



CONFÉRENCE DE DOHA SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: 26 NOVEMBRE-7 DECEMBRE 2012

L'édition 2012 de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique s'ouvre aujourd'hui à Doha, Qatar, au Centre National des Conventions du Qatar et s'y poursuivra jusqu'au 7 décembre. La Conférence comprend la 18ème session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP 18) et la 8ème session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (RdP 8). Cinq organes subsidiaires s'y réuniront également, à savoir : l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP), le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) et le Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP).

Parmi les principales questions qui seront abordées, il y a lieu de citer l'adoption d'amendements au Protocole de Kyoto au titre de la deuxième période d'engagement. Dans le cadre de la Convention, l'AWG-LCA est susceptible de présenter son résultat final et de clore ses travaux. La CdP entendra également un rapport sur les progrès réalisés au sein de l'ADP durant la première année de son mandat consistant en l'élaboration, d'ici 2015, "d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'une conclusion concertée ayant force de loi au titre de la Convention, qui soit applicable à toutes les Parties", pour entrer en vigueur, plus tard, en 2020.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992, qui établit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, aux fins d'éviter "les interférences anthropiques dangereuses" avec le système climatique. La Convention, qui est entrée en vigueur le 21 Mars 1994, compte aujourd'hui 195 Parties.

En décembre 1997, les délégués à la CdP 3, à Kyoto, au Japon, ont convenu d'un protocole à la CCNUCC, engageant les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché, à atteindre des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme étant les parties visées à l'annexe I de la CCNUCC, ont accepté de réduire leurs émissions globales de six gaz à effet de serre, de 5%, en moyenne, en-dessous des niveaux de 1990, durant la période 2008-2012 (première période d'engagement), avec des objectifs particuliers, variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte actuellement 192 parties.

NÉGOCIATIONS À LONG TERME 2005-2009: Tenue à Montréal, au Canada, fin 2005, la première session de la CMP a décidé de mettre en place l'AWG-KP, en vertu de l'Article 3.9 du Protocole, qui donne mandat d'envisager pour les parties visées à l'Annexe I, de nouveaux engagements, au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. La CdP 11 a aussi créé un processus pour l'examen d'une coopération à long-terme au titre de la Convention à travers une série de quatre ateliers, connus sous le nom de "Dialogue de la Convention".

En décembre 2007, la CdP 13 et la CMP 3, tenues à Bali, en Indonésie, ont abouti à un accord sur une feuille de route de Bali portant sur les enjeux à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali et a établi l'AWG-LCA chargé de se concentrer sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune d'une action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements des parties à l'Annexe I, se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. La date butoir pour la conclusion des négociations menées sur deux voies était décembre 2009 à Copenhague. Pour les préparatifs, deux AWG ont tenu plusieurs séances de négociation en 2008-2009.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur le climat, à Copenhague, au Danemark, a eu lieu en décembre 2009. L'événement de grande envergure a été marqué par des conflits sur la transparence et les procédures. Au cours du débat de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu dans un groupe composé des grandes économies et des représentants des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du 18 décembre, les pourparlers ont abouti à un accord politique: "l'Accord de Copenhague" qui a été présenté à la plénière de la CdP pour adoption. Au terme de 13 heures de débats, les délégués ont finalement convenu de "prendre note" de l'Accord de Copenhague. En 2010, plus de 140 pays ont fait part de leur appui à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs et mesures de réduction nationaux. Les parties ont également décidé de proroger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, respectivement jusqu'à la CdP 16 et la RdP 6.

CANCUN: La Conférence des Nations Unies sur le climat, tenue à Cancun, au Mexique, a eu lieu en décembre 2010, date à laquelle les parties devaient finaliser les Accords de Cancun. Prise au titre de la Convention, la décision 1/CP.16 a reconnu la nécessité de réduire les émissions mondiales aux fins de limiter l'élévation de la température mondiale à 2 ° C en moyenne. Les parties ont convenu de maintenir l'objectif mondial à long terme sous examen régulier et de considérer son renforcement au cours de l'examen qui en sera effectué en 2015, notamment par rapport à l'objectif proposé de 1,5 ° C. Elles ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation appropriées prises au niveau national (NAMA), communiqués respectivement par les pays industrialisés et les pays en développement, (FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1 et FCCC / AWGLCA/2011/INF.1, publiés, tous deux, après Cancun). La Décision 1/CP.16 a également porté sur d'autres aspects de l'atténuation, tels que : la quantification, la notification et la vérification (QNV) et la REDD +.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tomilola Akanle Eni-ibukun, Ph.D., Jennifer Allan, Beate Antonic, Asheline Appleton, Elena Kosolapova et Eugenia Recio. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV), le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et le gouvernement australien. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2012, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par l'Etat du Qatar. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Doha sur les changements climatiques - novembre 2012 - est joignable par courriel à l'adresse <asheline@iisd.org>.

<http://enb.iisd.mobi/>

Les Accords de Cancun ont également créé plusieurs nouvelles institutions et processus, y compris le Cadre de Cancun pour l'adaptation et le Comité de l'adaptation, et le Mécanisme de la technologie, qui comprend le Comité exécutif de la technologie et le Centre de technologie climatique et du réseau. Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé et désigné comme une nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention dirigée par un conseil de 24 membres. Les parties ont convenu de mettre en place un Comité de transition chargé de la conception du Fonds et un comité permanent pour aider la Conférence des Parties en ce qui concerne le mécanisme de financement. Les parties ont également reconnu l'engagement pris par les pays développés de fournir 30 milliards de dollars de financement de démarrage rapide en 2010-2012, et de mobiliser conjointement 100 milliards de \$ US par an d'ici 2020.

Dans le cadre du Protocole, la RdP a exhorté les parties à l'Annexe I à élever le niveau d'ambition en vue d'atteindre des réductions d'émissions globales compatibles avec la gamme identifiée dans le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et a adopté la décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF).

Les mandats des deux groupes de travail spéciaux ont été prorogés d'une année encore.

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur le climat, tenue à Durban, en Afrique du Sud, a eu lieu du 28 novembre au 11 décembre 2011. Les résultats de Durban couvrent un large éventail de sujets dont, notamment, la création d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, une décision en faveur d'une action concertée à long terme au titre de la Convention, et un accord sur l'opérationnalisation de la FVC. Les parties ont également convenu de lancer un nouvel ADP ayant pour mandat "l'élaboration d'un protocole, un autre instrument juridique ou une conclusion concertée ayant force de loi au titre de la Convention, applicable à toutes les Parties". Le nouveau processus de négociation, qui a débuté en mai 2012, devrait se terminer en 2015. Le résultat devrait entrer en vigueur à partir de 2020.

CONFÉRENCE DE BONN DE 2012 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: La Conférence de Bonn sur le changement climatique a eu lieu du 14 au 25 mai 2012 à Bonn, en Allemagne. La conférence a englobé les 36èmes sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Elle a compris également l'AWG-LCA 15, l'AWG-KP 17 et la première session de l'ADP. Dans le cadre de l'AWG-KP, l'accent a été mis sur les questions à finaliser pour l'adoption d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et sur le besoin, pour l'AWG-KP, de conclure ses travaux à la RdP 8. Beaucoup de questions restent en suspens dont, notamment, la durée de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et le report des unités en surplus.

Dans le cadre de l'AWG-LCA, après l'accord sur l'ordre du jour, les débats ont continué sur les questions nécessitant un examen, afin que l'AWG-LCA puisse achever ses travaux à la CdP 18. Les pays industrialisés ont parlé de "progrès significatifs" et ont mis en exergue les diverses nouvelles institutions établies à Cancun et à Durban. De nombreux pays en développement ont parlé de la nécessité de poursuivre les discussions sur les questions requises pour remplir le mandat du plan d'action de Bali.

Dans le cadre de l'ADP, les discussions ont porté sur l'ordre du jour et sur l'élection des membres du bureau. Au terme de quasiment deux semaines de discussions, la plénière a adopté l'ordre du jour de l'ADP, lançant deux axes de travail: l'un portant sur les questions liées aux paragraphes 2 à 6 de la Décision 1/CP.17 (régime post-2020) et l'autre, sur les paragraphes 7 et 8 (amélioration de l'ambition en matière d'atténuation durant la période pré-2020) et a convenu de l'élection des membres du bureau.

POURPARLERS DE BANGKOK DE 2012 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: Cette réunion non officielle a eu lieu du 30 août au 5 septembre 2012, à Bangkok, en Thaïlande. Dans le cadre de l'ADP, les parties se sont réunies dans des tables rondes pour discuter de leurs vision et aspirations pour l'ADP, des résultats souhaités et de la manière dont ces résultats peuvent être réalisés. Les parties ont également débattu de la façon d'améliorer l'ambition, du rôle des moyens de mise en œuvre et des voies et moyens de renforcer les initiatives internationales de coopération, ainsi que les éléments qui pourraient encadrer les travaux de l'ADP.

L'AWG-KP s'est concentré sur la résolution des questions en suspens aux fins de s'assurer de la réussite des travaux du groupe à Doha, en recommandant à la RdP un amendement pour adoption. Cela permettrait à une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de commencer à partir du 1er janvier 2013. L'AWG-KP a produit des documents officiels présentant les éléments d'une décision de Doha adoptant des amendements au Protocole de Kyoto.

L'AWG-LCA a continué à travailler sur des solutions pratiques pour remplir les mandats particuliers issus de la CdP 17. L'accent y était mis sur les résultats nécessaires à l'achèvement des travaux du groupe à Doha, sur la manière de rendre compte des éléments dans le résultat final de l'AWG-LCA et sur le point de savoir si des travaux supplémentaires allaient être nécessaires au-delà de la CdP 18.

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSIONS 12E REUNION DES BASIC SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES:

Les ministres idoines du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine (BASIC) se sont réunis les 20 et 21 septembre 2012 à Brasilia, au Brésil. Des représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de la Barbade et du Qatar ont également assisté à cette réunion dans le cadre de l'approche BASIC-plus. Dans une déclaration commune, les ministres ont souligné l'importance de l'adoption définitive d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, présenté comme étant un «produit clé livrable à Doha et une base essentielle pour l'ambition au sein du régime». Les ministres ont encouragé les Parties visées à l'Annexe I à présenter des données concrètes sur les objectifs chiffrés de limitation et de réduction pour lesquelles elles entendent s'engager et présenter pour inscription au titre de la deuxième période d'engagement.

DEUXIEME ATELIER SUR LE FINANCEMENT A LONG TERME DE LA CCNUCC: Cet atelier s'est tenu à Cape Town, en Afrique du Sud, du 1er au 3 octobre 2012. Les parties, le secteur privé et les acteurs de la société civile y ont tenu des discussions approfondies sur des sources de financement nouvelles et novatrices pour le climat, sur diverses approches et stratégies pour la mobilisation de financements pour le climat et sur les voies et moyens de renforcer la capacité des pays en développement aux fins d'améliorer leur accès aux financements réservés au climat.

DEUXIEME REUNION DU CONSEIL DU FVC: Au cours de cette réunion, qui a eu lieu du 18 au 20 octobre 2012 à Songdo, Incheon, République de Corée, le Conseil du FVC a sélectionné Songdo, Incheon, comme Ville hôte du Fonds. Les membres du Conseil ont également discuté: du plan de travail à long terme et des priorités du Conseil, de l'état des ressources et du budget administratif du secrétariat intérimaire et du mandataire temporaire, des dispositions prévues pour l'établissement d'un secrétariat indépendant, y compris la sélection du directeur exécutif, et des arrangements entre la Conférence des Parties et le Fonds. La décision sera présentée pour approbation à la CdP 18.

REUNION MINISTERIELLE PRE CDP 18/RDP 8: Cette réunion tenue sous le thème "Relève le défi, Accompli le changement - Aller de l'avant avec une vision équilibrée", a eu lieu du 21 au 23 octobre 2012 à Séoul, en République de Corée. Plus de 250 délégués, dont des ministres de 50 pays, ont cherché à réaliser des progrès préliminaires sur un certain nombre de questions et notamment celle concernant l'élaboration d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto.

13E REUNION DES BASIC SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Cette réunion a eu lieu à Beijing, en Chine, les 19 et 20 novembre 2012. En accord avec l'approche BASIC-plus, des représentants de l'Algérie, de l'Egypte, de Fidji, du Népal et du Qatar ont pris part à la réunion en tant qu'observateurs. Dans une déclaration commune, les ministres ont confirmé leur entente que les pays industrialisés qui ne sont pas parties au Protocole de Kyoto ou qui ne participent pas à sa deuxième période d'engagement ne bénéficieront pas des avantages du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto. Les ministres ont souligné l'intention de l'UE "d'arrêter la pendule", d'ici une année, sur la mise en œuvre des aspects internationaux de la législation de l'UE régissant le système d'échange d'émissions. Ils ont réaffirmé l'importance du multilatéralisme dans la lutte contre le changement climatique conformément aux principes et dispositions de la Convention et ont réitéré leur ferme opposition à toute mesure unilatérale sur les transports aérien et maritime internationaux, ainsi que d'intentions similaires dans d'autres secteurs.

**LES FAITS MARQUANTS DE DOHA:****LUNDI 26 NOVEMBRE 2012**

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Doha, au Qatar, s'est ouverte lundi 26 novembre. Après une cérémonie d'ouverture, les délégués se sont réunis en plénières d'ouverture de la CdP, de la RdP, du SBI et du SBSTA.

LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La présidente de la CdP 17, Maite Nkoana-Mashabane, ministre des relations internationales et de la coopération, Afrique du Sud, a exhorté les délégués : à adopter une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto ; à compléter le travail de l'AWG-LCA ; et à trouver un espace approprié pour entreprendre d'autres activités dans le cadre de la Conférence des Parties, des organes subsidiaires ou des nouvelles institutions. Elle a déclaré que ce serait un "pas en arrière pour l'ADP de devenir l'AWG-LCA sous un nouveau nom". La secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres, a souligné que la CdP 18 sera unique à marquer la fin de la première période d'engagement et à lancer la prochaine et fera passer le Plan d'action de Bali de son stade de conception à celui de sa mise en œuvre pleine et effective. Elle a encouragé le travail sur un cadre futur apte à assurer l'équité et à répondre à la science, et a exhorté les délégués à trouver un terrain d'entente en vue de finaliser les documents avant la réunion de haut niveau.

LA PLÉNIÈRE DE LA CDP

LES QUESTIONS D'ORGANISATION : L'élection du Bureau : Abdullah bin Hamad Al-Attiyah, vice-ministre, Qatar, a été élu président des CdP 18/RdP 8 par acclamation. Il a souligné le défi posé par les sept organes réunis à Doha et a appelé les délégués à s'accorder sur une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, à terminer le travail commencé à Bali et à réaliser des progrès sur les travaux entrepris à Durban.

Le Règlement intérieur : Le président des CdP18/RdP 8, Al-Attiyah, a rappelé aux parties la pratique, en vigueur depuis la CdP 1, consistant à appliquer le règlement intérieur provisoire (FCCC/CP/1996/2) à l'exception de l'article 42 provisoire, qui porte sur le vote, en suspens depuis la CdP 1. Il a informé les parties qu'aucun consensus n'a été atteint après les consultations tenues par la présidente de la CdP 17, et que les parties ont convenu d'appliquer le règlement intérieur provisoire, à l'exception de l'article 42 provisoire.

Adoption de l'ordre du jour : Les parties ont convenu de poursuivre leurs travaux sur la base de l'ordre du jour provisoire (FCCC/CP/2012/1) en vue de son adoption formelle, à l'exception du point 10, (deuxième examen de l'adéquation de l'Article 4 (a) et (b) de la Convention), laissé en suspens.

Election du bureau : Le président des CdP 18/RdP 8, Al-Attiyah, a informé les parties que le vice-président de la CdP était en train de mener des consultations sur cette question.

Le président de l'AWG-LCA, Aysar Tayeb (Arabie saoudite) a déclaré que sur la base de récentes consultations, les parties ont exprimé leur volonté de travailler en vue d'un résultat concerté à Doha.

Le co-président de l'ADP, Harald Dovland (Norvège), a appelé les parties à maintenir l'esprit de coopération qui a régné à Bangkok. Il a indiqué que, pour la session à Doha, les objectifs seraient les suivants : poursuivre la planification des travaux de l'ADP pour 2013 ; et progresser dans les efforts visant à combler les lacunes actuelles dans les mesures d'atténuation et à livrer un nouvel accord d'ici 2015.

LES DÉCLARATIONS LIMINAIRES : L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a appelé à une mise en œuvre équilibrée du "paquet" de Durban, à travers, entre autres : le renforcement des principes de la Convention, en particulier ceux de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées (RCMD). La représentante s'est dite préoccupée par la lenteur des progrès accomplis dans le cadre de l'AWG-LCA, en particulier sur les questions de l'adaptation, du financement et du transfert de technologie, attirant l'attention sur le déficit financier qui marque la période d'ici 2020. Elle a précisé que le résultat de l'ADP devrait conduire à une "approche équilibrée" qui englobe l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre, et a ajouté que les travaux menés dans le cadre des groupes de travail spéciaux doivent être parachevés avant que les parties s'engagent dans une nouvelle voie de négociations.

La Suisse, au nom du GROUPE D'INTEGRITE ENVIRONNEMENTALE (GIE), a défini trois résultats attendus à Doha : la conclusion de l'AWG-KP, la clôture de l'AWG-LCA et des avancées sur les deux volets de l'ADP. Le délégué a souligné plusieurs accomplissements dans le domaine du financement, signalant que des travaux supplémentaires sont nécessaires en vue, notamment, d'élever la mobilisation des financements aux niveaux convenus, d'ici 2020.



L'Australie, au nom du GROUPE PARAPLUIE a encouragé la conclusion de l'AWG-LCA aux fins de permettre à la mise en œuvre de commencer et attend avec impatience de voir les choses progresser vers un accord applicable à toutes les parties d'ici 2020, avec une augmentation de l'ambition avant 2020.

Chypre, au nom de l'Union européenne, a décrit les résultats escomptés à Doha : progression vers un nouvel accord assorti d'engagements juridiquement contraignants pris par toutes les parties d'ici 2015, au plus tard ; amélioration de l'ambition dans le domaine de l'atténuation, avant 2020 ; et la clôture de l'AWG-LCA en vue de rationaliser les négociations.

L'Égypte, au nom du GROUPE ARABE, a présenté la Conférence de Doha comme étant un tournant dans les efforts régionaux de lutte contre le changement climatique. Le délégué a souligné que les pays industrialisés ont une responsabilité historique quant à l'atténuation des rejets de GES et quant à la fourniture de financement et de technologie, tandis que la responsabilité des pays en développement consiste à lutter contre la pauvreté et à assurer un accès équitable au développement durable.

Le SALVADOR, parlant au nom de l'Argentine, des Philippines, de l'Inde, de l'Arabie Saoudite, de l'Égypte, du Pakistan, de la Dominique, de la Bolivie, de Cuba, de l'Équateur, du Nicaragua, du Venezuela, de la République démocratique du Congo, de la Malaisie, du Mali, de l'Algérie, de l'Iran, du Koweït, du Soudan et de l'Irak, a qualifié la CdP 18 d'étape importante pour le renforcement du régime multilatéral de la lutte contre le changement climatique, dans le cadre des principes d'équité et des responsabilités communes mais différenciées. Le délégué a mis en garde contre le dé-tricotage du "paquet" de Durban, délicatement équilibré, soulignant que Doha doit "entrer dans l'Histoire" et être remémorée comme étant la CdP qui a été en mesure d'assurer la mise en œuvre des décisions de la conférence de Durban et conclure avec succès une bonne partie des travaux de ces dernières années.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné, entre autres, la nécessité : de travailler à l'augmentation du niveau d'ambition ; de s'accorder sur un pic des émissions mondiales ; de s'accorder sur un financement du mi-parcours ; et de clarifier l'application des principes et dispositions de la Convention. Le délégué a souligné que le futur accord devrait être davantage que juste un "accord sur l'atténuation".

Dans ses réflexions sur les progrès accomplis depuis 20 ans dans le cadre de la CCNUCC, Nauru, au nom de l'AOSIS, a souligné que l'ouragan Sandy nous a rappelé que "nous sommes tous dans le même bateau". La représentante a souligné que Doha porte sur la préservation de l'intégrité fondamentale du régime de la lutte contre le changement climatique, qui doit commencer avec une deuxième période d'engagement ambitieuse et crédible au titre du Protocole de Kyoto.

La Gambie, au nom des PMA, a déclaré qu'une conclusion réussie de l'AWG-LCA exige un accord sur des objectifs comparables et des règles comptables communes assurant la transparence et la cohérence entre les pays industrialisés. Le délégué a appelé à la réalisation d'un accord sur une feuille de route pour le financement de la lutte contre le changement climatique durant la période 2013-2020, prévoyant une augmentation de la contribution des finances publiques des pays industrialisés d'un minimum de 100 milliards de dollars par an.

La COLOMBIE, au nom du Costa Rica, du Chili, de Panama et du Pérou, a souligné le besoin de s'assurer : de la continuité d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto ; de la prise d'engagements comparables par les pays visés à l'Annexe I, non parties au Protocole de Kyoto ; de la prévisibilité de la continuation du financement pour la période 2013-2020 ; et de la poursuite des progrès dans les discussions de l'ADP.

La Chine, au nom du groupe BASIC, a déclaré que le Protocole de Kyoto reste l'élément clé du régime international de la lutte contre le changement climatique et la livraison la plus importante de Doha. Le délégué a apporté son appui à l'idée d'adopter une feuille de route pour l'augmentation des ressources financières.

Attirant l'attention sur les catastrophes climatiques et les menaces posées à la sécurité alimentaire, le Nicaragua, au nom du groupe SICA, a parlé de l'adaptation comme étant une priorité pour le Groupe et a souligné le rôle des savoirs traditionnels dans ce domaine.

Le Tadjikistan, au nom du GROUPE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT MONTAGNEUX ENCLAVES, s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès accomplis au sein de l'AWG-LCA, en particulier sur l'adaptation, l'atténuation et le transfert de technologie. Il a souligné la nécessité d'un résultat sur le financement à long terme à Doha.

L'Indonésie, au nom du DIALOGUE DE CARTAGENA, a présenté les questions clés qui permettraient l'élaboration d'un accord d'ensemble équilibré de Doha, englobant l'adoption d'une deuxième période d'engagement, la clôture de l'AWG-LCA et les progrès réalisés dans le cadre de l'ADP. S'agissant de l'AWG-LCA, il a déclaré que les questions clés devraient continuer à être élaborées et mises en œuvre dans le cadre des organes subsidiaires (SBs) et d'autres processus établis.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des Nations des forêts pluvieuses, a encouragé les parties à conclure tous les éléments du Plan d'action de Bali au titre de l'AWG-LCA, y compris la réalisation d'un accord sur les dispositions institutionnelles encadrant le financement de la REDD + et la prise d'une décision sur le nouveau mécanisme de marché (NMM) couvrant le secteur forestier, aux fins d'aider à l'amélioration de l'ambition.

Le Venezuela, au nom du groupe ALBA, a déclaré que les marchés ne sont pas la seule solution pour parvenir à une réduction ambitieuse des émissions et a exhorté les parties à prendre des engagements réels et responsables, en vertu du principe des responsabilités communes mais différenciées.

Le RESEAU CLIMATE ACTION, au nom des ONGE, a souligné leur protestation contre l'exclusion de la voix de la société civile de ce processus.

Le groupe FEMMES ET PARITE a déclaré que le comblement du fossé entre la parole et l'action est étroitement lié au comblement du fossé de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Les JEUNES ont souligné que si l'avenir comporte une augmentation de la température de six degrés, les parties pourraient "les ôter du compte" et a appelé à des engagements significatifs durant la deuxième période d'engagement et à la réalisation de progrès au sein de l'ADP.

LA PLÉNIÈRE DE LA RDP

Ouvrant la séance, le président de la RdP 8, Al-Attayah, a souligné que l'AWG-KP devrait soumettre à la RdP une série d'amendements au Protocole de Kyoto, afin de permettre à la deuxième période d'engagement de commencer, sans outre délai, le 1er janvier 2013. Il a exhorté toutes les parties à faire preuve de créativité et de souplesse afin de s'assurer que le résultat souhaité soit atteint. La présidente de l'AWG-KP, Madeleine Diouf (Sénégal), a souligné qu'il reste des questions à résoudre pour permettre à la deuxième période d'engagement de commencer comme prévu. Elle a précisé que la proposition avancée par la présidente pour faciliter les négociations (FCCC/KP/AWG/2012/CRP.1) servira de plate-forme pour les discussions de l'AWG-KP, et qu'elle sera révisée à mesure que les travaux progressent.

LES QUESTIONS D'ORGANISATION : Les parties ont adopté l'ordre du jour et ont convenu de l'organisation des travaux (FCCC/KP/CMP/2012/1).

LES DÉCLARATIONS LIMINAIRES : L'Algérie, parlant au nom du G-77/CHINE, a souligné la nécessité de clore les travaux de l'AWG-KP, conformément au Plan d'action de Bali, aux fins de s'assurer qu'il n'y ait pas de hiatus entre les première et deuxième périodes d'engagement. La représentante a exprimé sa préoccupation que quelques parties seulement aient présenté des données concernant leurs objectifs chiffrés.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné que l'adoption réussie de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto sera le résultat le plus important de Doha, exprimant l'espoir de voir l'AWG-KP finaliser son mandat sur toutes les questions en suspens. Le Mexique, au nom du GIE, a déclaré que le cadre de la clôture des travaux de l'AWG-KP sera la conclusion des travaux de l'AWG-LCA et la réalisation de progrès significatifs dans le cadre de l'ADP.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a exhorté les pays industrialisés à élaborer des objectifs ambitieux de réduction des émissions, à l'échelle requise par la science, et a appelé toutes les parties à placer les intérêts des pays les plus vulnérables au même niveau que leurs propres intérêts. Le délégué a déclaré que "paroles en l'air" et autres unités excédentaires ne doivent pas porter préjudice aux réductions d'émissions nécessaires à réaliser.

La Chine, au nom du groupe BASIC, a souligné que Doha doit obtenir une seconde période d'engagement juridiquement contraignante et apte à être pleinement ratifiée, et a précisé que les pays industrialisés qui ne sont pas parties au Protocole de Kyoto ou qui n'ont pas l'intention de participer à la deuxième période d'engagement ne devraient pas avoir accès au MDP.

Le délégué des PHILIPPINES, au nom de l'Algérie, de l'Argentine, de la Bolivie, de la Chine, de Cuba, de la République démocratique du Congo, de la Dominique, de l'Equateur, de l'Egypte, du Salvador, de l'Inde, de l'Iran, de l'Irak, du Koweït, de la Malaisie, du Mali, de la Mauritanie, du Nicaragua, du Pakistan, du Paraguay, de l'Arabie Saoudite, du Sri Lanka, du Soudan et du Venezuela, a décrit des repères de la réussite de la réunion de Doha, dont: les parties au Protocole de Kyoto, visées à l'annexe I, s'engagent à des objectifs chiffrés ambitieux à appliquer à titre provisoire à partir du 1er janvier 2013 ; les pays visés à l'Annexe I, non parties au Protocole de Kyoto, prennent des engagements ambitieux comparables, de réduction des émissions ; et le mécanisme de respect des dispositions du Protocole de Kyoto s'applique à la deuxième période d'engagement.

La Bolivie, au nom du groupe ALBA, a déclaré que le résultat de Durban n'est pas de fournir une solution à l'absence de volonté politique, dans les pays industrialisés, à prendre des engagements ambitieux de réduction des émissions. Le délégué a parlé d'un "abus effréné" des mécanismes de souplesse et a appelé à un plafonnement de leur utilisation.

Le Nicaragua, au nom du groupe SICA, s'est dit préoccupé par la tendance, dans le cadre du Protocole de Kyoto, à recourir à la souplesse sur la base de "promesses et critiques", appelant à des engagements juridiquement contraignants véritables au titre du Protocole.

La représentante de la NOUVELLE-ZELANDE a fait état de l'intention de son pays de prendre des engagements pour l'après 2012 au titre de la Convention, faisant observer que le Protocole couvre moins de 15% des émissions mondiales et qu'il ne peut donc pas représenter l'avenir commun. Elle a expliqué que son pays ne se joindra pas une deuxième période d'engagement mais qu'il restera partie au Protocole et qu'il "respectera les règles du Protocole de Kyoto".

Chypre, au nom de l'UE, a souligné que ses objectifs chiffrés proposés témoignent de son engagement et de son ambition pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Il a également souligné la nécessité de progresser vers la prise d'engagements juridiquement contraignants par tous, d'ici 2015.

L'Australie, au nom du GROUPE PARAPLUÏE, a souligné que le compromis de Durban comprenait un accord sur un nouveau processus de négociation. Il a souligné la volonté de son pays à adhérer à la deuxième période d'engagement.

Faisant part de son inquiétude face à l'insuffisance des engagements, la Gambie, au nom des PMA, a plaidé pour une deuxième période d'engagement de cinq ans, ainsi que pour un plafonnement des transferts des unités excédentaires, aux fins de s'assurer de l'intégrité environnementale.

L'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a souligné que parvenir à un accord sur la deuxième période d'engagement est une obligation juridique et a souligné le besoin d'engagements clairs de la part des parties visées à l'Annexe I, en conformité avec la science.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DES FORETS PLUVIEUSES, a souligné que la deuxième période d'engagement doit être fondée sur un ensemble clair, ambitieux et précis de règles permettant de s'assurer de l'intégrité de l'environnement, y compris des règles régissant le report des UQA excédentaires.

LE SBSTA

Le président Richard Muyungi (Tanzanie) a ouvert la réunion.

LES DÉCLARATIONS LIMINAIRES : L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a appelé à un traitement équilibré des mesures d'atténuation et d'adaptation, soulignant l'importance des mesures d'adaptation pour l'agriculture et le besoin d'accroître la productivité agricole pour la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement. L'Australie, au nom du GROUPE PARAPLUÏE, a souligné les questions en suspens, y compris le dispositif MNV pour la REDD +, les systèmes nationaux de surveillance des forêts, et l'agriculture. Il a précisé que le SBSTA a un rôle essentiel à remplir dans la transition vers la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, en fournissant des règles et des modalités actualisées.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DES FORETS PLUVIEUSES, a exhorté les parties à achever les travaux sur les éléments techniques des actions relevant de la REDD +, en particulier le dispositif MNV et les systèmes nationaux de surveillance des forêts. La représentante a rappelé que les parties ont convenu de faire en sorte que le dispositif MNV des actions de la REDD + soit compatible avec celui des MNV des MAAN. Nauru, nom de l'AOSIS, a souligné la nécessité de maintenir la question de l'intégrité de l'environnement, au premier plan, dans les discussions sur les questions méthodologiques du protocole de Kyoto.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appelé à renforcer le mandat du Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique (PTN) pour la lutte contre la pauvreté, pour la sécurité alimentaire et pour la réduction des vulnérabilités. L'UE a souligné l'importance de : permettre la mise en œuvre immédiate de la deuxième période d'engagement ; et d'élaborer des directives générales encadrant le dispositif MNV des MAAN dans les pays en développement.

La République de Corée, au nom du GIE, a appelé à des avancées sur les nouveaux domaines d'intervention du PTN, sur le dispositif MNV et sur l'agriculture, traitant à la fois des aspects atténuation et adaptation. La Gambie, au nom des PMA,

a exhorté les parties à se concentrer sur les questions techniques, en particulier les questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto.

L'INDE a souligné que l'agriculture est une question sensible dans les pays en développement et s'est opposée à la production d'impacts négatifs sur les moyens de subsistance des populations dans la poursuite des objectifs d'atténuation liés à l'agriculture. Les AGRICULTEURS ont appelé à l'autonomisation des femmes, des petits exploitants et des agriculteurs. Les TUNGOS ont appelé à la mise en œuvre des compromis adoptés à la CdP16 de fournir des emplois de qualité dans le cadre de la transition vers une société plus durable. CAN a indiqué que le traitement de l'agriculture doit assurer la protection de la biodiversité et le droit à l'alimentation, promouvoir l'adaptation et éviter l'exacerbation des inégalités existantes. CLIMATE JUSTICE NOW a appelé les pollueurs historiques à éviter de placer le fardeau de l'atténuation sur les agriculteurs pauvres.

Les délégués ont ensuite examiné les divers points de l'ordre du jour.

LES ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES POUR LA REDD +: le président Muyungi a présenté l'important volume de travaux réalisé sur cette question, en particulier sur le dispositif de MNV et les systèmes nationaux de surveillance des forêts. L'INDONESIE a déclaré que la discussion sur les inducteurs de la déforestation, sur les mesures de protection et sur les niveaux de référence des émissions forestières, doit tenir compte des circonstances, capacités et priorités nationales de développement.

L'AGRICULTURE : La FAO a présenté les activités liées à l'agriculture et au changement climatique, y compris le rapport du Groupe de haut niveau d'experts sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE). L'EGYPTE a souligné la nécessité d'un programme d'adaptation qui tienne compte des effets néfastes du changement climatique sur le secteur agricole. L'ARGENTINE et l'URUGUAY ont suggéré que le SBSTA se concentre sur les questions d'adaptation pour l'agriculture, l'ARGENTINE évoquant la nécessité de soumettre le rapport du HLPE à la CCNUCC. La Gambie, au nom des PMA, a appelé les pays industrialisés à accroître le soutien consacré à la mise en œuvre des mesures et plans d'adaptation à travers le Cadre d'adaptation de Cancún, le dispositif MNV et l'élaboration d'un mécanisme pour les pertes et les dommages.

LES COMBUSTIBLES DE SOUTE : Au sujet des émissions provenant des carburants utilisés dans les transports aérien et maritime internationaux (combustibles de soute), l'Organisation internationale de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) ont rendu compte des travaux pertinents (FCCC/SBSTA/2012/MISC.20).

Le JAPON et SINGAPOUR ont déclaré que l'OACI et l'OMI sont les instances appropriées pour le traitement de cette question. Le JAPON a indiqué que la réglementation mondiale devrait s'appliquer universellement à tous les aéronefs ou navires, quel que soit le pays d'opération ou d'enregistrement et, par conséquent, le principe de responsabilités communes mais différenciées ne devrait pas s'appliquer. CUBA, au nom de l'Algérie, de l'Argentine, du Brésil, de la Chine, de la République démocratique du Congo, de l'Equateur, de l'Egypte, de l'Inde, de la Malaisie, du Nicaragua, des Philippines, de l'Arabie saoudite et du Venezuela, a souligné la nécessité d'appliquer le principe de responsabilités communes mais différenciées, et a déclaré que la décision sur cette question doit attendre la décision sur l'aide financière. La CHINE, appuyée par l'EGYPTE, a déclaré que le principe des RCMD est un principe fondamental des négociations internationales sur le changement climatique et qu'il devrait s'appliquer aux transports aérien et maritime internationaux.

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR : Les points ci-après ont été brièvement examinés et transmis à des groupes de contact et à des consultations informelles :

- Le Programme de travail de Nairobi ;
- Le Rapport du Comité d'adaptation ;
- La mise au point et le transfert de technologies et le rapport du Comité exécutif de la technologie (consultations conjointes avec le SBI) ;
- La Recherche et l'observation systématique ;
- Le Forum et programme de travail sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte (consultations conjointes avec le SBI) ;
- Les Questions relatives à l'Article 2, paragraphe 3 du Protocole de Kyoto (effets néfastes des politiques et mesures) ;
- Les thèmes méthodologiques (Convention) ; et
- les thèmes méthodologiques (protocole).

LE SBI

Ouvrant la séance, le président du SBI, Thomasz Chruszczow (Pologne), a encouragé les parties à se concentrer sur l'essentiel, pour produire des conclusions à transmettre à la RdP, soulignant que "la gestion du temps est un défi à relever à Doha".

FORUM ET PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE RIPOSTE: Le président Chruszczow a informé les parties que le Forum se réunira durant cette session.

Les points suivants ont été brièvement examinés et transmis pour examen à des groupes de contact ou à des groupes informels :

- La composition, les modalités et les procédures du Groupe d'experts techniques, dans le cadre des consultations et analyses internationales ;
- Les questions relatives au financement ;
- L'élaboration des MAAN des pays ;
- L'Article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation du public) ;
- Les communications nationales des pays non visés à l'Annexe I ;
- L'Article 3.14 du Protocole (effets défavorables) ;
- Les Pertes et dommages ; et
- les Articles 4.8 et 4.9 de la Convention (les effets indésirables et les PMA).

DANS LES COULOIRS

Les CdP 18/RP 8 ont débuté lundi matin - la première fois qu'une CdP se tient au Moyen-Orient. La conférence, qui se déroule dans un centre de conférence tout neuf déploie également une "utilisation intelligente du papier". Ainsi, la Conférence de Doha implique moins de documents à suivre à la trace, et, comme l'a formulé un promoteur de cette nouvelle présentation : "des charges plus légères à porter pourraient même rendre plus facile la traversée d'un lieu qui semble aussi vaste qu'un désert".

Après avoir rapidement adopté l'ordre du jour dans les différents organes, les délégués ont donné nombre de longues déclarations liminaires qui ont occupé une grande partie des séances plénières. Beaucoup ont signalé de sérieux cas de "déjà vu", tandis que d'autres, ont jugé que cela était normal pour une première journée comportant les habituels déclarations d'ouverture qui "englobent tout", qui semblent saper les réserves d'énergie limitées de certains délégués victimes du décalage horaire. Un délégué a fait observer que la réunion semblait démarrer relativement lentement, et un négociateur chevronné a fait remarquer qu'elle ne manquera pas de gagner en effervescence et que bientôt on aura du mal à garder la trace du sujet de l'endroit et de l'heure des réunions."

**LES FAITS MARQUANTS DE DOHA:****MARDI 27 NOVEMBRE 2012**

Mardi, les délégués se sont réunis pour les sessions d'ouverture de l'AWG-KP, de l'AWG-LCA et de l'ADP. La plénière du SBI a également repris ses travaux. Les participants y ont entendu les déclarations liminaires des groupes de négociation et y ont procédé à un examen préliminaire des divers points inscrits à l'ordre du jour de ces organes. En outre, des groupes de contact et des consultations non officielles ont commencé sur une série de questions transmises par ces différents organes.

L'AWG-LCA

Le président de l'AWG-LCA, AysarTayeb (Arabie Saoudite), a ouvert la réunion demandant aux parties de travailler à des solutions là où un accord est possible et de déterminer des "foyers" appropriés pour les questions sur lesquelles un accord n'est pas possible à Doha. Il a présenté le texte descriptif non officiel (FCCC/AWGLCA/2012/CRP.3), expliquant qu'il est fondé sur des consultations intersessions tenues avec les parties et qu'il entend refléter les points de vue et les options, discutés à Bangkok, concernant les éléments du Plan d'action de Bali.

LES DÉCLARATIONS D'OUVERTURE : De nombreux pays en développement ont souligné la nécessité de fournir des éclaircissements sur le financement du moyen terme.

Le GROUPE PARAPLUIE a encouragé la transition vers une phase de mise en œuvre intégrale des engagements post-2012. Le délégué a souligné que l'engagement financier de démarrage rapide est collectivement dépassé. Chypre, intervenant au nom de l'UE au sujet du financement consacré à la lutte contre le changement climatique, a déclaré que l'UE continuera à y apporter son soutien après 2012 et qu'elle s'emploiera à intensifier le financement pour l'horizon 2020. Le PEROU, au nom de la Colombie, du Chili, du Costa Rica et du Panama, a signalé qu'à Durban, les parties ont décidé de porter l'AWG-LCA au terme de ses activités, ce qui implique la nécessité de déterminer les prochaines étapes de la mise en œuvre et la clôture de la voie de négociation. Il a soutenu : l'idée de doter les institutions et processus d'un mandat précis pour la mise en œuvre ; et de résoudre les questions en suspens à la

CdP 18 et, le cas échéant, de déléguer des tâches spécifiques aux organes subsidiaires et autres processus. Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAINE, a déclaré que la réunion de Doha doit aboutir à un accord sur : un cadre de comparabilité et de conformité pour les efforts d'atténuation fournis par les pays industrialisés ; et des objectifs clairs pour le financement du moyen terme. Nauru, au nom de l'AOSIS, a suggéré de se concentrer sur le travail mandaté à Durban et portant, notamment, sur l'évaluation scientifique de portée limitée. La Gambie, au nom des PMA, a déclaré qu'à Doha les parties doivent décider la création d'un organe d'experts indépendant pour travailler à permettre à l'évaluation d'alimenter l'ADP et à établir une plate-forme pour l'élaboration de règles comptables communes. La Chine, au nom du groupe BASIC, a souligné que la réussite de l'AWG-LCA doit tenir compte de tous les éléments du Plan d'action de Bali et qu'elle ne doit pas laisser de questions majeures non exposées, y compris celle de l'accès équitable au développement durable et à la technologie, liée aux DPI. L'Egypte, au nom du GROUPE ARABE, a suggéré de travailler vers un accord sur les questions en suspens et, lorsqu'il n'y a pas accord, d'envisager le transfert à d'autres organes de la Convention.

Les vues des parties étaient divergentes sur le texte du président de l'AWG-LCA. La CHINE, les PHILIPPINES, le GROUPE ARABE et d'autres ont appuyé l'idée d'utiliser le texte comme plate-forme pour la poursuite des travaux, certains soulignant qu'il rendait compte d'un large éventail de points de vue. Le GROUPE PARAPLUIE, le GIE, l'UE, le CANADA et d'autres s'y sont opposés. Certains ont suggéré de commencer à travailler dans le cadre du groupe de contact et des sous-commissions, pour dégager les points d'entente commune. Répondant aux observations, le président Tayeb a souligné que le texte descriptif rendait compte des vues exprimées par les parties.

L'AWG-KP

La présidente de l'AWG-KP, Madeleine Diouf (Sénégal), a ouvert la 17e session de reprise de l'AWG-KP et a proposé que l'AWG-KP se poursuive selon la même organisation de travail adoptée à la première partie de la 17e session qui s'était

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tomilola Akanle Eni-ibukun, Ph.D., Jennifer Allan, Beate Antonic, Asheline Appleton, Elena Kosolapova et Eugenia Recio. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV), le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et le gouvernement australien. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2012, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par l'Etat du Qatar. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Doha sur les changements climatiques - novembre 2012 - est joignable par courriel à l'adresse <asheline@iisd.org>.

<http://enb.iisd.mobi/>

tenu à Bonn. Elle a présenté sa proposition visant à faciliter les négociations (FCCC/KP/AWG/2012/CRP.1), expliquant que ce document sera révisé au cours des discussions.

La présidente Diouf a présenté aux parties une mise à jour sur les discussions menées en dehors de l'AWG-KP, y compris celles de la réunion pré-CdP tenue à Séoul, en République de Corée, les 23 et 24 octobre 2012, et des réunions non officielles organisées par la présidente sur les questions d'éligibilité liées à la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto.

La présidente Diouf a également informé les parties que le Secrétariat a reçu deux nouvelles soumissions présentant des objectifs chiffrés, qui figurent dans le document FCCC/KP/AWG/2012/MISC.1/Add.2 (Données soumises par les Parties visées à l'Annexe I concernant leurs objectifs chiffrés pour la deuxième période d'engagement).

LES DÉCLARATIONS LIMINAIRES : L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a suggéré les repères suivants pour la réussite de la réunion à Doha : une deuxième période d'engagement ambitieuse au titre du Protocole de Kyoto à compter du 1er janvier 2013 ; des objectifs chiffrés ambitieux adoptés par les parties visées à l'Annexe I ; un accès limité aux mécanismes de souplesse pour les parties visées à l'Annexe I qui n'ont pas pris d'engagements pour la deuxième période ; et le traitement des UQA excédentaires en report.

Chypre, au nom de l'UE, a souligné : la mise en œuvre immédiate, par les Etats membres de l'UE, de leur engagements pour la deuxième période d'engagement, quel que soit le calendrier de ratification des autres parties ; le besoin d'une large participation et d'une souplesse fondée sur le respect de l'intégrité de l'environnement ; et la nécessité de résoudre la question du report des UQA excédentaires.

L'Australie, au nom du GROUPE PARAPLUIE, a souligné que la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto doit être applicable à partir du 1er janvier 2013, pour une période de huit ans. Le délégué a craint que "les avantages des mécanismes de souplesse du Protocole de Kyoto soient menacés ici à Doha" et a appelé à assurer "un large accès à ces derniers".

Le Liechtenstein, au nom du GIE, a souligné qu'à Doha l'objectif consiste à parachever les travaux sur la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et a souligné trois questions en suspens : la durée de la deuxième période d'engagement, le niveau d'ambition et la transition vers la deuxième période d'engagement.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a souligné que la question primordiale qui doit être examinée à Doha est celle du niveau d'ambition des engagements des parties visées à l'annexe I, faisant observer que les objectifs chiffrés proposés proviennent des engagements antérieurs qui sont "manifestement insuffisantes" compte tenu de l'ampleur du défi posé.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAIN, a souligné que la réunion devrait se concentrer uniquement sur les règles qui s'appliqueront pendant la deuxième période d'engagement et sur les amendements nécessaires, et faire référence aux amendements corrélatifs applicables aux organes subsidiaires, pour examen ultérieur.

L'Arabie saoudite, AU NOM DU GROUPE ARABE, a exhorté les parties visées à l'Annexe I à s'engager en faveur de l'élargissement des objectifs de réduction des émissions, en concordance avec la science et avec les rapports du GIEC.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DE FORET TROPICALES, a fait part de la préférence du groupe pour une deuxième période d'engagement de cinq ans, mais a exprimé sa volonté d'examiner l'opportunité d'un mandat de huit ans, pour peu qu'il comprenne : un mécanisme d'évaluation à mi-parcours exigeant des objectifs plus profonds en phase avec le cinquième rapport attendu du GIEC ; des mesures de REDD + dans le cadre du niveau de référence national ; et des systèmes nationaux de MNV pour la préservation de l'intégrité de l'environnement dans une nouvelle période d'engagement de quatre ans.

Le délégué des PHILIPPINES, au nom de l'Algérie, de l'Argentine, de la Bolivie, de la Chine, de Cuba, de la République démocratique du Congo, de la Dominique, de l'Equateur, de l'Egypte, du Salvador, de l'Inde, de l'Iran, de l'Irak, du Koweït, du Mali, de la Mauritanie, du Nicaragua, du Pakistan, du Paraguay, de l'Arabie Saoudite, du Sri Lanka, du Soudan et du Venezuela, a appelé les pays industrialisés parties à s'engager avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions situées au moins entre 40 et 50% en dessous des niveaux de 1990, en 2020 et au moins entre 25 et 40%, en 2017. Il a en outre exhorté les pays industrialisés parties qui ne participent pas à la deuxième période d'engagement, à procéder à des réductions d'émissions quantifiables, et a rappelé que ces parties ne devraient pas avoir accès aux mécanismes de souplesse.

La Chine, au nom du groupe BASIC, a exhorté les pays industrialisés à augmenter leur niveau d'ambition en concordance avec la science et avec leur responsabilité historique, et a suggéré la tenue de nouvelles discussions sur l'ambition dans le cadre de la CdP ou de la RdP.

L'International Emissions Trading Association, au nom des ONGIB, a déclaré qu'il était "absolument essentiel" d'améliorer les règles comptables et a encouragé les parties à élargir l'accès aux mécanismes de marché du carbone aux fins de permettre une demande plus large.

'Action Climat Now', au nom des ONGE a fait l'éloge des pays qui ont adhéré à une deuxième période d'engagement, mais a dénoncé le niveau des engagements et le qualificatif de "dangereusement insuffisant." La représentante a appelé à une ambition accrue, à des mécanismes de souplesse plus respectueux de l'environnement et à un moratoire sur le report des UQA excédentaires.

L'organisation 'les Amis de la Terre', parlant également au nom de 'Climate Justice Now', a déclaré que le Groupe ne sera pas de connivence dans le "mensonge" que Doha a obtenu une deuxième période d'engagement, si cet accord se verrouillait sur une période d'engagement de huit ans qui mènera le monde au désastre.

Le CONCLAVE DES PEUPLES AUTOCHTONES a appelé les droits de l'homme, les droits fonciers, les droits coutumiers et les savoirs traditionnels des peuples autochtones à être reconnus, respectés et intégrés dans tout nouvel accord.

LES QUESTIONS DIVERSES : La Gambie, au nom du GROUPE AFRICAIN, appuyée par Nauru, au nom de l'AOSIS, a proposé de réserver une séance de travail à l'examen de la question de l'ambition, signalant que les chiffres avancés sont "très faibles". La présidente Diouf a déclaré que cette proposition pourrait être examinée dans le groupe de contact sur le point 3 (examen des nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I dans le cadre de l'AWG-KP).

LE GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-KP SUR LE

POINT 3 : La présidente de l'AWG-KP, Diouf, a ouvert la séance et a expliqué que les travaux se poursuivront dans le groupe de contact et dans des sous-commissions. Elle a donné un aperçu des questions en suspens qui doivent être résolues à Doha, présentées comme suit : la longueur de la deuxième période d'engagement ; l'ambition en matière d'atténuation ; la continuité juridique et opérationnelle de la deuxième période d'engagement à partir du 1er janvier 2013 ; l'admissibilité à participer aux mécanismes de souplesse ; et le report des UQA excédentaires.

Le vice-président de l'AWG-KP, JukkaUosukainen (Finlande), a expliqué que les discussions seront fondées sur la proposition du président visant à faciliter les négociations (FCCC/KP/ AWG/2012/CRP.1) et que le but ultime consiste à présenter à la présidence, un texte rationalisé, samedi.

Les parties ont ensuite fait part de leurs observations sur les liens entre la question de l'ambition et celle du report des UQA excédentaires, ainsi que la durée de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Les consultations se poursuivront.

LA SOUS-COMMISSION DE L'AWG-KP (CHIFFRES / TEXTES) : La sous-commission de l'AWG-KP sur les chiffres/textes s'est réunie mardi après-midi. Les délégués y ont écouté les exposés de l'Australie, du Kazakhstan et de Monaco sur leurs objectifs chiffrés proposés pour la deuxième période d'engagement, y compris les chiffres et leur fondement. Une séance de questions-réponses a suivi chaque présentation, au cours de laquelle les délégués ont demandé des éclaircissements sur les chiffres et les données présentées.

La Norvège a fait une courte présentation clarifiant leurs objectifs chiffrés présentés. Les consultations se poursuivront.

L'ADP

Le co-président de l'ADP, JayantMoreshwarMauskar (Inde), reconnaissant les progrès accomplis à Bangkok et soulignant l'importance de livrer un accord d'ici 2015, a exhorté les parties à collaborer dans le même esprit qui a régné à Bangkok pour atteindre cet objectif.

LES DÉCLARATIONS LIMINAIRES : L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a souligné que les discussions relevant de l'ADP doivent être dirigées par les parties, ouvertes à tous et transparentes, et que le résultat doit être conforme à l'équité et au principe de responsabilités communes mais différenciées.

L'Égypte, au nom du GROUPE ARABE, a appelé : à un accord sur des objectifs axés sur la réalisation de résultats ; à une concordance avec les principes de la Convention ; et à la considération des mesures d'atténuation, des mesures d'adaptation et des moyens de mise en œuvre. L'Australie, au nom du GROUPE PARAPLUIE, a appelé l'ADP à esquisser un plan clair pour faire avancer les travaux nécessaires permettant de s'acquitter de son mandat.

L'UE a souligné que pour que Doha puisse fournir un résultat équilibré, le travail au sein de l'ADP doit aboutir à une décision présentant de prochaines étapes concertées et susciter une dynamique politique en faveur de l'adoption d'un accord en 2015. La Suisse, au nom du GIE, a déclaré que le futur accord doit être juridiquement contraignant, avoir une portée mondiale, reconnaître la différenciation et contenir des objectifs comparables et transparents.

Nauru, nom de l'AOSIS, a déclaré que le processus lancé dans le cadre de la plate-forme de Durban devrait aboutir à un nouveau protocole à la Convention, qui renforce le régime fondé sur des règles et juridiquement contraignant. La Gambie, au nom des PMA, a déclaré qu'à Doha, leurs priorités comprennent l'adoption d'une deuxième période d'engagement juridiquement contraignante apte à être ratifiée au titre du Protocole de Kyoto, et d'engagements financiers solides.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des Nations de Forêt Tropicale, a exhorté les parties à adopter un plan d'action et un programme de travail clairs et ambitieux, qui intègrent la mise en œuvre de la REDD + comme élément clé. LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, au nom de l'Inde, de la Chine, des Philippines, du Salvador, de la Dominique, de l'Égypte, de l'Arabie saoudite, de la Bolivie, de l'Argentine, du Pakistan, du Sri Lanka, du Soudan, du Venezuela, de la Malaisie, de l'Équateur, du Nicaragua, de l'Algérie et de l'Iran et la Chine, pour le groupe BASIC, a souligné que l'ADP n'est pas un lieu pour "renégocier, réécrire ou réinterpréter" les principes de la Convention.

Le CHILI, pour la Colombie, le Costa Rica, le Panama et le Pérou, a fait état d'une évolution des circonstances nationales et du besoin de mesures d'incitation permettant aux pays en développement de passer à un modèle de croissance sobre en carbone. L'Équateur, au nom du groupe ALBA, a souligné que l'avenir de la plate-forme de Durban est étroitement lié à l'adoption, à Doha, d'engagements ambitieux juridiquement contraignants au titre du Protocole de Kyoto.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAINE, a souligné que le travail sur les mesures d'atténuation à prendre durant la période pré-2020, offrent des possibilités supplémentaires pour combler l'écart de l'ambition, mais n'est pas une alternative aux engagements devant être pris au titre du Protocole de Kyoto et de l'AWG-LCA.

CAN, au nom des ONGE, a parlé des récents événements météorologiques extrêmes comme étant un avertissement contre la voie dangereuse empruntée par le monde, et a appelé les pays industrialisés à augmenter leur objectif de réduction des émissions de manière à les amener à au moins 40% en dessous des niveaux de 1990. CLIMATE JUSTICE NOW a exprimé sa crainte que Doha risquait de s'avérer une étape durant laquelle les pays industrialisés cherchent à échapper à leurs engagements malgré tous leurs discours sur l'ambition.

Les PEUPLES AUTOCHTONES ont appelé à une approche humaine globale fondée sur le respect des droits et qui englobe la reconnaissance des structures de gouvernance autochtones, les savoirs traditionnels et la technologie. Le porte-parole des ONGS a déclaré que tous les syndicats espèrent une transition apte à assurer la durabilité et la justice sociale dans un climat sécuritaire. Les JEUNES ont suggéré que l'équité n'est pas seulement la plus juste, mais qu'elle est aussi la voie la plus efficace au titre de la Convention.

Le porte-parole des ONGIB a appelé à la protection des DPI dans le futur accord, notant que cela encouragerait l'investissement et améliorerait la participation des entreprises.

LE SBI

LES DÉCLARATIONS LIMINAIRES : De nombreux pays en développement ont attiré l'attention sur la nécessité : d'opérationnaliser les consultations et analyses internationales

(CAI) d'une manière non-intrusive et non punitive, à travers une mise à disposition de ressources financières adéquates ; et de fournir un soutien pour les plans nationaux d'adaptation des pays en développement autres que les PMA. L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a appelé à l'amélioration des moyens de mise en œuvre pour répondre aux exigences supplémentaires établies à Cancun.

L'UE a fait observer que la cinquième revue du mécanisme financier est l'occasion d'avoir un aperçu global de la manière dont la répartition des tâches entre les différentes entités opérationnelles pourrait être améliorée. L'UE et le GROUPE PARAPLUIE a appelé à un accord sur les modalités et procédures pour les experts techniques des CAI. De nombreuses parties ont souligné les questions nécessitant un accord à Doha, dont, notamment : les pertes et dommages ; un plan de travail pour le comité d'adaptation ; la recommandation à la Conférence des Parties d'approuver l'hôte du Centre de technologie climatique et du réseau (CRTC) et la poursuite de l'examen de la constitution du Conseil consultatif.

La Gambie, au nom des PMA, a également souligné les problèmes liés aux Fonds pour les PMA et au soutien continu des PANA. Nauru, au nom de l'AOSIS, a appelé, entre autres : à une compilation des communications nationales des parties non visées à l'annexe I ; de l'amélioration du soutien apporté au renforcement des capacités ; et la continuation du Groupe d'experts consultatif sur les communications nationales des parties non visées à l'annexe I (GEC), avec un mandat élargi. Le porte-parole du groupe ALBA a appelé à une décision urgente sur les ressources financières, soulignant que le mécanisme de financement ne peut pas être une «coquille vide». La Coalition des Nations de Forêt Tropicale s'est dite préoccupée par le manque de financement pour la mise en œuvre des activités de la REDD +, et par l'incapacité à fournir un soutien financier à démarrage rapide supplémentaire. L'INDE a souligné la nécessité d'aborder la question des droits de propriété intellectuelle "dans toutes ses dimensions».

Les porte-paroles des ONGS et des ONG pour la parité hommes-femmes ont souligné que les mesures de riposte au changement climatique devraient cibler les groupes vulnérables au sein des pays.

Le porte-parole des ONGIB a déclaré que les nouveaux canaux des contributions du monde des affaires et autres observateurs doivent être justifiés maintenant que la Convention passe à sa phase de mise en œuvre. Les PEUPLES AUTOCHTONES ont appelé à un organe consultatif technique pour aider les négociations de la CCNUCC. Les JEUNES ont appelé à aller au-delà de l'adaptation et à aborder également l'indemnisation des pertes et dommages subis.

QUESTIONS RELATIVES AUX PMA : Pepetua Latasi (Tuvalu) a présenté le rapport du Groupe d'experts des PMA (LEG). Plusieurs parties ont accueilli avec satisfaction les directives encadrant l'élaboration des plans nationaux d'adaptation. La Gambie, au nom des PMA, a exprimé des préoccupations au sujet de la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, et a insisté sur la transparence et l'additionnalité des ressources financières. Le Nicaragua, au nom du groupe SICA, a proposé l'adoption d'un programme d'éducation et de formation conformément à l'article 6 de la Convention, et déclaré que la

priorité devrait être accordée à la prise en compte des pertes et dommages dans l'évaluation des risques. Des consultations non officielles auront lieu.

Les points suivants ont également été brièvement examinés et transmis, pour poursuite d'examen, à des groupes de contact ou des consultations non officielles :

- Le rapport du Comité d'adaptation ;
- Les plans nationaux d'adaptation ;
- Le rapport du Comité exécutif de la technologie (consultations conjointes avec le SBSTA) ;
- Les questions relatives au CTCN : sélection de l'hôte et constitution du Conseil consultatif ;
- Le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologie ;
- Le renforcement des capacités (Convention) ;
- L'amendement du Protocole de Kyoto en ce qui concerne les procédures et mécanismes relatifs au respect des procédures ;
- Les mécanismes et dispositions institutionnels pour les recours contre les décisions du Conseil exécutif du MDP ;
- Le réexamen de la conception de la réserve de la période d'engagement ;
- Le rapport de l'administrateur du relevé des transactions internationales ; et
- Les questions administratives, financières et institutionnelles.

QUESTIONS DIVERSES : L'UE, appuyée par l'ISLANDE, la SUISSE et le CHILI, a indiqué son intention de déposer un projet de décision sur le renforcement du rôle des femmes dans le processus décisionnel relatif à la lutte contre le changement climatique dans le cadre de la CCNUCC.

DANS LES COULOIRS

Les délégués entamant leur travail dans le cadre de l'AWG-KP, le problème numéro un dans la plupart des esprits était la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. De nombreux délégués ont été entendus discuter de la question de savoir lequel des deux bords opposés allait céder sur la question de l'admissibilité à participer aux mécanismes de souplesse pour les pays qui ne participent pas à la deuxième période d'engagement. "Quelqu'un doit faire marche arrière", a affirmé un participant ONG, et puisque la participation dans les mécanismes est l'une des principales incitations pour les pays signataires d'une deuxième période d'engagement, je suis sûr que vous pouvez deviner quel bord je soutiens".

Sur une note plus encourageante, le Brésil a annoncé que son pays avait réduit le taux de déforestation en Amazonie brésilienne d'environ 27% par rapport à l'année dernière, précisant que c'est là son plus faible taux de déforestation jamais enregistré. Cette nouvelle a été accueillie par des applaudissements des délégués, dont beaucoup n'arrêtaient pas, depuis le début de la conférence, de formuler des observations sur le rapport de l'AIE qui montre que 2011 est l'année ayant enregistré le taux d'émissions de GES le plus élevé. Et le délégué d'un pays en développement de faire remarquer "cela montre que, même sans engagements contraignants, les pays en développement font plus d'efforts que bon nombre de pays industrialisés".

**LES FAITS MARQUANTS DE DOHA:****MERCREDI 28 NOVEMBRE 2012**

Mercredi, les délégués se sont réunis en séances plénières de la RdP, de la CdP et du SBI. Des groupes de contact et des consultations non officielles de la Convention et des organes du Protocole ont également eu lieu tout au long de la journée.

LA RDP

LE FONDS POUR L'ADAPTATION : Luis Santos (Uruguay), Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, a présenté à la RdP le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Il y a souligné une augmentation importante du nombre de projets d'adaptation financés et d'entités de mise en œuvre nationales accréditées. Il a en outre fait état d'une baisse du prix des URCE, faisant observer que cela pourrait mettre en péril l'existence du Fonds. Il a exhorté les parties visées à l'Annexe I à verser des contributions financières pour éviter de compromettre la capacité du Fonds à répondre aux besoins des pays vulnérables.

La JAMAÏQUE, soutenue par le SOUDAN, les PHILIPPINES, VANUATU et la ZAMBIE, a appelé la RdP à faciliter la mobilisation de fonds supplémentaires au cours de la RdP 8 en cours. Attirant l'attention sur les limites du marché du carbone, le BURKINA FASO a suggéré d'explorer des voies et moyens d'institutionnaliser les sources de financement prévisibles. L'INDE a souligné que les antécédents des pays de l'Annexe I ne laissent "aucune raison d'être optimiste" quant à leur volonté d'intensifier les contributions volontaires au Fonds pour l'adaptation. Le délégué a proposé d'affecter une part du produit de la mise en œuvre conjointe (MOC) et de l'échange de quotas d'émission, au Fonds pour l'adaptation. Signalant que les URCE sont une source importante pour le Fonds, la NOUVELLE ZELANDE a encouragé les parties à prendre en considération, durant les discussions sur l'admissibilité, qu'une demande suffisante au MDP fournira des ressources financières pour le Fonds.

Un groupe de contact a été créé pour faciliter les discussions.

LE MDP : Maosheng Duan (Chine), président du conseil exécutif du MDP, a rendu compte des travaux du Conseil, soulignant la réussite du MDP et exprimant l'espoir de le voir rester un outil pour l'encouragement de l'investissement. Il a exhorté les parties à fournir un signal clair sur l'avenir du MDP.

La ZAMBIE a appelé à l'accréditation d'entités opérationnelles désignées supplémentaires en Afrique, et a proposé de poursuivre la réforme du MDP pour en améliorer la transparence et la reddition de comptes, et d'en simplifier les méthodes. La BOLIVIE a fait part de ses préoccupations concernant la contribution du MDP au transfert de technologie et au renforcement des capacités et concernant sa probable non-additionnalité.

La SUISSE a plaidé en faveur de la poursuite du MDP tout en signalant les types de projets nécessitant davantage de travail sur les aspects touchant à l'additionnalité et à l'intégrité de l'environnement. La NOUVELLE-ZELANDE a souligné que le Protocole de Kyoto ne couvre que 15% des émissions et a

fait remarquer que si les parties qui participent à la deuxième période d'engagement sont les seules à pouvoir accéder au MDP, la demande pour les projets MDP risque de s'avérer insuffisante.

Beaucoup de parties ont exprimé leur inquiétude sur la baisse des prix des URCE et ont fait des suggestions sur la manière d'y faire face. Le VENEZUELA a souligné que le MDP est lié au niveau d'ambition et qu'il n'est pas "juste une autre occasion d'affaires". La Climate Market and Investment Association, au nom des ONGIB, a encouragé la participation active des parties à la préservation du mécanisme.

QUESTIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE CONJOINTE : Wolfgang Seidel (Allemagne), président du Comité de supervision (JISC), a indiqué que la MOC est à une jonction critique et qu'elle est face à un "avenir incertain". Il a mis en exergue les propositions faites par le Comité de supervision concernant la révision des directives régissant la MOC (FCCC/KP/CMP/2012/5) en vue, notamment, de faire en sorte : que la MOC avance sur une seule "voie optimisée" ; que l'enregistrement des activités des projets MOC soit dévolu aux pays d'accueil ; et que la MOC soit supervisée par un nouvel organe directeur.

GRENADE a exprimé son inquiétude au sujet d'un certain nombre de recommandations formulées, dont notamment, celle déléguant la responsabilité de la validation aux pays d'accueil et celle donnant la possibilité d'émettre des unités de réduction des émissions (URE) après 2012, durant la période de transition qui précède le moment où les pays adopteront des objectifs chiffrés au titre de la deuxième période d'engagement.

RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION : Khalid Abuleif (Arabie Saoudite), co-président du Comité d'application, a présenté le rapport du Comité (FCCC/KP/CMP/2012/6), signalant que 2012 est, à ce jour, l'année la plus active pour la commission du Comité, chargée de l'exécution et une "année importante" pour la commission de facilitation. Il a souligné l'importance de la cohérence des évaluations, soulignant que cela aboutit à l'équité et génère la confiance dans les rapports, dans les évaluations et dans le processus d'application. Les consultations informelles se poursuivront.

LA PROPOSITION DU KAZAKHSTAN D'AMENDER L'ANNEXE B : Cette question a été abordée brièvement par les parties et sera examinée plus avant lors de consultations informelles.

LES PRIVILEGES ET IMMUNITES : Cette question a été abordée brièvement par les parties et sera examinée plus avant lors de consultations informelles.

LA CDP

LE RAPPORT DU GIEC : Rajendra Pachauri, président du GIEC, a mis à jour les parties sur les avancées accomplies dans l'élaboration du cinquième rapport d'évaluation.

DATE ET LIEU DES PROCHAINES SESSIONS : la Pologne a proposé d'accueillir la CdP 19 à Varsovie. Un groupe de contact a été créé pour examiner les lieux de la tenue des CdP 20 et 21.

PROPOSITIONS DES PARTIES AU TITRE DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION (PROTOCOLES) : Les Parties ont pris note des propositions formulées par le Japon,



Tuvalu, les Etats-Unis, l'Australie, le Costa Rica et la Grenade. Les parties ont convenu de laisser la question ouverte et d'y revenir au cours de la plénière de clôture.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À LA CONVENTION EN VERTU DE L'ARTICLE 15 : Au sujet de sa proposition visant à amender l'Article 4 de la Convention (engagements), la FEDERATION DE RUSSIE a expliqué la nécessité d'une évaluation périodique des pays inscrits aux annexes I et II. Un groupe de contact a été établi sur cette question.

Le MEXIQUE, avec la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, appuyé par la COLOMBIE, a présenté le projet d'amendement des articles 7 et 18 de la Convention, soulignant le besoin de clarifier la manière de procéder en cas d'absence de consensus. Des consultations informelles auront lieu sur cette question.

LES QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT : Rapport du programme de travail sur le financement à long terme : Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et Georg Børsting (Norvège), co-présidents du programme de travail sur le financement à long terme, ont présenté le rapport de l'atelier sur le programme de travail sur le financement à long terme (FCCC/CP/2012/3). Le délégué des PHILIPPINES a proposé de créer un groupe de contact pour rédiger une décision de la CdP. La Barbade, au nom de l'AOSIS, a suggéré que le travail sur le financement à long terme devrait mettre l'accent sur l'intensification du financement, l'amélioration de l'accès au financement pour les pays en développement, et la garantie d'un équilibre entre l'adaptation et d'atténuation. L'INDE a déclaré que le travail sur le financement à long terme devrait veiller à la cohérence avec le principe de responsabilités communes mais différenciées et avec les discussions menées dans les divers organes de la Convention. Les parties se pencheront sur cette question dans un groupe de contact.

Rapport du Comité permanent : Diann Black Layne, président, et Stefan Schwager, vice-président, du Comité permanent, ont présenté le rapport du Comité permanent à la CdP (FCCC/CP/2012/4).

Le délégué des PHILIPPINES a parlé des lacunes dans l'exécution du mandat du Comité permanent, qui restent à traiter dans le cadre de l'AWG-LCA, telles que le processus MNV du soutien apporté aux pays en développement parties. Les parties se pencheront sur cette question dans un groupe de contact.

Le rapport du FVC et les directives à l'intention du FVC : Zaheer Fakir et Ewen McDonald (Australie) présidents du FVC, ont présenté le rapport du FVC à la CdP (FCCC/CP/2012/5). Ils ont qualifié la décision concernant la retenue de Songdo, République de Corée, comme ville hôte du Fonds, d'étape importante de franchise dans l'opérationnalisation du Fonds.

La Barbade, au nom de l'AOSIS, a souligné que la CdP devrait fournir au Conseil GCF, de nouvelles directives sur la façon d'accélérer l'opérationnalisation du Fonds et lancer un processus de réapprovisionnement rapide et adéquat.

La COLOMBIE, parlant pour le Chili, le Costa Rica et le Pérou, avec la BOLIVIE, l'URUGUAY et le TOGO, a appelé à la mise à disposition de fonds pour faciliter l'opérationnalisation du FVC. La REPUBLIQUE DE COREE, en tant qu'hôte du FVC, a déclaré que tout sera fait pour faciliter la mise en place du secrétariat intérimaire dès que possible. Les parties ont convenu de reprendre cette question dans un groupe de contact.

Les arrangements entre la CdP et le GCF : Ce point a été brièvement abordé et sera examiné dans un groupe de contact.

QUESTIONS DIVERSES : L'UE, soutenue par de nombreuses parties, a présenté un projet de décision sur le renforcement de la mise en œuvre de la décision 36/CP.7 (renforcer la participation des femmes dans les organes de la CCNUCC). Le SBI se penchera sur cette question.

LE SBI

PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES ORGANES DE LA CCNUCC : Cette question a été brièvement discutée et sera reprise dans des consultations informelles.

LES GROUPES DE CONTACT ET LES CONSULTATIONS NON OFFICIELLES

L'ADP : TABLE RONDE : Les perspectives à venir de l'ADP : Au cours de cette discussion, les délégués ont abordé des questions liées à la façon : dont les principes de la convention seront appliqués dans le nouvel accord ; de tenir compte des circonstances nationales ; dont le nouvel accord sera applicable à tous, dans la pratique, y compris les approches à adopter dans la détermination des engagements différenciés ; et d'encourager une participation pleine et ambitieuse et de s'assurer de la mise en œuvre effective et du respect des dispositions. Dans le traitement de ces questions, les parties ont également examiné les implications pour la planification des travaux de l'ADP.

De nombreux pays en développement ont souligné que les parties devraient pouvoir prendre des engagements et entreprendre des actions en fonction de leurs situations nationales. SINGAPOUR et le PAKISTAN ont déclaré que les pays industrialisés devraient faire montre de leadership. L'AUSTRALIE a encouragé une interprétation dynamique des principes de la Convention et a appelé à un socle juridique commun pour l'inscription des engagements à mettre en œuvre en fonction des circonstances nationales. La NOUVELLE-ZELANDE a proposé une combinaison d'approches ascendantes et descendantes dans lesquelles les obligations en matière d'atténuation sont applicables à toutes les parties, mais selon des déterminants nationaux. Le délégué des ILES MARSHALL a souligné la nécessité d'un processus de vérification commun. L'EQUATEUR a mis en garde contre le risque de voir la notion de circonstances nationales servir à une nouvelle catégorisation des pays en développement et a qualifié la responsabilité historique de "dette écologique" qui doit être payée. L'UE a souligné que la priorité consiste à quitter Doha avec une entente claire sur le travail à entreprendre l'année prochaine dans le cadre de l'ADP. Le délégué a déclaré que les principes de la Convention doivent être perçus dans un contexte évolutif, ajoutant que l'uniformité ne doit pas être comprise comme s'appliquant aux engagements à prendre, mais au caractère de l'obligation. Le PAKISTAN a fait part de ses réflexions sur la manière dont le principe de responsabilités communes mais différenciées et la prise en compte des circonstances nationales diffèrent dans la pratique. Le délégué a suggéré de préciser la nature des mesures d'incitation. L'INDE a déclaré que les mesures devraient être différenciées de manière fondée sur l'équité et que la prise en compte des circonstances nationales devrait permettre aux pays de choisir la forme et la nature des actions à entreprendre. Il a en outre souligné les priorités nationales des pays en développement, la lutte contre la pauvreté, en particulier. Les discussions se poursuivront.

L'AWG-KP : Consultations informelles sur les questions relatives à la deuxième période d'engagement : Au cours des consultations informelles, les discussions avaient pour plate-forme, la proposition avancée par le président de l'AWG-KP pour la facilitation des négociations (FCCC/KP/AWG/2012/CRP.1). Les parties ont entamé une première lecture du document et se sont concentrées sur les aspects opérationnels du projet de décision de la RdP sur les amendements au Protocole de Kyoto.

Elles ont examiné les options figurant dans les libellés consacrés : à la durée de la deuxième période d'engagement ; à l'opérationnalisation de la deuxième période d'engagement ; et à d'autres questions, telles que l'augmentation de la part des recettes dans le cadre du MDP et son élargissement à d'autres mécanismes de souplesse, et les voies et moyens d'encourager les parties à adopter la deuxième période d'engagement. Plusieurs parties ont fait des propositions textuelles pour insertion dans le projet de document.

Les consultations informelles se poursuivront.

DANS LES COULOIRS

Au cours de la journée de mercredi, il est devenu évident que les questions posées au sein de l'AWG-KP concernant la longueur de la deuxième période d'engagement et le report des UQA vont devoir être transmises aux ministres lorsqu'ils arriveront, pour, comme l'a formulé un délégué, "une touche de haut niveau". "Tout ce que nous pouvons faire d'ici là, est de rationaliser les options. J'ai vraiment l'impression que nous ne faisons que marquer le pas", a commenté un autre, soulignant que tout ce qu'ils ont fait jusqu'à présent se résume à "clarifier des positions qui étaient déjà claires comme eau de roche".

Du côté de l'AWG-LCA, un négociateur a estimé que compte tenu de l'optimisme exprimé lors de la pré-CdP à Séoul, il était venu à Doha s'attendant à y trouver un sentiment d'urgence présider au travail de l'AWG-LCA. Il a déploré le fait d'avoir eu à constater que l'optimisme suscité semble avoir, malheureusement, disparu et que les choses étaient maintenant quasiment au point mort, beaucoup rejetant le texte du Président comme plate-forme pour la poursuite des négociations.

Une participante a déclaré qu'elle espérait vraiment que les parties "se réveilleront et réaliseront que ce va et vient ne nous mènera nulle part et que nous devons travailler ensemble". Elle a rappelé la phrase désormais célèbre prononcée par le président de la CdP 17, Mashabane Nkoana : "... Si tu veux marcher vite, marche seul, si tu veux marcher loin, marche avec les autres". Elle a ajouté que toutes les parties ont sans doute besoin de prendre une route, peut-être, lente mais en tous cas ferme, d'ici à 2015, et qu'il est à espérer que quelque chose de bon sortira de la longue marche.

**LES FAITS MARQUANTS DE DOHA:****JEUDI 29 NOVEMBRE 2012**

Jeudi, les délégués se sont réunis, tout au long de la journée, dans des groupes de contact, des consultations non officielles et d'autres réunions de la Convention et des organes du Protocole.

LES GROUPES DE CONTACT ET LES CONSULTATIONS NON OFFICIELLES

LA CDP : LE GROUPE DE CONTACT SUR LE FINANCEMENT : Cette réunion était co-présidée par Kamel Djemouai (Algérie) et Gregory Andrews (Australie). Le co-président Djemouai a expliqué qu'au cours de la présente session, les travaux seront menés de manière équilibrée et qu'ils visent à traiter tous les sous-articles de l'ordre du jour de manière égale. Il a invité les parties à formuler le cadre d'un projet de décision pour chacun des sous-articles.

Le financement à long terme : Se référant au rapport de l'atelier consacré au programme de travail sur le financement à long terme, le JAPON a déclaré qu'il serait inapproprié de considérer le transport maritime et aérien international comme pouvant être une source de financement à long terme de la lutte contre le changement climatique. Avec la CHINE, il s'est opposé également à l'établissement d'un groupe d'experts de haut niveau comprenant le secrétariat de la CCNUCC, l'OACI et l'OMI, pour examiner les possibilités permettant l'utilisation des revenus provenant du transport aérien et maritime international pour le financement de la lutte contre le changement climatique.

La représentante des PHILIPPINES a souligné que le rapport de l'atelier rend compte des recommandations formulées par les co-présidents sur la base de leur compréhension de la teneur de ce qui a été discuté. Elle a également fait observer qu'il n'y a pas d'entente commune sur la constitution du financement de la lutte contre le changement climatique.

Présentant le rapport comme étant de "grande portée", l'UE a fait observer qu'il était important de reconnaître qu'aucune source n'est, à elle seule, en mesure de couvrir les objectifs du financement de la lutte contre le changement climatique. Le délégué a ajouté qu'il serait utile de poursuivre les travaux techniques sur la mobilisation et le déploiement des ressources financières de manière plus efficace, en estimant que le travail sur les recettes provenant des combustibles de soufre en est un aspect important, ainsi que la nécessité d'une politique globale de tarification du carbone.

Le KENYA et l'OUGANDA ont appelé à une définition claire du financement de la lutte contre le changement climatique. Le BANGLADESH a mis en exergue l'absence de distinction entre le financement de la lutte contre le changement climatique et de l'aide publique au développement.

L'ARABIE SAOUDITE a fait observer que les méthodes proposées de taxation internationale auraient un impact négatif sur les pays en développement et a souligné l'incompatibilité des mécanismes de marché avec les règles de l'OMC.

La Barbade, au nom de l'AOSIS, avec la COLOMBIE, au nom du Chili, du Pérou, du Costa Rica et du Guatemala, et d'autres, ont apporté leur appui la recommandation du président sur la nécessité d'un processus politique qui couvre l'accroissement d'échelle et la mobilisation du financement de la lutte contre le changement climatique, ainsi que d'un travail intensifié et plus structuré dans les processus de la Convention, en se concentrant sur les sources disponibles et les options

offertes pour la mobilisation de financements à court, moyen et long termes pour la lutte contre le changement climatique. Les ETATS-UNIS et la NOUVELLE ZELANDE ont remis en question l'utilité d'un processus politique à ce stade, vu que les engagements antérieurs pour la mise en œuvre d'un financement à démarrage rapide, pris à Copenhague et à Cancun, ont été atteints. Les parties ont convenu de soumettre des propositions d'ici samedi, en vue d'élaborer un projet de texte.

Le Rapport du Comité permanent : Le délégué des PHILIPPINES a attiré l'attention sur les discussions connexes menées dans le cadre de l'AWG-LCA, et a suggéré la convocation d'une réunion conjointe entre le groupe de contact de la CdP et l'AWG-LCA. L'UE a attiré l'attention sur le besoin d'examiner les liens avec le SBI, et a souligné la nécessité d'éviter les chevauchements. Les parties ont convenu de soumettre des propositions d'ici vendredi, en vue d'élaborer un projet de texte.

Le rapport et les directives du FVC : Le délégué des Philippines, au nom du G-77/CHINE, a appuyé l'idée de fournir au FVC des directives concernant les questions telles que celles de savoir ce que le Fonds entend réaliser, et la façon dont se fera l'examen du financement des projets. Les parties ont convenu de soumettre des propositions à ce sujet, d'ici vendredi.

Les arrangements entre le FVC et la CdP : Les parties étaient en désaccord sur l'organe qui devrait être chargé de la rédaction des accords entre le FVC et la CdP. Les ETATS-UNIS et le JAPON ont déclaré que les éléments clés des accords ont déjà été convenus et que le FVC dispose d'une autorité judiciaire indépendante d'agir sous couvert de la CdP et qu'il est par conséquent en mesure de rédiger les arrangements en question. La Barbade, au nom de l'AOSIS, a mis en garde contre la rouverture des questions qui figurent dans l'instrument d'administration du FVC. Le délégué a suggéré un processus visant l'élaboration d'accords internationaux impliquant des représentants de la CdP et du Conseil GCF. L'AFRIQUE DU SUD a signalé que l'instrument d'administration du FVC comprenait déjà des éléments qui permettent de travailler sur les arrangements qui doivent être conclus à Doha. L'ARABIE SAOUDITE, appuyée par le KENYA et la Zambie, au nom des PMA, a déclaré que "arrangements entre" deux entités n'implique pas une relation d'égalité, et a fait part de sa préoccupation au sujet de la rédaction, par le FVC lui-même, de son rapport sur l'imputabilité qui est la sienne, suggérant que cette tâche devrait être confiée plutôt au Comité permanent. La COLOMBIE, au nom du Pérou et du Guatemala, a proposé que des représentants de la CdP, éventuellement par l'intermédiaire du Comité permanent, et le conseil du FVC, travaillent ensemble à la rédaction des dispositions nécessaires à l'achèvement des travaux d'ici la CdP 19. L'Union européenne a soutenu l'élaboration des dispositions de manière concertée, et a suggéré qu'une proposition de projet soit soumise pour examen par les organes compétents, et pour approbation par la CdP 19. Les parties ont convenu de soumettre des propositions d'ici vendredi.

La RdP : Le MDP : Ce groupe de contact était coprésidé par Kunihiko Shimada (Japon) et Giza Gaspar Martins (Angola). Le co-président Shimada a informé les parties que les co-présidents ont élaboré une liste de questions à examiner, comportant deux volets consacrés : l'une, aux questions générales et à la gouvernance ; aux méthodologies et à l'additionnalité ; à l'inscription et à l'émission ; et à la répartition régionale. Il a ensuite invité les parties à commenter la liste et / ou à ajouter à la liste. Les parties ont identifié les questions à ajouter à



la liste, dont, notamment : l'extension de la part de la recette fiscale consacrée au Fonds d'adaptation, à tous les mécanismes de souplesse ; la création de centres de collaboration régionaux en Afrique et la détermination du mandat de ces centres ; l'amélioration des méthodes, procédures et lignes directrices du programme d'activités relevant du MDP ; la prévision du plan de travail du MDP pour 2013 ; et l'encouragement de la poursuite des travaux sur les questions relatives au piégeage et stockage du carbone (PSC) dans le cadre du MDP.

Le co-président Shimada a invité toutes les parties à soumettre des propositions et a demandé aux entités qui ont fait des suggestions, de soumettre des propositions écrites sur la façon de répondre à leurs suggestions. Les co-présidents produiront un projet de texte fondé sur ces observations et suggestions, pour examen par les parties. Les consultations informelles se poursuivront.

L'ADP : La table ronde sur le champ de travail 2 : les voies et moyens de combler le fossé en matière d'ambition : Les parties se sont concentrées : sur la façon dont la Convention peut renforcer, encourager et soutenir les mesures nationales et internationales qui sont complémentaires et supplémentaires aux engagements ; et sur le potentiel dont disposent les initiatives concertées internationales, de livrer des réductions d'émissions de taille permettant de combler le déficit en matière d'ambition, et la manière dont celles-ci peuvent être soutenues et intensifiées.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a appelé à une feuille de route complète, d'ici 2013, pour la détermination de la manière la plus rentable de réduire les émissions, aussi rapidement que possible. La Gambie, au nom des PMA, a souligné la nécessité d'identifier et de hiérarchiser les options ayant un potentiel d'atténuation élevé.

Le délégué des ETATS-UNIS ont souligné la nécessité d'inviter le secteur privé et d'autres à donner leur avis sur les opportunités de réduction des émissions, et a encouragé la prévision d'incitations pour les entreprises, aux fins de favoriser la durabilité des réductions d'émission, notant que l'argent sera 'au cœur de ce que nous faisons'.

L'Ouganda, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé à davantage de travail sur le respect des obligations et sur la communication des données, et a encouragé les parties à passer à la gamme supérieure de leurs engagements. Le CHILI a souligné la nécessité de créer des opportunités de développement pour tous, et a favorisé une interprétation dynamique du principe de responsabilités communes mais différenciées. L'UE a mis en exergue la concentration sur des mesures d'atténuation réelles, qui viendraient s'ajouter à celles déjà en place. Le délégué a appelé à la transparence sur les initiatives de coopération internationales complémentaires.

Au sujet des chiffres et des mesures inclusives, la BOLIVIE s'est dite préoccupée par le manque de clarté quant à la participation des secteurs et quant aux engagements sectoriels transnationaux qui soulèvent des questions de souveraineté.

La CHINE a souligné que l'ADP est seulement une partie de l'accord global de Durban et qu'il comprend les résultats de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA. Le délégué des ILES MARSHALL a encouragé les parties à déterminer le potentiel d'atténuation et les obstacles particuliers entravant la mise en œuvre, au lieu de simplement décrire les efforts d'atténuation disponibles. L'AFRIQUE DU SUD a déclaré que toutes les mesures supplémentaires qui s'ajoutent aux engagements peuvent être reconnues, pour peu qu'elles respectent les principes de la Convention et l'intégrité de l'environnement.

Le délégué des PHILIPPINES a souligné que des mesures supplémentaires ne sauraient se substituer aux mesures mandatées au titre de la Convention et du Protocole. L'INDONESIE a souligné la nécessité d'un système comptable commun pour les efforts d'atténuation bilatéraux, nationaux et sous-nationaux. L'OUGANDA a remis en question les chances de parvenir à un résultat significatif dans le cadre de l'ADP, sans la bonne volonté et l'engagement politique.

L'AWG-KP: Les chiffres / les libellés : Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les parties se sont concentrées sur l'admissibilité à la participation aux mécanismes de souplesse durant la deuxième période d'engagement. Les parties ont présenté leurs propositions de texte, à la suite de quoi, les parties devaient présenter leurs observations y afférentes ou demander des éclaircissements sur certains points. Les consultations informelles se poursuivront.

Les questions relatives à la deuxième période d'engagement : Au cours des consultations informelles de l'après-midi, un nouveau projet de texte a été présenté, contenant un projet de décision de la RdP sur les amendements au Protocole de Kyoto, conformément à l'article 3.9. Les parties ont examiné le texte, paragraphe par paragraphe. Les consultations se poursuivront.

L'AWG-LCA : L'Adaptation : Au cours des consultations informelles, le président de l'AWG-LCA, Tayeb, a expliqué que son texte est un aperçu général fondé sur les points de vue exprimés par les parties, les exposés présentés et les travaux antérieurs menés par le groupe à Bonn et à Bangkok.

Un certain nombre de pays en développement a accueilli favorablement certaines suggestions figurant dans le texte de l'AWG-LCA consacré à l'adaptation, mais a souligné les éléments qui n'avaient pas été proposés avant, comme le programme de travail sur la diversification économique, exprimant sa crainte de voir cette proposition faire double emploi avec les discussions en cours dans d'autres instances, y compris le Forum sur les mesures d'intervention.

Beaucoup de parties ont reconnu les progrès accomplis sur les questions d'adaptation depuis l'adoption du Plan d'action de Bali, y compris la mise en place d'institutions et de processus. Certains pays en développement ont souligné les éléments en suspens dans le cadre du mandat de Bali, y compris : les institutions nationales et les centres régionaux ; le lien entre l'adaptation à d'autres instruments de la Convention ; et les moyens de mise en œuvre. Un pays industrialisé a proposé de travailler sur une décision finale qui reconnaît la pertinence de l'adaptation.

Un pays en développement a remis en question le statut du texte de la présidente de l'AWG-LCA. La représentante a rappelé aux parties que le processus doit être conduit par les parties elles-mêmes et a invité les personnes intéressées à travailler de manière informelle sur une proposition de décision. Les discussions se poursuivront.

LE SBI / LE SBSTA : Forum sur les mesures d'intervention : Le forum était co-présidé par Richard Muyungi (Tanzanie) et Tomasz Chruszczow (Pologne). Les parties ont axé les discussions sur la mise en application des décisions pertinentes concernant les mesures de riposte, au titre de la Convention et du Protocole. Des vues divergentes ont été exprimées, entre autres, sur la nécessité d'un examen de tous les éléments des décisions, et notamment de la décision 1/CP.10 (programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et d'intervention). Les ETATS-UNIS, appuyés par l'AUSTRALIE et l'UE, ont suggéré "la clôture" des discussions de la décision 1/CP.10, vu que ces questions, comme l'adaptation, sont en cours de discussion dans d'autres organes. L'ARABIE SAOUDITE, avec les EMIRATS ARABES UNIS, a soutenu qu'il n'y a pas eu de progrès suffisants sur les exigences opérationnelles nécessaires aux mesures d'intervention, et a suggéré un examen, article par article, des aspects pertinents des décisions. L'Argentine, au nom du G-77/CHINE, a parlé des lacunes dans la mise en œuvre de l'Article 3.14 du Protocole (effets défavorables). L'UE a déclaré que la communication des données concernant les effets défavorables est un "processus d'apprentissage", évoquant des améliorations récentes dans leurs communications nationales.

LE SBSTA : LA REDD + : Au cours des consultations informelles, les co-présidents ont présenté un document officiel portant sur les éléments d'un éventuel projet de décision sur les modalités pour les systèmes nationaux de surveillance des forêts et de MNV. Le document officiel contient un texte rationalisé tiré des communications et points de vue des parties et des résultats des travaux antérieurs menés par le groupe. Les parties ont examiné les éléments figurant dans le document. Les discussions se poursuivront.

DANS LES COULOIRS

"Quel âge aurai-je quand nous arriverons enfin à un accord ?", s'est interrogé un délégué des Jeunes, dans ses réflexions sur la lenteur des progrès qui persiste dans les discussions. "Le sentiment d'urgence manque sérieusement de ces négociations", devait-il ajouter. Les tensions étaient, cependant, évidentes, en particulier dans la discussion sur les mesures de riposte menées dans l'AWG-LCA. Un négociateur chevronné a déclaré que "les vieilles blessures sont maintenant rouvertes" et un autre, d'ajouter : "la distance qui nous sépare est assez importante". A l'évidence, les vues des parties restent aux antipodes sur le point de savoir si les questions prescrites par le mandat de Bali ont déjà été traitées, de nombreux pays en développement mettant en exergue les éléments à inclure dans les décisions. Cependant, un pays industrialisé partie a souligné que "prendre des décisions pour simplement nous rappeler les décisions que nous avons prises, n'est pas très utile".

Dans l'intervalle, nombre d'événements destinés aux jeunes ont été organisés en l'honneur de la "Journée des Jeunes", plusieurs d'entre eux faisant part de leurs réflexions sur le monde qu'ils vont hériter si les progrès devaient se poursuivre à un «rythme d'escargot», se demandant si leur mouvement de protestation pour "remercier les délégués pour leur progrès" était prématuré.

**LES FAITS MARQUANTS DE DOHA :****VENDREDI 30 NOVEMBRE 2012**

Vendredi, les délégués se sont réunis, tout au long de la journée, dans des groupes de contact, des consultations informelles et d'autres réunions de la Convention et des organes du Protocole. Dans la soirée, une séance plénière de bilan de la CdP/RdP s'est réunie.

LA PLENIERE INFORMELLE DE BILAN DE LA CDP/RDP

Le président de la CdP 18, Al-Attiyah, a ouvert la plénière de bilan et a invité les présidents des organes subsidiaires et des groupes de travail spéciaux à faire le point sur les travaux entrepris dans le cadre de leurs organes respectifs.

Le président du SBSTA, Richard Muyungi, a déclaré que le SBSTA est en bonne voie pour clore ses travaux samedi après-midi. Il a signalé que l'examen des points de l'ordre du jour consacrés aux mesures de riposte, au piégeage et stockage du carbone et aux HFC a été achevé. Il a également fait état de progrès sur les lignes directrices régissant la recherche et l'observation, les technologies et communication, et a indiqué que les discussions sur l'agriculture et le guide méthodologique pour la REDD + vont se poursuivre vendredi soir.

Le président du SBI, Thomaz Chruszczow, a rapporté que les parties ont conclu les travaux sur le point de l'ordre du jour consacré à l'adaptation. S'agissant du registre des MAAN, il a souligné qu'il est important que les parties fournissent des directives claires aux fins d'achever les travaux. Au sujet des plans nationaux d'adaptation, le président Chruszczow a indiqué qu'une question demeure posée aux parties : comment combler les décalages. Au sujet des pertes et dommages, il a signalé que les parties avaient encore à déterminer les éléments qui doivent être conclus à Doha. Le président Chruszczow a, en outre, parlé de l'existence d'un large consensus sur les dispositions provisoires devant encadrer la première évaluation du Fonds pour l'adaptation. Au sujet du TCE, il a signalé que la question des DPI semblait bloquer la progression.

La présidente de l'AWG-KP, Madeleine Diouf, a indiqué que le sous-groupe sur les chiffres/libellés a réduit les options concernant le report des UQA. Elle a précisé que le principal point en suspens est de savoir comment traiter les questions juridiques relatives à la période qui s'étalera entre le début de la deuxième période d'engagement, soit le 1er janvier 2013, et l'entrée en vigueur des amendements au Protocole de Kyoto. Elle a exprimé son optimisme d'avoir un texte prêt d'ici mercredi prochain.

Le président de l'AWG-LCA, Aysar Tayeb, a rapporté que dans plusieurs domaines, les points de vue des parties divergent encore. Il a précisé que les parties sont en train d'essayer de voir comment certaines de ces questions pourraient être traitées et la façon, la meilleure, d'organiser le travail, de manière à accélérer la conclusion d'un accord et la clôture de l'AWG-LCA. Il a indiqué que toutes les possibilités seront explorées, y compris l'engagement ministériel.

Le président de l'ADP, Jayant Mauskar, a rapporté que quatre tables rondes ont été organisées, deux pour chaque champ de travail, et que des consultations informelles se tiendront samedi.

Qualifiant les perspectives de positives, il a félicité les parties pour la production des suggestions sur la façon de combler le fossé en matière d'ambition.

Les parties ont ensuite présenté leurs observations sur les rapports des présidents, ainsi que sur l'état des négociations. Beaucoup de parties ont déploré l'absence de progrès sur certaines questions, comme celles des pertes et dommages, du financement et de l'atténuation. Une partie a appelé à un processus transversal permettant aux parties de parvenir à une convergence sur l'ensemble des questions. Plusieurs parties ont souligné la nécessité d'une intervention ministérielle et ont appelé à la production d'un texte que les ministres pourraient examiner la semaine prochaine.

Le président de la CdP, Hamad Al-Attiyah, a exhorté les parties à travailler dans un esprit de solidarité et à chercher des solutions créatives et pragmatiques, et leur a demandé de ne pas attendre la "dernière heure", vendredi, pour réaliser un accord.

LES GROUPES DE CONTACT ET LES CONSULTATIONS INFORMELLES**LA CDP : GROUPE DE CONTACT SUR LE FINANCEMENT**

le Financement à long terme : Au cours des consultations informelles sur le financement, tenues l'après-midi, les parties ont été invitées à se concentrer sur la portée d'un éventuel projet de décision, en tenant compte : de la mise en application du financement ; de la détermination des besoins ; du besoin d'environnements propices ; de la mobilisation et de l'intensification des financements ; et du suivi des financements de la lutte contre le changement climatique. Certains pays en développement ont souligné : que tout processus sur le financement de la Convention doit être inclusif et transparent ; et qu'un environnement favorable est un processus à double sens au-delà de l'accès au marché du secteur privé. Plusieurs pays industrialisés se sont déclarés préoccupés par la traduction inappropriée des recommandations des coprésidents en une éventuelle décision. Soulignant la nécessité de combler le déficit en matière de financement, le délégué d'un pays en développement a suggéré que les discussions devraient être fondées sur les recommandations des parties et se concentrer sur les sources et les entités. Faisant état des liens entre le financement à long terme et le transfert de technologie, un autre délégué a suggéré une réforme des décisions des institutions financières internationales sur le financement, permettant de réorienter les fonds vers des investissements dans l'efficacité énergétique et des technologies sobres en carbone. Les consultations se poursuivront.

L'AWG-LCA : L'atténuation par les pays en développement

: Au cours des consultations informelles, le modérateur Gary Theseira (Malaisie) a informé les parties que le président de l'AWG-LCA élaborera un texte du président, qui sera mis à disposition samedi. De nombreuses parties, en particulier les pays industrialisés, s'y sont opposés.

Les parties ont ensuite procédé à la détermination des problèmes qui doivent être résolus pour que l'AWG-LCA puisse atteindre la réussite à Doha. La Suisse, au nom du GIE, de la NORVEGE, de l'AUSTRALIE, de la NOUVELLE-ZELANDE, des ETATS-UNIS, du CANADA et du JAPON, de l'UE et des ÎLES MARSHALL, contrée par la CHINE, a proposé que le Secrétariat élabore un document technique regroupant toutes les données concernant les MAAN soumis par les pays en

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tomilola Akanle Eni-ibukun, Ph.D., Jennifer Allan, Beate Antonich, Asheline Appleton, Elena Kosolapova et Eugenia Recio. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV), le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et le gouvernement australien. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2012, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par l'Etat du Qatar. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe de l'ENB à la Conférence de Doha sur les changements climatiques - novembre 2012 - est joignable par courriel à l'adresse <asheline@iisd.org>.

<http://enb.iisd.mobi/>

développement. Le GIE et la NORVEGE ont outre suggéré qu'un programme de travail sera lancé dans le cadre du SBSTA pour la facilitation de la compréhension des MAAN soumis.

Le Mali, au nom du G-77/CHINE, a appelé au parachèvement du travail sur le Registre. L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déclaré que les pays en développement peuvent adopter des MAAN qui correspondent à leurs capacités et à leurs circonstances nationales. Le délégué a en outre : proposé que le SBSTA soit invité à déterminer les modalités de facilitation du soutien et des MNV du soutien ; soutenu un programme de travail conjoint des SBI/SBSTA ; et, a appelé à la tenue d'ateliers axés sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Le Canada s'est opposé à la tenue d'une discussion sur les questions relatives à l'enregistrement, notant que ceux-ci sont en cours de discussion dans le cadre du SBI.

Le modérateur Theseira élaborera un texte fondé sur les discussions et y déterminera les points de convergence et les points de divergence. Les consultations se poursuivront.

L'atténuation par les pays industrialisés : Au cours des consultations informelles tenues le matin, les parties ont discuté de la façon de faire avancer les travaux après 2012. Les discussions étaient basées sur les documents techniques élaborés par le Secrétariat et sur les observations des parties. La NORVEGE a introduit une proposition avancée par la Norvège, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, le Canada, les Etats-Unis et l'Australie, qui vise à mettre en place un programme de travail couvrant la période allant jusqu'à 2014, pour obtenir des précisions sur les hypothèses sous-jacentes des engagements, avant que les parties commencent à présenter des rapports sur ce qu'elles ont réalisé des objectifs d'atténuation. Le GIE a également présenté une proposition de texte pour un programme de travail visant à clarifier les hypothèses et les conditions, notamment pour ce qui concerne des questions telles que celles des mécanismes du marché et de l'UTCATF.

Le Mali, au nom du G-77/CHINE, a souligné la nécessité de poursuivre les travaux sur l'ambition des objectifs et de l'élaboration d'un cadre comptable commun permettant de s'assurer de la comparabilité des efforts d'atténuation. L'UE a soutenu un programme de travail pour la clarification des engagements, comportant des discussions thématiques, dans le cadre du SBSTA. La COLOMBIE, la REPUBLIQUE DOMINICAÏNE et d'autres ont soutenu le transfert des travaux aux organes subsidiaires d'une manière ciblée et structurée. La BOLIVIE a déclaré que le programme de travail jusqu'en 2013 devrait viser à trouver des règles comptables et des méthodologies communes et des outils fondés sur le protocole de Kyoto. La NOUVELLE-ZELANDE a déclaré qu'un accord sur les règles comptables communes ne sera pas possible à Doha, et a appelé à une approche pragmatique. Le délégué des Îles Marshall, au nom de l'AOSIS, a appelé à des mesures permettant d'élever le niveau d'ambition dans le cadre de l'objectif à long terme. Le JAPON a souligné la nécessité d'avoir des règles comptables suffisamment souples pour s'adapter et optimiser les efforts d'atténuation des parties. Il a indiqué que la question du niveau d'ambition sera reprise dans le cadre de l'un des axes de travail de l'ADP.

Le modérateur Kranjc a informé les parties qu'il élaborera un projet de texte rendant compte des discussions et observations des parties et qu'un rapport sera présenté au président de l'AWG-LCA.

LE FINANCEMENT : Au cours des consultations informelles, les parties ont échangé leurs points de vue sur la continuité du financement au titre de l'après 2012. Le G-77/CHINE a présenté une proposition visant à combler le "déficit en matière de financement", englobant un compte rendu précis de la disposition sur le financement. Le délégué des Etats-Unis a parlé des compromis réalisés sur le financement à démarrage rapide et sur l'objectif de financement pour 2020, soulignant qu'aucune décision n'est nécessaire à l'AWG-LCA pour l'achèvement de ses travaux sur cette question. Le Japon a soutenu qu'il n'est aucunement nécessaire d'avoir une décision sur le financement à Doha. La COLOMBIE a souligné qu'un objectif de financement pour la période d'ici 2020 est nécessaire en tant que processus visant à aider les pays industrialisés à atteindre l'objectif de 2020. Le GUATEMALA a déclaré que parvenir à un résultat à Doha ne sera pas possible si une décision sur le financement ne fait pas partie de l'accord d'ensemble souhaité. La Barbade, au nom de l'AOSIS, a souligné que la proposition du G-77/CHINE vise à contribuer à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif financier de 2020. Les discussions se poursuivront.

L'AWG-KP : Les questions relatives à la deuxième période d'engagement : Au cours des consultations informelles tenues l'après-midi, les parties ont examiné un projet de décision de la RdP sur les amendements au Protocole de Kyoto. Le texte regroupe les différentes options proposées par les parties concernant, notamment : les questions relatives à la durée de

la période d'engagement ; l'application des amendements au Protocole de Kyoto ; admissibilité à participer aux mécanismes de flexibilité ; et la conclusion des travaux de l'AWG-KP. Les consultations se poursuivront.

L'ADP: Table ronde sur le champ de travail 1: Le régime post-2020 : Les parties ont examiné les questions présentées par les coprésidents de l'ADP, notamment sur l'application des principes de la Convention dans le nouvel accord.

Plusieurs pays en développement ont souligné : la transparence ; la notification commune ; la comptabilité et le système MNV ; et des règles de conformité rigoureux. Plusieurs parties ont fait état de l'existence d'un accord sur la poursuite des principes de la Convention, avec : la CHINE, sur le principe de RCMD ; la BARBADE et la NORVEGE, sur le principe de précaution ; et les Etats-Unis suggérant que les principes doivent évoluer en fonction de l'évolution des circonstances et des capacités. Le délégué des Etats-Unis a souligné en outre : que les contributions financières dépendront des livraisons ; qu'un accord fructueux et ambitieux applicable à tous exige souplesse, équité et transparence, pour permettre une reddition de comptes à caractère "collectif adéquat". La SUISSE a invité les parties à appliquer les principes de la Convention d'une manière qui "nous habilite à faire plus et qui ne serve pas d'excuse pour ne rien faire". La FEDERATION DE RUSSIE a souligné que la décision 1/CP.17 reconnaît clairement que le changement climatique doit être "confronté d'urgence par toutes les parties". La BOLIVIE a souligné que l'atténuation doit être entreprise en liaison avec l'éradication de la pauvreté et le développement durable. La CHINE a souligné que re-catégoriser les pays en développement reviendrait à réinterpréter la Convention. Le JAPON a déclaré qu'un processus universel de réexamen par les pairs pourrait fournir un outil pour l'encouragement de la participation.

Des consultations informelles sur les deux axes de travail débiteront samedi.

Le SBI : Examen initial du Fonds d'adaptation dans le cadre du Protocole de Kyoto : Au cours des consultations informelles, les parties ont examiné les conclusions préliminaires. Les discussions ont porté sur l'adéquation et la viabilité des fonds destinés au Fonds pour l'adaptation, et sur l'éventuelle prorogation du mandat de l'administrateur provisoire. Au sujet de l'adéquation et de la viabilité des fonds, certains pays industrialisés ont suggéré d'entreprendre l'examen soit dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré au rapport du Fonds pour l'adaptation, au titre de la RdP, soit dans celui consacré au rapport du Comité permanent, au titre de la CdP. De nombreux pays en développement ont déclaré que des délais serrés ne devraient pas empêcher l'examen de cette question par le groupe, et ont soutenu le maintien des paragraphes dans le texte.

Au sujet de l'éventuelle prorogation du mandat de l'administrateur provisoire, une partie a proposé un processus d'appel d'offres ouvert. Plusieurs pays industrialisés parties ont, cependant, soutenu l'acceptation de la recommandation du Conseil du Fonds pour l'adaptation de maintenir les dispositions prises concernant l'administrateur provisoire. Les discussions se poursuivront.

DANS LES COULOIRS

La première semaine de la réunion de Doha approchant de sa fin, les pourparlers se sont tournés vers les nouvelles sur l'intention du président de l'AWG-LCA de soumettre, samedi, un texte de compilation fondé sur les discussions et les vues des parties, pour être examiné par les délégués durant le week-end. De nombreux délégués ont exprimé de l'intérêt, d'autres, des appréhensions, rappelant les réactions au texte précédent du président. Certains participants se sont demandé si les préoccupations exprimées plus tôt dans la semaine allaient réapparaître, un délégué s'est posé la question de savoir si la version révisée d'un aperçu général n'est qu'un "aperçu général révisé".

Résumant le point où en sont les choses à ce stade des négociations, la secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres a déclaré, lors d'une conférence de presse, que « nous commençons maintenant à voir les fils à tresser ensemble pour parvenir à un accord la semaine prochaine ». Reste à voir quels fils les ministres aideront à tresser.

En attendant, au cours de la plénière de bilan nocturne de la RdP/CdP, le président de la CdP 18, Al-Attiah, a souhaité à la Palestine la bienvenue à la Conférence, en écho au récent vote de l'Assemblée générale de l'ONU qui a conféré à la Palestine le statut d'"Etat observateur non-membre". Ses mots ont été : "Je suis très heureux qu'à partir d'aujourd'hui, votre siège est autre".



LES FAITS MARQUANTS DE DOHA :

SAMEDI 1 DECEMBRE 2012

Samedi, les délégués se sont réunis, tout au long de la journée, dans des groupes de contact, des consultations informelles et d'autres réunions de la Convention et des organes du Protocole. Dans la soirée, les plénières de clôture des organes subsidiaires se sont tenues.

LE SBI

L'ELECTION DU BUREAU : Le président du SBI, Chruszczow, a indiqué que les consultations sur les candidatures pour les fonctions de vice-président et de rapporteur, étaient toujours en cours. Il a proposé, et les parties ont accepté la demande du SBI à la CdP, d'élire ces membres durant la plénière de clôture de la CdP, le 7 Décembre, et que le vice-président et le rapporteur s actuels, continuent à servir jusqu'à l'élection de leurs remplaçants.

LES ARTICLES 3.14 ET 2.3 DU PROTOCOLE ; LES FORUM ET PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE RIPOSTE ; ET LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION 1/CP.10 : Les Parties ont adopté le projet de conclusions (FCCC/SBI/2012/L.34) concernant les mesures de riposte. Le SBI a décidé de rendre compte, dans le rapport de la réunion, du fait que les consultations conjointes des SBI/SBSTA sur les articles 3.14 et 2.3 du protocole n'ont pas été achevées à cette session et qu'elles se poursuivront à la prochaine session. Elles ont décidé également que le SBI poursuivra l'examen de la décision 1/CP.10 à la prochaine session.

LES DISPOSITIONS DU CTCN : Chruszczow Président a souligné que les négociations sont proches d'un accord. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2012/L.54) acceptant de transmettre le projet de décision à la CdP pour examen et finalisation.

LE CET : Au sujet du rapport du CET, l'INDE a demandé des éclaircissements sur la façon dont la CdP examinera les libellés en suspens transmis par le SBI. Le président Chruszczow a répondu qu'il allait soulever la question avec le président de la CdP et que c'est à la CdP de décider de la manière d'examiner les libellés crochetés, sur avis du président. La GEORGIE a déclaré que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour que le

texte puisse rendre mieux compte des points de vue des parties. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2012/L.51) et a transmis un projet de décision à la CdP, pour examen.

Signalant que les discussions sur les points ci-après n'ont pas abouti à un accord, le SBI a adopté les conclusions et a décidé de transmettre le projet de décision à la CdP pour examen et finalisation :

- L'ICA (FCCC/SBI/2012/L.50);
- Le CGE (FCCC/SBI/2012/L.53);
- Le Renforcement des capacités au titre de la Convention (FCCC/SBI/2012/L.42);
- Les plans nationaux d'adaptation (FCCC/SBI/2012/L.41); et
- Les pertes et dommages (FCCC/SBI/2012/L.44).

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU

JOUR DU SBI : Le SBI a adopté un projet de conclusions sur les points ci-après, avec peu ou pas de discussion :

- Le rapport annuel de compilation et de comptabilisation des parties visées à l'Annexe B relevant du Protocole, au titre de 2012 (FCCC/SBI/2012/L.28);
- L'examen de la période d'engagement de réserve (FCCC/SBI/2012/L.29);
- Le relevé international des transactions (FCCC/SBI/2012/L.30);
- Les questions touchant aux PMA (FCCC/SBI/2012/L.35);
- Le transfert de technologie (FCCC/SBI/2012/L.37);
- Le respect des obligations (FCCC/SBI/2012/L.40);
- Les appels contre les décisions du Conseil exécutif du MDP (FCCC/SBI/2012/L.43), et
- Les communications nationales des non-parties à l'Annexe I (FCCC/SBI/2012/L.52).

Le SBI a également adopté un projet de conclusions et recommandé un projet de décision de la CdP sur chacun des éléments suivants :

- Le rapport du Comité de l'adaptation (conclusions conjointes des SBI/SBSTA et décision (FCCC/SBSTA/2012/L.22-FCCC/SBI/2012/L.33);
- Le prototype du registre des MAAN (FCCC/SBI/2012/L.39);
- Les directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour les PMA (FCCC/SBI/2012/L.49);
- Le rapport du FEM (FCCC/SBI/2012/L.48);
- L'article 6 de la Convention (FCCC/SBI/2012/L.47);

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tomilola Akanle Eni-ibukun, Ph.D., Jennifer Allan, Beate Antonic, Asheline Appleton, Elena Kosolapova et Eugenia Recio. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV), le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et le gouvernement australien. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2012, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par l'Etat du Qatar. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Doha sur les changements climatiques - novembre 2012 - est joignable par courriel à l'adresse <asheline@iisd.org>.



<http://enb.iisd.mobi/>

• L'examen du mécanisme de financement (FCCC/SBI/2012/L.45); et

• Questions diverses : accroître la participation des femmes dans les organes de la CCNUCC (FCCC/SBI/2012/L.36).

S'agissant des questions administratives, financières et institutionnelles, le SBI a adopté un projet de conclusions et a recommandé des projets de décisions de la CdP et de la RdP, pour adoption (FCCC/SBI/2012/L.31 et 32). L'INDE a demandé au Secrétariat d'élaborer une note explicative sur les activités financées au titre des budgets principal et supplémentaire, et de clarifier le point de savoir au titre de quel budget l'octroi de fonds pour l'ICA et les rapports biennaux de mise à jour, devraient être considérés.

Au sujet de l'examen initial du Fonds pour l'adaptation, le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2012/L.46) et a recommandé un projet de décision de la RdP, pour adoption.

Au sujet du renforcement des capacités au titre du Protocole, le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2012/L.38) et a recommandé un projet de décision de la RdP, pour adoption.

CLÔTURE DE LA SESSION : Le SBI a adopté son rapport (FCCC/SBI/2012/L.27). Dans leurs observations de clôture, les parties ont accueilli avec satisfaction la mise en place du Programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention et ont appelé à la mise en place d'un mécanisme pour la perte et les dommages, à Doha. Le président du SBI, Chruszczow, a remercié les participants et a clôturé la SBI 37 à 02h32.

LE SBSTA

LES EMISSIONS PROVENANT DES CARBURANTS UTILISÉS DANS LE TRANSPORT AERIEN ET MARITIME INTERNATIONAL : Le SBSTA a pris note des données contenues dans les rapports d'activités de l'OACI et de l'OMI, et a invité ces organisations à continuer de présenter des rapports sur cette question. Cela sera mentionné dans le rapport de la réunion.

LES QUESTIONS METHODOLOGIQUES LIEES AUX HCFC-22 ET HFC-23: Le SBSTA a décidé de poursuivre les discussions sur cette question à la SBSTA 38. Cela sera mentionné dans le rapport de la réunion.

LES ARTICLES 2.3 ET 3.14 DU PROTOCOLE (impacts négatifs) : Le SBSTA n'a pas été en mesure de faire aboutir les consultations sur la façon de traiter les Articles 2.3 et 3.14 du Protocole. Le rapport de la session mentionnera que le SBSTA et le SBI poursuivront ces consultations aux 38èmes sessions des organes subsidiaires.

LES QUESTIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE : Le président Muyungi a signalé que le SBSTA n'a pas été en mesure de terminer l'examen de ce point de l'ordre du jour, et a informé les parties qu'il transmettra cela à la présidente de la CdP. L'INDE s'y est opposée, précisant que les parties n'avaient pas autorisé le Président du SBSTA de rendre ce rapport à la présidente de la CdP. Le délégué a suggéré que le SBSTA adopte une décision stipulant que les parties n'ont pas pu terminer l'examen de ce point de l'ordre du jour et qu'elles poursuivraient les discussions à la prochaine session du SBSTA.

L'URUGUAY a déclaré que le SBSTA devrait se concentrer sur la production alimentaire et les aspects techniques de l'agriculture, soulignant que les émissions provenant des activités liées à l'agriculture dans les pays en développement, devraient augmenter en raison de leur besoin d'accroître la production alimentaire.

Le BANGLADESH, le BRESIL, la GAMBIE, l'ARGENTINE, le NICARAGUA et CUBA ont soutenu l'idée de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour, à la prochaine session du SBSTA. Le VENEZUELA et d'autres ont signalé que ce point est de nature technique et qu'il ne devrait donc pas être transmis à la CdP. L'ETHIOPIE a déclaré que la CdP tenue à Durban a chargé le SBSTA d'adopter une décision sur l'agriculture à la CdP 18 et que la CdP doit, par conséquent, décider si l'examen de ce point peut se poursuivre à la prochaine session du SBSTA. L'UE a déclaré que le travail sur ce point de l'ordre du jour doit progresser autant que possible à Doha.

Le président Muyungi a précisé qu'il transmettra au président de la CdP que le SBSTA examinera cette question à la prochaine session du SBSTA et, au terme de diverses interventions des parties, a décidé qu'il transmettra à la CdP qu'aucun consensus n'a été atteint sur la question et que le SBSTA reprendra son examen à sa prochaine session. Apportant son appui à d'autres pays en développement, la BOLIVIE a souligné que l'agriculture doit être traitée dans le contexte de l'adaptation, de la lutte contre la pauvreté et de la sécurité alimentaire.

LA REDD + : Le président du SBSTA, Muyungi, a parlé de l'absence d'un accord sur les questions touchant ce point de l'ordre du jour. Les Parties ont adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.31), qui prévoient que la question sera examinée de nouveau à la SBSTA 38, dans l'objectif d'achever les travaux à la SBSTA 39. Signalant qu'à Cancun, la CdP avait décidé que la REDD + doit être pleinement mesurée, notifiée et vérifiée, la NORVEGE s'est dite préoccupée par l'absence d'accord sur le processus de MNV, soulignant que ce point est essentiel pour l'intégrité de l'environnement. La représentante a exprimé sa volonté de poursuivre le travail à Doha en vue de parvenir à une décision sur cette question.

Le BRÉSIL, l'ARGENTINE, l'INDE, CUBA, le VENEZUELA et la CHINE ont exprimé leur appui à l'idée de poursuivre l'examen de la question à la SBSTA 38. Les ETATS-UNIS, au nom de l'Australie, du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de la Russie, avec l'UE, ont appuyé le besoin de trouver un terrain d'entente sur cette question, à Doha, mettant en exergue l'importance du processus de MNV. La COLOMBIE a soutenu la poursuite des travaux à Doha en vue d'aboutir à une décision.

Le président du SBSTA, Muyungi, a rappelé que, conformément aux conclusions adoptées et conformément à l'Article 26 du projet de règlement intérieur, la question sera reprise au SBSTA 38.

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.32), telles qu'amendées. Le SBSTA a décidé que la question sera transmise à la CdP pour examen et finalisation.

FORMAT TABULAIRE COMMUN POUR LES DIRECTIVES ENCADRANT LES RAPPORTS BIENNAUX DES PAYS DÉVELOPPÉS AU TITRE DE LA CCNUCC : Signalant que les discussions sur ce point n'ont pas abouti à un accord, le SBSTA a décidé de transmettre le projet de décision à la CdP pour examen et finalisation.

CONSÉQUENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS 2-5/CMP. 7 : Signalant que les discussions sur ce point n'ont pas abouti à un accord, le SBSTA a décidé de transmettre le projet de décision à la RdP pour examen et finalisation.

POINTS DIVERS DE L'ORDRE SBSTA : Le SBSTA a adopté un projet de conclusions sur les points ci-après, avec peu ou pas de discussion :

- La recherche et l'observation systématique (FCCC/SBSTA/2012/L.25 et Add.1);
- Le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique (FCCC/SBSTA/2012/L.26);
- Les forum et programme de travail sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte (FCCC/SBSTA/2012/L.23);
- Les lignes directrices générales encadrant le processus de MNV des MAAN intérieurs (FCCC/SBSTA/2012/L.24);
- l'UTCATF (FCCC/SBSTA/2012/L.30);
- Le programme de travail sur la révision des lignes directrices encadrant l'examen des communications et rapports biennaux nationaux des pays en développement, y compris l'examen des inventaires nationaux (FCCC/SBSTA/2012/L.28) ; et
- Les piégeage et stockage du carbone en tant qu'activités de projet au titre du MDP (FCCC/SBSTA/2012/L.21).

Le SBSTA a également adopté un projet de conclusions et a recommandé une décision de la CdP sur chacun des éléments suivants :

- Le rapport du Comité de l'adaptation (conclusions et décision conjointes des SBI/SBSTA - FCCC/SBSTA/2012/L.22-FCCC/SBI/2012/L.33) ; et
- Questions diverses : Activités exécutées conjointement dans la phase pilote (FCCC/SBSTA/2012/L.27).

CLÔTURE DE LA SESSION : La SBSTA 37 a adopté son rapport (FCCC/SBSTA/2012/L.20). Les parties ont présenté leurs déclarations finales. Le président du SBSTA, Muyungi, a remercié les participants pour leur dévouement et a clos la SBSTA 37 à 03h04.

LES GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

L'ADP : L'axe de travail 1: le régime post-2020 : Au cours des consultations informelles du matin, les parties ont présenté leurs points de vue sur la voie à suivre. Elles ont soutenu la proposition des co-présidents, de produire une note de synthèse sur les discussions des tables rondes de Doha, qui ont été menées dans le cadre des deux axes de travail, et d'élaborer, d'ici dimanche, un projet de texte fondé sur les contributions des parties.

Plusieurs parties ont appelé à une décision de haut niveau, à Doha, rendant compte de l'engagement pour un accord juridiquement contraignant en 2015. Un certain nombre de parties a souligné que l'absence de résultats solides et ambitieux de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, créerait un précédent "dangereux" pour l'ADP.

Beaucoup de parties ont demandé la tenue d'une réunion de l'ADP durant le premier trimestre de l'année 2013, pour y examiner la question de la voie à suivre, et que des réunions subséquentes se concentrent sur les questions de fond. Elles ont également encouragé les coprésidents à élaborer un calendrier des réunions pour l'année 2013. Reconnaisant la valeur des observations écrites, plusieurs parties ont également soutenu l'idée de mener des discussions face-à-face sous forme de table ronde.

Beaucoup de parties ont soutenu le maintien des deux axes de travail distincts l'un de l'autre. Un groupe de pays a précisé que l'axe de travail 1 en est encore plutôt à sa phase conceptuelle qu'à

celle de l'élaboration du contenu spécifique, et une autre partie a mis l'accent sur l'importance des discussions conceptuelles pour la réalisation d'une convergence des vues.

L'axe de travail 2 de l'ADP : les voies et moyens de combler le fossé en matière d'ambition : Au cours des consultations informelles, de nombreuses parties ont axé leurs interventions sur la planification des travaux pour 2013 et la période au-delà, ainsi que sur les voies et moyens de faire participer les ministres et de combler le fossé en matière d'ambition. Beaucoup de parties ont soutenu la tenue d'une session supplémentaire durant le premier trimestre de l'année 2013 et ont appelé à l'élaboration d'un calendrier pour 2013, l'une d'elles appelant à la détermination de "jalons réalisables qui peuvent servir de repères de progrès". D'autres ont souligné la détermination d'une gamme d'options pour le comblement des écarts en matière d'ambition relatifs à la période précédant 2020, précisant que toute décision doit comprendre des politiques et mesures rentables, et des moyens pour leur mise en application.

De nombreux pays industrialisés ont souligné la nécessité de comprendre : les obstacles qui empêchent certaines parties de concrétiser leurs engagements ; et les effets que les initiatives complémentaires exercent sur le comblement des écarts en matière d'ambition. En réponse, une partie a proposé d'appeler à des communications nationales sur les conditions nécessaires à l'élévation de l'ambition. Beaucoup ont plaidé pour l'élaboration, par les coprésidents, d'un document de synthèse présentant les vues des parties. Certains ont préféré la tenue d'une session de reprise à Bonn, pour y poursuivre le travail commencé à Doha.

Les parties ont appuyé l'idée d'avoir, pour le travail devant être accompli en 2013, des modalités multiples, comportant la tenue de réunions et d'ateliers à différents niveaux et impliquant de multiples parties prenantes et, notamment, les parties, les organisations internationales, le secteur privé et la communauté scientifique. Beaucoup étaient d'avis que cela pourrait augmenter l'ambition et étendre les travaux déjà entrepris. Les co-présidents produiront un projet de texte d'ici dimanche. Les consultations informelles se poursuivront lundi.

L'AWG-LCA: La plénière de Bilan: Le président de l'AWG-LCA, Aysar Tayeb, et plusieurs modérateurs des sous-groupes ont présenté des rapports sur les progrès réalisés au cours de la semaine. Au sujet d'une vision commune et des pays dont la situation particulière a été reconnue par la CdP, le modérateur Zou Ji (Chine) et le président Tayeb ont, respectivement, signalé que des divergences de vues subsistent et que des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Au sujet de l'atténuation par les pays industrialisés, le modérateur Andrej Kranjc (Slovénie), a parlé de l'existence d'un accord sur certains éléments, tels que la nécessité de travaux supplémentaires, à effectuer après la clôture de l'AWG-LCA, sur, notamment, la clarification des engagements. Il a souligné les observations des parties, notant qu'une note du modérateur sera élaborée. Au sujet de l'atténuation par les pays en développement, le modérateur Gary Theseira (Malaisie), a indiqué qu'une note du modérateur sera élaborée, décrivant les éléments de l'accord, ainsi que les questions nécessitant un travail supplémentaire.

Au sujet des diverses approches, la modératrice Alexa Klesysteuber (Chili), a fait état de progrès positifs et de discussions constructives sur le cadre des diverses approches et sur le nouveau mécanisme de marché, bien que des divergences demeurent sur ces deux questions et sur la relation entre eux.



LES FAITS MARQUANTS DE DOHA :

LUNDI 3 DECEMBRE 2012

Lundi, Durant les séances du matin, de l'après-midi et du soir, des groupes de contact et des consultations informelles se sont réunis sur un certain nombre de thème, dont les résultats convenu du Groupe de travail special sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA), le point 3, relevant du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP), et les axes de travail 1 et 2, relevant du Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP).

Lundi soir, une plénière informelle de bilan du président de la CdP 18/RdP 8, Abdullah bin Hamad Al-Attiyah (Qatar), a également eu lieu.

LA PLENIERE DE BILAN DU PRESIDENT DE LA CDP 18 / RDP 8

Dans la soirée, une plénière de bilan du président de la CdP 18/RdP 8 a été convoquée. Les présidents du SBI, du SBSTA, de l'AWG-KP, de l'AWG-LCA et de l'ADP y ont fait le point sur l'état d'avancement des négociations.

Le président du SBSTA, Richard Muyungi (Tanzanie), a souligné que les questions transmises à la CdP pour des directives supplémentaires, comprennent la mise au point et le transfert de technologie et les thèmes méthodologiques relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole.

Le président du SBI, Thomaz Chruszczow (Pologne), a signalé que le SBI a conclu, avec succès, de nombreux éléments, précisant toutefois que les éléments nécessitant une attention particulière, comprennent les plans nationaux d'adaptation et le processus de MRV pour les parties non-visées à l'Annexe I, liées à la consultation et analyse internationales. Il a ajouté que les questions nécessitant un examen politique plus poussé, comprennent les pertes et dommages, et la technologie.

La présidente de l'AWG-KP, Madeleine Diouf (Sénégal), a indiqué qu'elle espérait que la journée de mercredi verra un texte révisé et l'achèvement des travaux de l'AWG-KP. Elle a mis en relief les questions qui pourraient exiger la participation

ministérielle, notamment, l'accès aux mécanismes de souplesse par les parties qui ne prennent pas d'engagements durant la deuxième période d'engagement, et l'élévation du niveau d'ambition.

Le président de l'AWG-LCA, Aysar Tayeb (Arabie Saoudite), a présenté le résultat et l'état d'avancement des travaux de l'AWG-LCA concernant les points de l'ordre du jour de l'AWG-LCA. Il a signalé que certaines parties ont reconnu la nécessité de poursuivre le travail sur diverses questions avant de conclure l'AWG-LCA. Soulignant les progrès substantiels réalisés sur les questions d'atténuation, il a précisé que le groupe a moins progressé sur l'adaptation, le financement, le renforcement des capacités, la technologie et les mesures de riposte. Il a indiqué que des groupes restreints ont déjà engagé la rédaction des libellés relatifs à certains points de l'ordre du jour, et que les questions d'ordre politique qui pourraient bénéficier de l'engagement ministériel sont en train d'être déterminées.

Le co-président de l'ADP, Harald Dovland (Norvège), a signalé que les coprésidents ont présenté une note informelle contenant des éléments du plan de travail de l'ADP. Il a indiqué que, sur la base des observations émises par les parties, la note informelle sera révisée et présentée pour examen, mardi.

Mettant en exergue la demande d'une intervention précoce des ministres, le président de la CdP 18, Al-Attiyah, a déclaré que Luiz Figueiredo Machado (Brésil) et Bård Vegar Solhjell (Norvège) mèneront un processus ministériel informel, pour aider le président de l'AWG-KP dans les discussions consacrées à l'accès aux mécanismes de souplesse du Protocole de Kyoto pour les parties qui ne prennent pas d'engagements au titre de la deuxième période d'engagement et à l'extension de la part des fonds destinés aux autres mécanismes de souplesse. Il a ajouté que d'autres questions pourraient également nécessiter, plus tard, une implication des ministres.

L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a exprimé son appui à l'idée de voir le président utiliser des méthodes appropriées pour trouver une solution qui soit acceptable pour toutes les parties et a précisé que le facteur temps "ne doit pas servir de prétexte pour s'écarter de l'objectif consistant à parvenir à un consensus".



Le Swaziland, pour le GROUPE AFRICAÏN, a fait part de son inquiétude au sujet de plénière de clôture du SBI, qui a eu lieu pendant les premières heures du dimanche, précisant que de telles dispositions procédurales dépassent la capacité des petites délégations. Il a appelé à clarifier le point de savoir si le point de l'ordre du jour du SBSTA concernant l'agriculture allait être abordé par la CdP ou transmis à la prochaine session du SBSTA.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a affirmé que le succès de Doha passe par la conclusion d'un accord ambitieux sur le financement, et a déploré l'absence de sentiments d'urgence et d'ambition dans toutes les voies de négociation.

L'Australie, au nom du GROUPE PARAPLUÏE, a souligné la nécessité : d'aborder les questions entourant "l'opérabilité" et l'admissibilité à l'accès aux mécanismes de souplesse aux fins de livrer une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto : de reconnaître les résultats substantiels obtenus à Cancun et Durban ; de placer l'accent sur les points de convergence, pour finaliser les travaux restants à l'AWG-LCA ; et de rendre compte des discussions de l'ADP dans le texte, pour envoyer un signal que l'ADP est sur la bonne voie.

La Suisse, au nom du GIE, a souligné la nécessité d'établir un consensus et, de ne pas revenir sur ce qui a déjà été convenu, et a soutenu l'idée de porter des questions spécifiques aux ministres, pour obtenir des directives. L'UE a souligné que "nous sommes ici pour réaliser" un paquet équilibré comme convenu à Durban. Au sujet de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole, la représentante s'est inquiétée du manque de progrès sur les éléments techniques et a accueilli favorablement la contribution ministérielle.

Le VENEZUELA a exprimé sa crainte de voir les parties se diriger vers une "entente sur l'atténuation et le marché" qui favorisera injustement les pays industrialisés. La représentante a également fait part de sa préoccupation de voir le texte de l'AWG-LCA ne pas comprendre les questions du financement, de l'adaptation ou de la technologie, et a déclaré que les discussions sur l'accès aux mécanismes de souplesse pour ceux qui ne participent pas à une deuxième période d'engagement, violent les principes du Protocole de Kyoto.

Le Bangladesh, pour le FORUM DES PAYS VULNERABLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, a qualifié le financement, la technologie et le renforcement des capacités de sujets critiques pour la période 2013-2020. La COLOMBIE, pour le Chili, le Costa Rica, la République dominicaine, le Guatemala et le Pérou, a soutenu l'engagement des ministres dans le traitement des questions cruciales abordées dans le cadre de l'AWG-KP, et a souligné la nécessité d'un processus conduit par les parties, en particulier dans l'élaboration du texte de l'AWG-LCA.

La BOLIVIE s'est dite préoccupée à la fois par les diverses notes informelles produites par des modérateurs qui ne prennent pas en considération les soumissions de certains partis et par l'absence de progrès sur l'augmentation du niveau d'ambition en matière d'atténuation. Le NICARAGUA a appelé à l'évitement d'une "décennie perdue pour le financement climatique", déplorant l'absence d'une feuille de route pour la réalisation de l'objectif de 2020 relatif au financement.

L'Égypte, pour le GROUPE ARABE, a souligné qu'il n'y a pas d'antinomie entre ambition et équité, et que l'équité doit être le "portail de l'ambition". Le délégué a indiqué que l'ambition doit être multidimensionnelle. L'Inde, au nom des PAYS EN DEVELOPPEMENT AUX VUES SIMILAIRES, a souligné que l'importante conclusion de l'AWG-LCA est l'une des principales composantes du paquet de Durban, et a appelé à la résolution de tous ses thèmes, y compris l'adaptation, le renforcement des capacités, la technologie et le financement.

Répondant à des questions posées sur l'état d'avancement du point de l'ordre du jour du SBSTA, consacré à l'agriculture, le président du SBSTA, Muyungi a indiqué que l'absence de consensus sur la transmission de cette question à la CdP, pour examen ultérieur, a été soulignée, et que durant les plénières de clôture du SBSTA, les parties ont décidé de poursuivre l'examen de ce point à la SBSTA 38. Le président Muyungi a précisé qu'il a communiqué cela au président de la CdP.

Le président de la CdP, Al-Attayah, a exhorté les parties à poursuivre leurs efforts pour trouver des solutions aux différentes questions, afin d'achever les travaux d'ici vendredi. Il a informé les parties de son intention d'achever le travail transmis par les organes subsidiaires, tard mardi soir, et de clore les groupes de travail spéciaux, mercredi.

L'AWG-LCA

RESULTAT CONVENU : Le matin, le président de l'AWG-LCA, Tayeb, a convoqué des consultations informelles sur le résultat convenu de l'AWG-LCA. Les discussions ont porté sur un nouveau texte consacré à l'état d'avancement des points 3 à 5 de l'ordre du jour de l'AWG-LCA (le résultat convenu de l'AWG-LCA, l'évaluation et les questions diverses).

L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a exprimé sa déception à propos du texte, précisant qu'il est "déséquilibré" et qu'il a omis la prise en considération des principaux éléments du Plan d'action de Bali. Le Nicaragua, pour les PAYS EN DEVELOPPEMENT AUX VUES SIMILAIRES, avec nombre d'autres pays en développement, a souligné la nécessité de libellés consacrés à l'adaptation, au financement, à la technologie et au renforcement des capacités. Le Kenya, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a qualifié l'intégration des éléments clés du Plan d'action de Bali, de condition préalable à la tenue de discussions. Les PHILIPPINES, les EMIRATS ARABES UNIS et d'autres ont déploré le manque de clarté sur les moyens de mise en œuvre. La BOLIVIE s'est opposée à la focalisation "tournée vers le marché" du texte. La CHINE a parlé de la nécessité de clôturer l'AWG-LCA par un résultat, à la fois, "global et équilibré", précisant que le texte devant les délégués n'est pas complet. L'EQUATEUR a identifié l'intégrité environnementale des marchés, le processus de mesure, notification et vérification (MNV) de l'aide financière, et l'adaptation comme de questions "cruciales". LA COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE a appelé à un programme de travail portant spécifiquement sur les avantages socio-économiques et écosystémiques de la conservation des forêts.

Les ETATS-UNIS, le CANADA, l'AUSTRALIE et la NOUVELLE ZELANDE ont souligné l'importance de reconnaître les progrès accomplis dans le cadre de l'AWG-LCA, y compris les diverses nouvelles dispositions institutionnelles

établies. La Suisse, au nom du GIE, a mis en garde contre les tentatives "de tout revisiter," d'élever "artificiellement" les attentes et de se concentrer sur "les choses qui nous divisent". Le JAPON a déploré le manque de reconnaissance, par les pays en développement, des progrès accomplis sur la question du financement et, notamment, le financement à démarrage rapide et la mise en place du Comité permanent. Plusieurs pays industrialisés ont souligné que les discussions sur les questions posées et, notamment, celles de l'adaptation et du financement, se poursuivront dans le cadre d'autres processus, après la clôture de l'AWG-LCA. L'UE a attiré l'attention, entre autres, sur : le Comité de l'adaptation et le Comité permanent, et sur le travail accompli sur la question du financement à long terme et celle des plans nationaux d'adaptation. La BARBADE a souligné qu'en dehors de l'AWG-LCA, il n'y a pas de processus pour traiter du déficit du financement de la période post-2012 et que le Fonds vert pour le climat reste "une coquille vide".

L'UE a souligné les tâches spécifiques figurant dans le mandat de l'AWG-LCA, signalant qu'aucune décision sur les approches de marché, ne voudra dire qu'il n'y a pas de processus pour l'examen de la question, après Doha. Le BRESIL a suggéré que les mécanismes de marché seront examinés dans le cadre de l'ADP, tandis que l'UE a soulevé des préoccupations à l'égard de cette idée. Le VENEZUELA a souligné que le texte du paragraphe 1 (b) (v) du Plan d'action de Bali (les approches marchandes et non marchandes) avait été rejeté par de nombreux pays en développement durant les consultations informelles, et s'est opposé à la présentation du texte comme plate-forme pour la suite des négociations. La BOLIVIE a approuvé, soulignant les préoccupations suscitées par les mécanismes de marché, y compris le double comptage et la non-additionnalité, qui risquent d'accroître les émissions.

La COLOMBIE a encouragé : la détermination des organes dans lesquelles le Plan d'action de Bali peut continuer à être mis en œuvre ; "clôturer ce qui peut être clôturé", et donner du réconfort à ceux qui ont le sentiment que certaines questions ne sont pas reflétées dans le texte. Le BRESIL a parlé de la nécessité de clôturer tout ce qui relève du mandat de l'AWG-LCA, et a souligné que la résolution de toutes ces questions est une condition préalable à un travail significatif dans le cadre de l'ADP. L'AFRIQUE DU SUD et d'autres ont souligné que le texte de clôture de l'AWG-LCA doit englober toutes les questions relevant du mandat de l'AWG-LCA, et que certaines questions nécessitent une élaboration plus poussée. Le MEXIQUE a déterminé la nécessité de prendre en considération les résultats des CdP 16 et 17, et d'examiner ce qui reste à faire. La représentante a parlé de la nécessité de clôturer l'AWG-LCA, sachant que la mise en œuvre de ses résultats se poursuivra pendant de nombreuses années.

Le président Tayeb a expliqué que le document n'est pas "son" texte, mais une compilation non corrigée des documents issus des sous groupes, hormis les groupes où il n'y a pas eu d'accord d'avoir un texte. Il a précisé que "beaucoup de travail" attend l'AWG-LCA, cette semaine, soulignant que, bien que certains groupes bénéficieront d'un temps de négociation supplémentaire, d'autres sont en train de reculer et ont besoin d'orientations pour aller de l'avant.

Le président Tayeb a proposé que le sous-groupe sur la vision commune se focalise sur un texte portant sur un processus visant : à explorer des chiffres pour l'objectif mondial et le calendrier de la culmination, et leurs implications ; et à envisager l'accès équitable au développement durable. Au sujet de l'évaluation, le président Tayeb a suggéré que le groupe se focalise sur la portée de l'évaluation, avec la prise en considération des contributions d'experts. Au sujet des mesures d'atténuation des pays industrialisés et des pays en développement, le président Tayeb a exhorté les parties à se concentrer sur l'établissement de programmes de travail et de leurs éléments potentiels. Après discussion, le président Tayeb a indiqué que des "consultations informelles" auraient lieu sur l'évaluation, la vision commune et les mesures d'atténuation des pays industrialisés et des pays en développement.

L'AWG-KP

LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Le matin, le groupe de contact de l'AWG-KP sur le point 3 de l'ordre du jour (prise en compte des nouveaux engagements des parties visées à l'Annexe I) s'est tenu. La présidente de l'AWG-KP, Diouf, a attiré l'attention sur sa proposition révisée visant à faciliter les négociations (FCCC/KP/AWG/2012/CRP.2).

La modératrice Sandea de Wet (Afrique du Sud) a présenté un rapport sur le travail du sous-groupe sur les chiffres / libellés, soulignant que les parties y ont échangé leurs vues sur les voies et moyens d'élever le niveau d'ambition. Elle a parlé "de progrès modestes" dans le nettoyage du texte, faisant observer que les options relatives à l'admissibilité à la participation aux mécanismes de souplesse durant la deuxième période d'engagement, nécessitent des éclaircissements, et que des progrès sont également nécessaires sur la question du report des unités excédentaires quantifiées attribuées (UQA).

Le vice-président de l'AWG-KP, Jukka Uosukainen (Finlande), a déclaré que de "bons progrès" ont été accomplis dans ses consultations informelles sur les questions relatives à la deuxième période d'engagement. Il a noté que certains paragraphes du projet de décision du CMP sur les amendements au Protocole, sont encore entre crochets "pour des raisons pratiques et tactiques", parce qu'ils attendent que des progrès soient réalisés dans d'autres groupes et non parce qu'ils représentent des problèmes réels non résolus. Il a expliqué que les questions liées à l'application provisoire de la deuxième période (paragraphes 7 à 11) figurant dans le texte révisé, restent à résoudre. Le vice-président, Uosukainen, a identifié trois options pour l'application provisoire : ne pas y souscrire ; y adhérer ; et décider de la mettre en application, signalant que ces options ne sont «pas forcément mutuellement exclusives."

La présidente de l'AWG-KP, Diouf, a présenté son évaluation de la façon dont l'AWG-KP peut évoluer vers un accord définitif. Elle a expliqué que les vues des parties sur la durée de la deuxième période d'engagement, sur les objectifs chiffrés et sur le niveau d'ambition, sont encore divergentes. Au sujet de la continuité juridique du Protocole à partir du 1er janvier 2013, elle a précisé que les options sont à la fois moins nombreuses et plus claires, et a demandé aux parties si elles voyaient des possibilités d'une convergence. Au sujet de la continuité

opérationnelle du Protocole pour les parties visées à l'Annexe I à partir du 1er janvier 2013, elle a indiqué que les propositions sont sur la table, signalant qu'il est besoin de plus de temps pour en discuter.

En ce qui concerne l'admissibilité des parties visées à l'Annexe I qui ne participent pas à la deuxième période d'engagement, à l'accès aux mécanismes de souplesse du Protocole, elle a parlé de divergences de vues et du fait qu'aucune option de compromis n'est en vue. Identifiant cette question comme étant une question politique, elle a rappelé aux parties d'affiner une proposition pour les ministres. L'UE a souligné que le MDP est une importante source de financement pour le Fonds pour l'adaptation. Le délégué des Îles Marshall, au nom de l'AOSIS, appuyé par l'INDE, a appelé à veiller à ce qu'une part des fonds provenant des mécanismes de souplesse soit utilisée pour l'adaptation.

Faisant état des propositions sur la table, la présidente Diouf a également souligné que le report des UQA excédentaires est une question "complexe, sensible et politique". Exprimant l'espoir d'une solution, elle a invité les parties à travailler de manière transparente avant de transmettre la question aux ministres.

L'UE a souligné que les parties ont travaillé sur les questions du report des UQA et d'accroissement de l'ambition, appelant à ce que les "fruits de ce travail" soient mis sur la table avant de transmettre le texte aux ministres. Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, et plusieurs pays en développement ont souligné la nécessité de parvenir à un niveau d'ambition plus élevé. Elle a déploré que certaines parties soient descendues au niveau inférieur de leurs engagements, en dépit du mandat clair de passer au niveau supérieur de leurs engagements, et a souligné que leurs conditions ont été remplies avec la création du processus de l'ADP. Le délégué des PHILIPPINES a exhorté les parties à "aller vite, loin et vers avant". L'AUSTRALIE l'a identifié comme un problème plus vaste, qui doit être traité au-delà de la deuxième période d'engagement du Protocole. La SUISSE a identifié le traitement du report des UQA excédentaires comme étant un moyen d'élever l'ambition.

L'ADP

LES AXES DE TRAVAIL 1 ET 2: L'après-midi, l'ADP a tenu des consultations informelles sur les axes de travail 1 et 2. Les parties ont examiné la note informelle du 2 décembre, des coprésidents. La note informelle comprend les éléments d'une décision éventuelle et les conclusions, y compris sur un plan de travail de l'ADP, qui doit être transmis à la CdP pour examen.

Les parties ont présenté des observations d'ordre général sur la note informelle, ainsi que des propositions concrètes pour des paragraphes spécifiques. Les parties ont suggéré que le résultat de Doha de l'ADP doit inclure : l'engagement à achever les travaux en 2015 ; le texte de négociation de 2014 ; et des dispositions pour l'engagement des ministres de différents secteurs, à travers, par exemple, l'organisation de tables rondes ministérielles annuelles. Certaines parties ont fait part de leur préférence pour un "résultat minimaliste" à Doha, affirmant que rien de plus n'est possible et n'est nécessaire à ce stade des discussions.

Plusieurs parties ont indiqué qu'il était trop tôt pour solliciter des soumissions sur l'architecture d'un futur accord, une partie soulignant que c'est la portée et non l'architecture, qui devrait être déterminée. Un pays en développement a fait observer que tous les éléments de la plate-forme de Durban, et pas seulement les deux axes de travail, doivent être abordés de manière holistique. Plusieurs parties ont également souligné la nécessité d'un équilibre entre les deux axes de travail.

S'agissant du plan de travail de l'ADP pour 2013, plusieurs pays industrialisés parties ont remis en question le besoin de tenir des sessions supplémentaires en 2013 pour l'ADP, affirmant que les sessions programmées de la CCNUCC, donneraient suffisamment de temps pour les discussions.

Plusieurs parties se sont opposées au texte demandant au Secrétariat d'élaborer un document technique analysant le potentiel d'atténuation des initiatives internationales de coopération, l'une d'elles préférant que l'ADP demande aux initiatives internationales de coopération de déterminer elles-mêmes leur potentiel d'atténuation.

Une note révisée des coprésidents informelle sera élaborée et les consultations informelles se poursuivront.

DANS LES COULOIRS

Les couloirs spacieux du Centre National des Conventions du Qatar étaient nettement plus occupés, lundi, les ministres et un contingent de nouveaux délégués ayant commencé à arriver pour prendre part aux derniers jours de pourparlers à Doha. Au cours des réunions de bilan et autres conférences de presse organisées tout au long de la journée, les délégués ont eu l'occasion de penser à la randonnée ardue vers une clôture heureuse de la conférence.

Les organes subsidiaires ayant achevé leurs travaux, tous les yeux étaient désormais sur l'AWG-KP et l'AWG-LCA, qui doivent résoudre toutes les questions en suspens dans les prochains jours, et terminer leur travail. Certains, dont l'UE au cours de sa conférence de presse, ont également souligné l'importance de s'accorder sur des mesures claires pour l'ADP, et de parvenir à un accord juridiquement contraignant en 2015. Les discussions informelles de l'AWG-LCA ont retracé les divergences classiques entre les pays industrialisés et les pays en développement sur les questions qui restent à résoudre pour le parachèvement du mandat de l'AWG-LCA. Il ne semble pas y avoir de consensus parmi les délégués sur les questions qui étaient le plus controversées, certains ayant cité l'adaptation, le financement et les mécanismes de marché, tandis que d'autres ont indiqué que les mesures commerciales unilatérales et les mesures de riposte étaient les points de friction.

En dépit du travail énorme qui reste à terminer, certains ont fait des observations sur la "terne" conférence, le représentant d'une ONG disant qu'elle a donné l'impression d'être une "CdP bureaucratique". Après les plénières de bilan tenues dans la soirée, plusieurs délégués étaient d'humeur plutôt pessimiste et ont semblé loin d'être certain qu'un succès était en vue. Un délégué de longue date a déclaré qu'il a peu d'espoir pour un accord 'surprise' à la fin.

**LES FAITS MARQUANTS DE DOHA :****MARDI 4 DÉCEMBRE 2012**

Mardi après-midi, a eu lieu la cérémonie d'ouverture du segment de haut niveau des CdP 18 et RdP 8. Le matin, l'après-midi et le soir, des groupes de contact et des consultations informelles, se sont réunis dans le cadre de CdP, de la RdP, de l'ADP, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP.

LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU SEGMENT DE HAUT NIVEAU DES CDP 18 ET RDP 8

L'après-midi, a eu lieu l'ouverture du segment de haut niveau des CdP 18 et RdP 8.

Le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, Figueres, a souligné que Doha doit assurer : un accord sur l'amendement au Protocole de Kyoto ; une voie claire pour le financement de la lutte contre le changement climatique ; un examen efficace de l'objectif global à long terme ; une réponse urgente à l'élargissement du fossé en matière d'émissions ; et une base solide pour un cadre à long terme applicable à tous, institué de façon équitable et réactif à la science.

Le président des CdP 18/RdP 8, Al-Attayah : a exhorté les parties à travailler ensemble à une entente mutuelle et à assurer un ensemble équilibré, qualifiant le changement climatique de l'un des défis les plus pressants de notre époque.

VukJeremić, président de l'Assemblée générale des Nations Unies, a déclaré que la lutte contre le changement climatique doit devenir un "intérêt national essentiel" pour chaque Etat membre de l'ONU. Il a décrit des plans concernant l'organisation d'un débat thématique de haut niveau sur le changement climatique, sur l'énergie verte et sur la durabilité de l'eau au cours de la session de reprise de la 67e Assemblée générale de l'ONU.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a souligné qu'on ne doit pas se faire d'illusion sur la réalité de la crise actuelle. Il a exposé cinq résultats attendus de Doha : l'adoption d'une deuxième période d'engagement ratifiable au titre du Protocole de Kyoto ; la réalisation de progrès sur la question du financement à long terme de la lutte contre le changement climatique ; travailler en vue d'équiper entièrement les institutions d'appui aux mesures d'atténuation et d'adaptation adoptées par les pays en développement ; maintenir le cap dans les négociations sur un instrument juridiquement contraignant ; et faire preuve d'une détermination à agir sur l'écart entre le niveau d'engagement actuel et celui nécessaire à la concrétisation de l'objectif de 2° C.

Son Altesse Cheikh Sabah IV Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir du Koweït, a noté que l'importante participation de haut niveau à la conférence témoigne de la reconnaissance, par la communauté internationale, du caractère urgent que revêt la question de la lutte contre le changement climatique. Il a appelé à des décisions permettant d'ouvrir la voie à une coopération à long terme à travers : la garantie d'une mise en œuvre effective

du Plan d'action de Bali et de tous ses éléments ; l'adoption d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto ; la non imposition de nouveaux engagements aux pays en développement ; et l'appui des mesures volontaires prises par les pays en développement, par un financement et un transfert de technologie de la part des pays industrialisés.

Son Altesse, Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, Emir du Qatar, a appelé à : l'illustration du concept d'interdépendance ; la conclusion d'un accord pratique et efficace, comportant des solutions souples et la réalisation d'un équilibre entre, d'une part, les besoins des pays et des communautés en matière d'énergie, et d'autre part, les exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le segment de haut niveau s'est poursuivi avec les déclarations de chefs d'Etat et chefs de gouvernement, de chefs d'Etat adjoints et chefs de gouvernement adjoints, de ministres et autres chefs de délégations. Une diffusion électronique des déclarations est disponible à l'adresse : http://unfccc.int/meetings/doha_nov_2012/meeting/6815/php/view/webcasts.php

L'ADP

TABLE RONDE SUR L'AXE DE TRAVAIL 2 : Au cours de la table ronde du matin de l'ADP sur l'axe de travail 2, Nauru, au nom de l'AOSIS, a présenté un projet de décision sur "l'amélioration de l'ambition en matière d'atténuation pour la période pré-2020", soulignant que ce dernier fournit un plan de travail détaillé pour l'ADP durant l'exercice 2013. Le texte souligne, entre autres, le caractère urgent du besoin de combler l'écart en matière d'atténuation, et propose la tenue, durant 2013, de plusieurs ateliers consacrés à nombre de domaines thématiques. Il a invité, par ailleurs, les parties à soumettre des propositions sur les mesures visant à améliorer l'ambition en matière d'atténuation durant la période pré-2020, la quantification de ces mesures, le potentiel de réduction des GES, les obstacles entravant la mise en œuvre et le renforcement du financement, de la technologie et des capacités nécessaires à la mise en œuvre.

Plusieurs parties ont accueilli favorablement le texte de l'AOSIS le qualifiant de proposition utile pour faire avancer les discussions. La REPUBLIQUE DOMINICAINE a fait remarquer qu'être trop spécifique en termes de travaux de planification risquait de signifier sacrifier la souplesse, tandis qu'être trop vague risquait de signifier "qu'on n'a pas d'orientations pour notre travail". Le délégué a fait état d'une relation interactive entre l'ambition et les moyens de mise en œuvre.

L'UGANDA a appelé à des discussions portant sur l'adaptation et les moyens de mise en œuvre. Le Brésil a appuyé le texte AOSIS mais a averti que trop de détails, peut conduire à des inefficiences. Le délégué a mis en exergue la question des moyens de mise en œuvre comme étant critique pour les pays industrialisés et les pays en développement, a souligné le



"potentiel énorme" des initiatives infranationales et a encouragé la participation des diverses parties prenantes dans les travaux de l'ADP.

La NORVEGE a encouragé : la poursuite de la dynamique positive ; l'échange d'expériences ; l'amélioration de la compréhension des conditionnalités ; l'engagement de davantage de parties ; la prise en compte du potentiel d'atténuation de la REDD + ; les hydrofluorocarbones et le noir de carbone ; et la suppression des subventions préjudiciables accordées aux combustibles fossiles. La NOUVELLE-ZELANDE a déclaré que l'ambition est entravée par "un environnement de mise à l'index - vous devriez, vous devez".

Le délégué des îles Marshall a encouragé l'examen des cibles potentielles à atteindre en matière d'atténuation et des engagements sous-jacents, et a souligné qu'une approche thématique a un potentiel d'atténuation beaucoup plus élevé que les initiatives de coopération internationale.

LES CONSULTATIONS INFORMELLES : Après la table ronde, l'ADP a tenu, dans la matinée et dans la soirée, des consultations informelles sur la proposition de l'AOSIS et sur le projet de texte révisé par les coprésidents de l'ADP, qui cherche à refléter les interventions et les soumissions présentées par les parties en 2012.

Plusieurs parties ont déclaré que le texte des coprésidents pourrait être renforcé, et ont fait état d'une perte des détails concernant les travaux et les thèmes futurs, appelant à l'insertion de références à des questions telles que : les initiatives de coopération internationale ; l'élévation des engagements ; l'obligation de leadership des pays de l'Annexe I ; l'adaptation, les moyens de mise en œuvre et les éléments généraux du Plan d'action de Bali. Beaucoup de parties ont appuyé la demande de soumissions de la part des parties sur des thèmes divers. Cependant, tout en n'écartant pas l'idée de tenir des discussions thématiques, certaines parties se sont dites mal à l'aise avec une approche sectorielle d'élévation de l'ambition.

Les consultations informelles se sont poursuivies jusque tard dans la soirée.

L'AWG-KP

LES CHIFFRES/LIBELLES : Le matin, dans le sous-groupe de l'AWG-KP sur les chiffres / libellés, une coalition de pays en développement a présenté une proposition appelant les parties visées à l'Annexe I à prendre, à la RdP 8, des objectifs chiffrés correspondants au seuil supérieur de leurs gammes d'engagements annoncées et à augmenter l'ambition pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole. La proposition requiert des parties visées à l'Annexe I, de veiller à ce que les objectifs chiffrés adoptés pour la deuxième période d'engagement conduisent à des réductions d'émissions globales d'au moins 33% en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2017. Elle établit également, pour chaque partie, un processus de réexamen de ses objectifs chiffrés, réalisable d'ici 2014 au plus tard, en harmonie avec l'objectif global des réductions d'émissions des pays de l'Annexe I, de plus de 45% en dessous des niveaux de 1990, d'ici 2020. Les parties ont procédé à un échange de vues sur la proposition, un certain nombre d'entre elles exprimant leur appui à l'idée de son utilisation comme plate-forme de travail, et d'autres appuyant l'idée d'examiner également les deux autres propositions récentes. De nombreux pays industrialisés se sont dits préoccupés par les années et chiffres de référence figurant dans la proposition.

Les parties ont également examiné la question de la part des fonds provenant des mécanismes de souplesse. Les pays en développement ont présenté une proposition appelant à une augmentation de la part des fonds, à 5% des réductions d'émissions certifiées émises pour les projets relevant du MDP, enregistrés après le 31 décembre 2014. Beaucoup de parties ont demandé des précisions, et certaines d'entre elles ont fait part de leur accord pour travailler sur cette base.

Soulignant la nécessité de poursuivre les discussions pour alimenter le texte révisé de la présidente de l'AWG-KP, qui devrait être prêt mercredi, les parties ont convenu de travailler dans des "consultations informelles" sur le texte, et de trouver un terrain d'entente, en prenant pour base de travail, les trois propositions et le texte de la présidente.

L'AWG-LCA

LE RESULTAT CONVENU : Dans la soirée, des consultations informelles de l'AWG-LCA ont eu lieu en vue de fournir une mise à jour du travail accompli sur les questions d'adaptation, de technologie, de renforcement des capacités et des mesures de riposte. Il a également été signalé que le financement sera abordé dans des consultations conduites par deux ministres. Les parties ont également examiné les questions de procédure, y compris le calendrier des négociations informelles et la nature des groupes informels mis en place pour le traitement des questions sur la transmission desquelles aux sous-groupes, les parties n'ont pu s'entendre. Les consultations informelles se sont poursuivies jusque tard dans la soirée, abordant, entre autres, la question des EET.

DANS LES COULOIRS

Mardi, l'attention des médias s'est tournée vers l'ouverture du segment de haut niveau. Ce rendez-vous annuel est l'occasion pour les représentants de haut niveau de faire des déclarations sur les progrès nationaux et sur les attentes des négociations de la CCNUCC. Le segment de haut niveau offre également aux délégués, une occasion importante de présenter des "questions épineuses" pour leur résolution au niveau politique.

Loin des projecteurs des médias, une pléthore de consultations s'est poursuivie dans le cadre de l'ensemble de cinq organes, plusieurs participants pensant que les négociateurs étaient dans une course contre la montre. Un délégué a fait remarquer : "Nous avons atteint un stade où la plupart des négociations se déroulent en parallèle dans les coulisses des réunions informelles, de sorte qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de tout ce qui se passe, notamment dans le cadre de l'AWG-LCA".

Le besoin de clarté sur la "situation dans son ensemble" a aussi été repris ailleurs. CAN a souligné, lors de sa conférence de presse tenue l'après-midi, que la clôture de l'AWG-LCA ne consiste pas uniquement "à éteindre la lumière et à quitter", vu que tous les axes de négociation sont liés et que les "questions fondamentales" posées dans le cadre du Plan d'action de Bali, doivent être résolues. CAN a qualifié la question du financement de fondamentale, appelant à une "trajectoire crédible vers 2020, avec des sources de financement novatrices provenant d'un prélèvement sur les transports aériens et maritimes internationaux, ainsi que d'une taxe sur les transactions financières".

Comme si elles anticipaient cet appel à un financement à moyen terme, des rumeurs ont circulé que le Royaume-Uni est devenu le premier Etat membre de l'UE à prendre un engagement de financement pour la période post-2012, d'un montant de 2,2 milliards d'euros. Plusieurs participants, dont certains observateurs, ont entendu les nouvelles via twitter, l'accueillant avec satisfaction et appelant d'autres pays à suivre cet exemple.

La question des mécanismes de marché s'est réveillée de nouveau et beaucoup estiment qu'il est essentiel de la résoudre avant la clôture de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA. Présidé par Nicholas Stern, les ministres et autres hauts-représentants se sont réunis à l'heure du déjeuner dans un dialogue sur le rôle des mécanismes de marché dans le cadre de la CCNUCC.

Au cours de l'événement, le représentant de haut niveau de la Grenade a appelé à un signal clair que le MDP ne finira pas et qu'il y aura une transition en douceur vers la deuxième période d'engagement. Le représentant chinois a parlé de plans nationaux d'échange de quotas d'émissions et d'initiatives d'efficacité énergétique, soulignant également la nécessité d'accroître l'ambition d'atténuation des pays industrialisés, de manière à stimuler la demande de crédits provenant des mécanismes de marché internationaux. Les représentants de l'Australie et de l'UE ont mis en exergue la décision de lier leurs systèmes d'échange de quotas d'émissions et de former le marché de carbone le plus important de la planète. A leur sortie de la séance de dialogue, la plupart des participants ont dit l'avoir trouvé intéressant et qu'ils espéraient voir des progrès sur la question des mécanismes de marché pouvoir être obtenus à Doha. D'autres, cependant, ont exprimé de profondes inquiétudes à l'égard de l'accent placé sur les marchés du carbone, certains délégués de pays en développement indiquant qu'ils étaient "très déçus" par l'événement.



LES FAITS MARQUANTS DE DOHA :

MERCREDI 5 DECEMBRE 2012

Le segment de haut niveau des CdP 18 et RdP 8 s'est poursuivi toute la journée de mercredi. Divers groupes de contact et des consultations informelles ont également été tenues dans le cadre de la CdP, de la RdP, de l'ADP, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP. Dans la soirée, la plénière de bilan informelle du président de la CdP a eu lieu.

LA PLENIERE INFORMELLE DE BILAN DU PRÉSIDENT DE LA CDP

Au cours d'une plénière de bilan informelle nocturne, le président de la CdP 18, Al-Attiyah, a encouragé les modérateurs de conclure les quelques questions en suspens.

Le président du SBSTA, Muyungi, a indiqué que s'agissant du programme de travail sur un format tabulaire commun pour les directives encadrant les rapports biennaux de la CCNUCC, destinées aux pays industrialisés, un accord a été atteint sur les tableaux, mais pas sur l'utilisation de directives régissant les rapports biennaux extérieurs à la Convention. Il a en outre rapporté qu'aucun accord n'a été conclu sur les mesures de riposte. Le président Muyungi a également indiqué qu'il n'a pas été possible de faire progresser les travaux sur le rapport du CET et que la "question très politique des droits de propriété intellectuelle" n'a pas été résolue par les consultations bilatérales menées par le président du SBI.

Le président du SBI, Chruszczow, a parlé d'un accord sur une décision de la CdP sur les plans nationaux d'adaptation. Il a expliqué que les parties n'ont pas été en mesure de s'entendre sur la composition, les modalités et les procédures de l'équipe d'experts techniques dans le cadre des consultations et analyses internationales, et a recommandé que ce point soit reporté à la prochaine session du SBI.

Au sujet du Groupe consultatif d'experts (GCE), il a indiqué que, pour éviter un vide, le mandat du CGE a été prorogé d'une année. Au sujet des pertes et dommages, le président Chruszczow a rapporté que les parties ont réussi à supprimer les crochets figurant dans le texte et que le texte sera transmis à des consultations ministérielles. Au sujet du CTCN, il a signalé que le point relatif à la composition du Conseil consultatif du CTCN n'a pas été résolu, et a recommandé de le transmettre aux ministres.

La présidente de l'AWG-KP, Diouf, a fait état d'efforts visant à rationaliser le texte, soulignant l'existence de propositions qui consolident les options précédentes et qui proposent des options de compromis. Elle a précisé qu'un texte révisé comportant des options claires soumises à la considération des ministres, serait publié plus tard dans la soirée de mercredi et examiné dans un groupe de contact. Elle a indiqué que la plénière de clôture de l'AWG-KP aurait lieu "tard dans la nuit".

Le président de l'AWG-LCA, Tayeb, a déclaré que les parties ont reçu différents textes sur l'état d'avancement des discussions menées sur chaque point de l'ordre du jour de l'AWG-LCA, en vue de fournir aux parties un aperçu complet de la situation concernant les discussions. Il a expliqué que l'AWG-LCA continuera de travailler à travers un seul groupe informel, tout au long de la soirée, en vue d'avancer vers un texte plus simple, d'ici jeudi.

Le coprésident de l'ADP, Mauskar, a rapporté que le co-président Dovland et lui-même ont élaboré le projet de conclusions de l'ADP et un projet de décision de la CdP. Il a signalé que la réunion informelle prévue pour mercredi a été reportée à la demande d'un groupe de pays, et a exprimé sa compréhension que les deux groupes de travail spéciaux prévus de clore leurs travaux à Doha ont besoin de se voir accorder la priorité, soulignant que l'ADP "a sa propre importance".

Bard Solhjell (Norvège) a fait le point sur les progrès réalisés à la suite de la séance de sensibilisation ministérielle qu'il a menée avec Luis Figueiredo Machado (Brésil), sur : l'accès aux mécanismes de souplesse par les parties visées à l'Annexe I qui ne prennent pas d'engagements pour la deuxième période d'engagement ; et l'augmentation de la part des fonds destinée à la mise en œuvre conjointe destinée à la mise en œuvre conjointe et à l'échange de quotas d'émissions. Il a affirmé que les consultations ont donné une "idée claire" des différentes opinions, bien qu'on n'ait pas abouti à "des solutions finales".

Faisant observer que certaines questions continuent à être difficiles à résoudre, le président de la CdP, Al-Attiyah, a signalé que celles qui ont besoin d'une sensibilisation ministérielle ont été déterminées, et que Mariyam Shakeela (Maldives) et Bruno Oberler (Suisse) ont été nommés pour aider à la sensibilisation ministérielle sur les questions financières. Il a précisé que la sensibilisation ministérielle ne duplique pas le travail mené dans le cadre de l'AWG-LCA et des discussions du groupe de contact de la CdP sur le financement.

En outre, Fatou Gaye (Gambie) et Mark Dreyfus (Australie) mèneront des consultations informelles sur les directives encadrant les rapports ; Edna Molewa (Afrique du Sud) modérera les consultations informelles sur les pertes et dommages; Maria del Socorro (Mexique) tiendra des consultations sur la composition du conseil consultatif du CTCN ; et Figueiredo et Solhjell tiendront des consultations sur l'élaboration des rapports de parties au Protocole de Kyoto et faciliteront la résolution d'autant de points en suspens relatifs au point 4 de l'ordre du jour de la RdP (rapport de l'AWG-KP rapport), que de besoin.

Le président de la CdP, Al-Attiyah, a encouragé les parties «à faire preuve d'audace dans leurs idées concernant les voies et moyens de faire face à la menace mondiale du changement climatique et à redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente et des solutions".

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tomilola Akanle Eni-ibukun, Ph.D., Jennifer Allan, Beate Antonich, Asheline Appleton, Elena Kosolapova et Eugenia Recio. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV), le gouvernement des États-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'État américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et le gouvernement australien. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2012, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par l'État du Qatar. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Doha sur les changements climatiques - novembre 2012 - est joignable par courriel à l'adresse <asheline@iisd.org>.



<http://enb.iisd.mobi/>

LA CDP

LE REUNION DE HAUT NIVEAU : Le segment de haut niveau des CdP 18 et RdP 8 s'est poursuivi avec les déclarations des ministres et autres chefs de délégations et des porte-paroles des divers groupes. Une diffusion électronique des déclarations, est disponible à l'adresse: http://unfccc.int/meetings/doha_nov_2012/meeting/6815/php/view/webcasts.php.

LE GROUPE DE CONTACT SUR LE FINANCEMENT : Dans le groupe de contact de l'après-midi sur le financement, les coprésidents de la CdP, Djemouai et Andrews, ont fait le point des progrès accomplis, mettant en exergue les efforts déployés pour harmoniser les travaux du groupe avec les discussions sur le financement menées dans le cadre de l'AWG-LCA.

Au sujet du programme de travail sur le financement à long terme, le co-président Andrews a expliqué que le projet de texte propose la prorogation du programme de travail et la tenue d'un dialogue ministériel pour discuter de l'augmentation du financement. Un texte révisé est en cours d'élaboration.

Au sujet du rapport du Comité permanent, il a été souligné que les parties sont proches d'une décision et qu'elles sont en train de se concerter sur les crochets restants.

S'agissant du rapport et directives initiales du Fonds vert pour le climat (FVC), les délégués ont été informés que le projet de texte prenait note du rapport du FVC et des progrès réalisés vers l'opérationnalisation du Fonds, et que des "consultations informelles" ont été convoqués pour la finalisation du texte.

L'AWG-KP

LES CHIFFRES/LIBELLES : Au cours du sous-groupe de la matinée sur les chiffres /libellés, les parties se sont concentrées sur l'élaboration d'options claires pour intégration dans le texte révisé de la présidente de l'AWG-KP, options qui seront transmises aux ministres pour examen.

Les parties ont examiné le texte consacré aux amendements du Protocole, à l'admissibilité à participer aux mécanismes de souplesse, au report des UQA excédentaires ; et la part des fonds destinée à la mise en œuvre conjointe destinée à la mise en œuvre conjointe et à l'échange des quotas d'émissions. Les parties avaient devant elles de nouvelles propositions portant sur certaines de ces questions, ainsi que des formulations consolidant les propositions précédentes. Les parties ont accepté les propositions qui doivent être transmises à la présidente de l'AWG-KP, pour intégration dans son texte révisé, et le sous-groupe a achevé ses travaux.

L'AWG-LCA

LE RESULTAT CONVENU : Au cours des consultations informelles de l'après-midi, qui étaient ouvertes aux observateurs, le président de l'AWG-LCA, Tayeb, a signalé que certaines questions sont "proches d'une conclusion", tandis que d'autres sont en train "de tourner en rond" ou "de reculer même". Il a également souligné que les ministres des Maldives et de la Suisse ont accepté de modérer les consultations informelles sur la continuité du financement pour la période 2013-2020.

L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a proposé de clore tous les sous-groupes de l'AWG-LCA, et a appelé à une "forum central" pour aider les parties à comprendre l'état d'avancement des négociations. Il a également appelé à l'octroi d'une priorité à la question du financement.

Les PHILIPPINES, le BANGLADESH et d'autres ont souligné la nécessité, pour les consultations sur le financement, d'être ouvertes à tous, inclusives et transparentes. Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appelé à une décision sur le financement, à l'intensification des mesures d'atténuation et à un soutien pour l'adaptation. La SUISSE a indiqué que le financement est un "thème fondamental permanent" qui ne peut être conclu à Doha, et qu'une décision de la CdP est indispensable pour déterminer la façon de continuer à travailler dessus. L'UE a exprimé sa déception devant l'absence de progrès accomplis, entre autres, sur la vision commune et les diverses approches. La représentante a appelé à un texte consensuel renfermant des options claires pour les ministres.

La Gambie, au nom des PMA, a appelé à une "texte équilibré", apte à servir de plate-forme à de nouvelles négociations. La BOLIVIE s'est dite préoccupée par le manque

d'équilibre dans les textes, soulignant la nécessité de continuer à rendre compte des approches non marchandes dans le texte portant sur les diverses approches et sur la REDD +. Mettant en exergue l'importance des interconnexions, le VENEZUELA a suggéré de prendre en considération les diverses approches en même temps que les questions interdépendantes relevant de l'AWG-KP et de la RdP, comme celle de la continuation du MDP. L'Egypte, au nom du GROUPE ARABE, appuyée par la CHINE, a encouragé le président de l'AWG-LCA à élaborer un texte révisé. L'INDE et l'ARGENTINE ont signalé que le libellé portant sur les mesures de riposte ne rend pas compte, de manière adéquate, des soumissions des parties.

La Colombie, au nom de l'ASSOCIATION DES ETATS INDÉPENDANTS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC), a appelé à une "Indaba" sur le financement, ouverte à tous, affirmant que des réunions ministérielles bilatérales ne suffiront pas. Faisant état d'une absence de progrès, elle a soutenu l'idée d'examiner les questions d'adaptation et de la REDD + à un niveau supérieur.

Beaucoup de parties ont contesté la méthode de travail et le statut des textes présentés, beaucoup appelant à la prévisibilité pour ce qui concerne les questions qui seront examinées, et l'horaire des réunions. Le président de l'AWG-LCA, Tayeb, a précisé que les négociations sur le résultat convenu de l'AWG-LCA se poursuivra au sein d'un seul groupe ouvert à tous, et que pour les domaines où des progrès sont à portée de main, comme celui concernant les mesures d'atténuation devant être prises par les pays industrialisés et par les pays en développement, et la REDD +, des sous-groupes se réuniront à nouveau.

DANS LES COULOIRS

Pendant que les négociateurs vauquaient à leurs besogne, essayant de parvenir à un résultat positif pour vendredi, les discussions de haut niveau se sont poursuivies à la fois durant les tables rondes informelles ministérielles et des concertations "en coulisses". La plénière de bilan informelle nocturne du président de la CdP a donné un aperçu de la "séance informelle de sensibilisation des ministres" sur les questions clés. Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, aurait également rencontré un grand nombre des principaux acteurs et, dans son discours à la table ronde ministérielle, a annoncé son intention de convoquer une réunion des dirigeants mondiaux en 2014 pour aider à créer une dynamique politique pour 2015, date à laquelle les parties concluraient les négociations menées dans le cadre de l'ADP. Soulignant que ce genre d'engagement de haut niveau a permis de réaliser ce que beaucoup estiment être des résultats réussis de Cancun et de Durban, un négociateur expérimenté a opiné : "J'espère vraiment que nos ministres seront en mesure d'intervenir et, une fois de plus, sauver la journée". Dans les couloirs, certains ont émis des observations sur "l'évidence du caractère urgent" de la tâche, compte tenu des nouvelles sur des pertes humaines et matérielles causées par le typhon Bopha qui fait rage aux Philippines.

S'agissant des progrès réalisés dans les trois groupes de travail, les délégués du G-77/Chine ont demandé le report des réunions prévues dans le cadre de l'ADP, officiellement pour assister à des consultations informelles de l'AWG-LCA qui se déroulent en même temps. Ainsi, le travail dans le cadre de l'ADP fait place à des consultations informelles de l'AWG-LCA, qui se sont poursuivies pour la deuxième nuit consécutive.

Tard le soir, l'ambiance dans les couloirs était un mélange d'anticipation et de dépression, avec des délégués, visiblement fatigués, passant leur temps à scanner sans relâche, la dernière édition du calendrier des réunions du groupe de contact de l'AWG-KP et celui de la plénière de clôture, initialement prévue pour la soirée mais qui a ensuite été reportée à minuit. "J'espère que nous ne sommes pas ici jusqu'au matin", a commenté un délégué, ajoutant : "Sinon, ce serait la troisième nuit consécutive que je passe dans le bureau de ma délégation". Le soulagement était palpable lorsque la plénière de clôture a finalement été reportée à 11h00, jeudi, qui est un moment plus gérable.

**LES FAITS MARQUANTS DE DOHA :****JEUDI 6 DECEMBRE 2012**

Dans la matinée, l'AWG-KP a tenu sa séance plénière de clôture. Le segment de haut niveau des CdP 18 et RdP 8 s'est déroulé tout au long de la journée de jeudi. Divers groupes de contact et des consultations informelles ont été également tenus dans le cadre de la CdP, de la RdP, de l'ADP, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP. Dans la soirée, une plénière informelle de bilan du président de la CdP a eu lieu.

LA PLÉNIÈRE DE BILAN

Au cours de la plénière informelle de bilan, la présidente de l'AWG-KP, Diouf, a indiqué que l'AWG-KP a achevé ses travaux jeudi matin.

Le président de l'AWG-LCA, Tayeb, a parlé de bons progrès sur tous les éléments examinés, tout en indiquant qu'il ya des domaines qui nécessitent une rationalisation. Il a exprimé l'espoir de voir l'ensemble des éléments réunis en un seul document "d'ici ce soir".

Le co-président de l'ADP, Dovland, a rendu compte des consultations informelles sur la proposition révisée des co-présidents, d'un projet de décision et d'un projet de conclusions. Il a fait observer que la focalisation des parties sur l'AWG-KP et l'AWG-LCA a empêché l'ADP de tenir une plénière de clôture jeudi après-midi. Il s'est dit confiant que l'ADP enverra un signal fort qu'il est en bonne voie de parvenir à un accord d'ici à 2015 et de combler l'écart de l'ambition pour la période pré-2020.

Luis Figueiredo Machado (Brésil) a présenté le rapport concernant sa sensibilisation ministérielle avec BårdSolhjell (Norvège) sur les questions en suspens intéressant l'AWG-KP et son document final (FCCC/KP/AWG/2012/L.3). Il a fait part de leur intention de poursuivre les consultations avec plusieurs groupes.

Mariyam Shakeela (Maldives) a rapporté qu'avec Bruno Oberle (Suisse), elle a consulté divers groupes régionaux sur le financement et a tenu une réunion informelle avec les parties. Elle a indiqué que les parties y ont été invitées à formuler des observations textuelles et qu'un projet de texte était en élaboration.

Mark Dreyfus (Australie) et Fatou Gaye (Gambie) ont signalé que les parties sont proches d'un accord sur les lignes directrices encadrant l'établissement des rapports.

Edna Molewa (Afrique du Sud) a rendu compte des consultations informelles ministérielles sur les pertes et dommages. Elle a précisé que la principale question politique tourne autour de la mise en place éventuelle d'une disposition institutionnelle, comme, par exemple, un mécanisme.

Maria del Socorro Flores (Mexique) a fait état de progrès dans les consultations informelles sur la composition du Conseil consultatif du CTCN, exprimant l'espoir de voir les parties parvenir à un accord, d'ici vendredi.

L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a souligné trois principaux piliers d'un résultat de Doha : une seconde période d'engagement ambitieuse, qui permettrait un niveau plus élevé des ambitions de toutes les parties de l'Annexe I ; le financement de l'AWG-LCA et un traitement équilibré de tous les éléments dans le cadre de l'ADP.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé à un texte traitant de l'ensemble des questions figurant dans le Plan d'action de Bali, et à une deuxième période d'engagement qui permet d'intensifier l'ambition avant 2014. Précisant que les parties peuvent ne pas parvenir à tout ce qu'elles espèrent, la Suisse, au nom du GIE, a appelé : à une solution à la question du report des UQA excédentaires, qui assure l'intégrité environnementale de la deuxième période d'engagement, en s'appuyant sur les enseignements tirés du financement à démarrage rapide ; et à l'élaboration d'une voie de financement pour 2020.

Soutenir davantage l'engagement ministériel, l'Australie, au nom du GROUPE PARAPLUIE, a appelé à un accord sur l'accès aux mécanismes de marché durant la deuxième période d'engagement, et a appelé à la conclusion des discussions de l'AWG-LCA, en reconnaissant les réalisations et en avançant vers la mise en œuvre.

Mettant l'accent sur l'intégrité de l'environnement, Nauru, au nom de l'AOSIS, a déclaré que l'AOSIS "n'a pas perdu la foi", et qu'elle continue à travailler pour faire en sorte que "nous puissions repartir avec quelque chose de mieux que ce avec quoi nous sommes venus."

L'UE a souligné la nécessité d'accélérer la conclusion de l'AWG-LCA et a soutenu l'appel du président de la CdP au président de l'AWG-LCA de clore les travaux du groupe jeudi soir. La Gambie, au nom des PMA, a souligné l'importance d'une deuxième période d'engagement qui garantit l'intégrité de l'environnement, qui prend en ligne de compte le régime fondé sur des règles et qui limite l'accès aux mécanismes de souplesse aux parties à l'Annexe I ayant pris des engagements. Le Chili, pour l'AILAC, a exprimé sa confiance que les parties "accompliront le jalon d'un accord juridiquement contraignant, d'ici 2015."

Faisant observer que les "morceaux de l'accord global sont en train de se rassembler", le président de la CdP, Al-Attiah, a appelé les délégués à redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente, et aux ministres, à terminer leurs travaux le jeudi soir, de sorte que des choix politiques clairs puissent être présentés vendredi. Il a précisé qu'une réunion informelle de bilan se réunira vendredi.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE DE L'AWG-KP

Jeudi matin, la présidente de l'AWG-KP, Diouf, a indiqué qu'un travail a été mené jusqu'aux premières heures de jeudi matin, pour la rationalisation de sa proposition visant à faciliter les négociations de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2012/CRP.3). Elle a expliqué que le résultat de ce travail, qui vise à présenter aux ministres des options claires, a été intégré dans son texte sur



le projet de conclusion consacré au résultat du travail de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2012/L.3), qu'elle a proposé de soumettre à la RdP pour adoption.

L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, a souligné les questions en suspens, notamment celle de la mise en route d'une deuxième période d'engagement ambitieuse, au titre du Protocole de Kyoto, à partir du 1er janvier 2013, et l'engagement à des objectifs chiffrés ambitieux par les parties de l'Annexe I. La Gambie, au nom des PMA, a appelé à une décision de restreindre l'accès aux mécanismes de souplesse aux parties visées à l'Annexe I qui prennent des engagements au titre de la deuxième période d'engagement. Les pays les moins avancés ont plaidé en faveur d'une deuxième période d'engagement plus ambitieuse de cinq ans, avec application provisoire.

Le Swaziland, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a exprimé l'espoir que les ministres seront en mesure de prendre les décisions politiques nécessaires. Il a indiqué que la deuxième période d'engagement devrait : exclure le report des UQA excédentaires ; permettre aux seules parties qui adoptent des objectifs chiffrés pour une deuxième période d'engagement, à participer aux mécanismes de souplesse ; et englober un mécanisme pour l'élévation de l'ambition en matière d'atténuation dans un délai de deux ans, à partir du début de la période d'engagement.

L'UE a souligné que le texte soumis aux parties montre que l'AWG-KP contribuera à l'issue équilibrée que Doha est censé livrer. Le délégué a déterminé la nécessité de garantir un accès ininterrompu aux mécanismes de marché à toutes les parties qui prendront des engagements au cours de la deuxième période d'engagement, affirmant que le texte actuel répond à cette préoccupation. Au sujet de la possibilité de voir les parties de l'Annexe B renforcer leurs objectifs chiffrés durant la deuxième période d'engagement, l'UE a indiqué qu'elle était prête à explorer le mécanisme pour l'élévation de l'ambition, proposé par le G-77/Chine. Le délégué a reconnu l'importance de la question du report des UQA excédentaires, signalant toutefois qu'il y aura une demande minimale pour ces UQA entre 2013 et 2020.

L'Australie, au nom de plusieurs membres du GROUPE PARAPLUÏE, a fait état d'une convergence sur de nombreuses questions et a mis en relief les principaux éléments nécessitant un accord, dont, notamment celui appelant à une deuxième période d'engagement, et la participation accrue dans les mécanismes de marché. Le délégué a souligné que l'AWG-KP "fait partie d'un effort bien plus large et bien plus partagé".

Le délégué des PHILIPPINES a attiré l'attention sur le typhon Bopha qui a frappé son pays. Il a appelé les parties à "ouvrir les yeux sur la dure réalité à laquelle nous sommes confrontés", afin de "faire en sorte que cette année soit l'année durant laquelle nous avons trouvé le courage d'assumer la responsabilité de l'avenir que nous voulons", et a demandé aux délégués : "Si ce n'est pas nous, alors qui ? Si ce n'est pas maintenant, alors quand ? Si ce n'est pas ici, alors où ?"

La Suisse, pour le GIE, a déclaré que l'adoption des amendements au Protocole à Doha assurera une transition harmonieuse vers une deuxième période d'engagement. Il a souligné la nécessité : de s'assurer de l'intégrité environnementale durant la deuxième période d'engagement, à travers la limitation du report des UQA excédentaires de la première période d'engagement ; et de permettre aux parties de l'Annexe I qui n'adopteront pas des objectifs chiffrés, de participer au MDP. Le délégué a exprimé sa solidarité avec le peuple des Philippines, comme l'a fait la BOLIVIE qui a déclaré que la situation actuelle dans ce pays "témoigne de ce à quoi on peut s'attendre à voir se produire plus fréquemment". La BOLIVIE a mis en garde contre "les promesses vides" et a qualifié le bas niveau d'ambition de "condamnation à mort" pour certaines personnes. Le délégué s'est opposé à l'idée d'engagements volontaires, disant que vu que les pays industrialisés n'ont pas réussi à élever le niveau d'ambition en sept ans », pourquoi devraient-ils crûs maintenant".

Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a appelé, entre autres : à une période d'engagement de cinq ans ; les parties de l'Annexe I à passer à l'extrémité supérieure de leurs engagements et au-delà, et à laisser tomber leurs conditionnalités ; à l'application provisoire des amendements au Protocole qui doivent être adoptés à Doha ; et à limiter la participation aux mécanismes de souplesse aux parties de l'Annexe I ayant pris des engagements au titre de la deuxième période d'engagement. La représentante a signalé que la proposition du G-77/Chine sur le mécanisme

pour l'ambition est absente du texte de l'AWG-KP, exprimant son opinion que cette proposition devrait "rester sur la table", et a souligné que le mécanisme doit "porter des fruits" en 2014 au plus tard.

La présidente de l'AWG-KP, Diouf, a proposé de transmettre le rapport sur les travaux de l'AWG-KP à la RdP. L'AOSIS a demandé le placement de certaines parties du texte entre crochets et, notamment, les articles contenant : l'annexe B amendé du Protocole, comportant les engagements des parties en matière d'atténuation ; le texte sur l'admissibilité à participer aux mécanismes de souplesse ; et le texte sur la réalisation du mandat de l'AWG-KP et la conclusion de ses travaux. Les parties ont convenu de transmettre le résultat des travaux de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2012/L.3), tel que modifié oralement par l'AOSIS, à la RdP pour examen et finalisation.

La présidente Diouf a rappelé l'accord conclu plus tôt, de former un groupe qui procédera à un examen juridique du texte transmis à la RdP, précisant : que cet examen ne rouvrira pas les débats de fond. Elle a indiqué que le groupe sera composé de membres issus de tous les groupes régionaux et des PEID, et a expliqué qu'elle présenterait un rapport au Président de la RdP si des changements sont nécessaires sur la base des conclusions de l'examen juridique.

L'AWG-KP a adopté son rapport (FCCC/KP/AWG/2012/L.2) et la présidente Diouf a levé la séance à 0h24.

LA CDP

LE SEGMENT DE HAUT NIVEAU : Le segment de haut niveau des CdP 18 et RdP 8, s'est poursuivi avec les déclarations de ministres et autres chefs de délégation. Une diffusion électronique des déclarations est disponible à l'adresse: http://unfccc.int/meetings/doha_nov_2012/meeting/6815/php/view/webcasts.php.

DANS LES COULOIRS

Au sortir de ce qui était probablement "l'ultime plénière de clôture" de l'AWG-KP, certains ont avoué éprouver une certaine nostalgie. Pour beaucoup, cependant, ce sentiment était assorti d'une profonde frustration qu'il n'y avait pas de célébration à la fin de l'AWG-KP, juste un texte et des options crochetées à transmettre aux ministres. Beaucoup ont également commenté la touchante intervention de l'AWG-KP par le délégué des Philippines, qui avec émotion a imploré les délégués à "ouvrir les yeux sur la dure réalité à laquelle nous sommes confrontés", signalant aux délégués que le typhon Bopha a retrouvé force et qu'il se rapproche d'une autre partie des Philippines.

Pendant ce temps, les négociations se poursuivaient dans le cadre de l'AWG-LCA, avec le financement comme l'un des principaux éléments de son puzzle complexe. La question a fait l'objet de consultations ministérielles informelles qui ont pris une grande partie de la journée de jeudi. Malgré les "intenses" consultations, comme l'a formulé l'une des parties, en fin de soirée, certaines parties n'étaient toujours pas sûres du résultat, mais un délégué exténué a dit qu'il "espérait encore ardemment que tout se passera au mieux". Les efforts fournis en vue de faire avancer les choses au sein de l'AWG-LCA ont fait que la séance plénière de clôture de l'ADP, prévue au départ pour jeudi après-midi, a été reportée à vendredi.

La plénière de bilan nocturne a vu un sceptique du climat prendre en otage le microphone d'une partie et demander une révision de la science climatique. Sa déclaration a été accueillie par des huées sonores de la salle et de nombreux délégués, scandalisés, ont exprimé le souhait de le voir "dé-badgé" et banni de la CdP. Cette réaction forte a amené un délégué à faire observer que, "même si nous avons un long chemin à parcourir avant d'être en mesure de dire que nous avons évité un changement climatique dangereux, au vu de la réaction de tout le monde, nous semblons au moins être tous d'accord que le changement climatique est un problème qui doit être pris au sérieux".

COMPTE RENDU FINAL DU ENB : Le numéro du Earth Negotiations Bulletin consacré à la synthèse finale et analyse de la Conférence de Doha sur le changement climatique, sera disponible en ligne dès le mardi 11 décembre 2012 à l'adresse : <http://www.iisd.ca/climate/cop18/enb/>



RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE DE DOHA SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: 26 NOVEMBRE - 8 DÉCEMBRE 2012

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Doha, Qatar, a eu lieu du 26 novembre au 8 décembre 2012. Elle englobait la dix-huitième session de la Conférence des Parties (CdP 18) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la huitième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (RdP 8). La Conférence englobait également des réunions tenues par cinq organes subsidiaires: les 37^{èmes} sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 37) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 37), la deuxième partie de la dix-septième session du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP 17), la deuxième partie de la quinzième session du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la CCNUCC (AWG-LCA 15) et le deuxième partie du Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP 1).

C'est la première fois que les négociations sur le changement climatique ont lieu au Moyen-Orient. La conférence a attiré environ 9000 participants, dont 4.356 personnalités gouvernementales, 3.956 représentants d'organes et institutions des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations de la société civile, et 683 membres des médias.

Les négociations de Doha étaient axées sur la garantie de l'application des accords atteints lors des conférences précédentes. L'enveloppe des décisions du « Doha Climate Gateway » adoptées dans la soirée du samedi 8 décembre, englobait les amendements apportés au Protocole de Kyoto pour établir sa deuxième période d'engagement. Lancée à la RdP 1 en 2005, l'AWG-KP a terminé son travail à Doha. Les parties ont également décidé de mettre fin à l'AWG-LCA et aux négociations menées dans le cadre du Plan d'action de Bali. Les principaux éléments du résultat ont également englobé un accord sur la prise en considération des pertes et dommages à travers la mise en place, par exemple, d'un mécanisme institutionnel

pour le traitement des pertes et dommages subis dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Bien que les pays en développement et des observateurs aient exprimé leur déception quant au manque d'ambition dans les résultats obtenus sur les mesures d'atténuation devant être prises

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto . . . 2
Compte-rendu de la Conférence de Doha le changement climatique 3
La Conférence des Parties 3
La Conférence des Parties siégeant comme Réunion des parties au Protocole de Kyoto 7
Le segment de haut niveau conjoint de la CdP 18 et de la RdP 8 9
Le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la CCNUCC 10
Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des parties de l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto 15
Le Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée 18
L'Organe subsidiaire de mise en œuvre 20
Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique 26
Breve analyse de la Conférence de Doha sur le changement climatique 29
Réunions à venir 33
Glossaire 34

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tomilola Akanle Eni-ibukun, Ph.D., Jennifer Allan, Beate Antonich, Asheline Appleton, Elena Kosolapova, Kati Kulovesi, Ph.D., et Eugenia Recio. Edition numérique: Leila Mead et Brad Vincelette. Version française: Mongi Gadhoun - Correctrice: Myriam Gadhoun. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV), le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et le gouvernement australien. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2012, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par l'Etat du Qatar. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.



<http://enb.iisd.mobi/>

par les pays de l'Annexe I et sur le financement devant être mis à disposition par ces derniers, la plupart des participants ont convenu qu'en se concentrant sur la mise en œuvre des résultats des négociations de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, et en faisant progresser les négociations dans le cadre de l'ADP, la conférence a ouvert la voie à une nouvelle phase.

BREF HISTORIQUE DE LA CCNUCC ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

La réponse politique internationale aux changements climatiques a commencé par l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992, qui établit un cadre d'action visant à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, aux fins d'éviter « les interférences anthropiques dangereuses » avec le système climatique. La Convention, qui est entrée en vigueur le 21 Mars 1994, compte aujourd'hui 195 Parties.

En décembre 1997, les délégués à la CdP 3, à Kyoto, au Japon, ont convenu d'un protocole à la CCNUCC, engageant les pays industrialisés et les pays en transition vers une économie de marché, à atteindre des objectifs de réduction des émissions. Ces pays, connus comme étant les parties visées à l'annexe I de la CCNUCC, ont accepté de réduire leurs émissions globales de six gaz à effet de serre, de 5%, en moyenne, en-dessous des niveaux de 1990, durant la période 2008-2012 (première période d'engagement), avec des objectifs particuliers, variant d'un pays à l'autre. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005 et compte actuellement 192 parties.

NÉGOCIATIONS À LONG TERME 2005-2009: Tenue à Montréal, au Canada, fin 2005, la première session de la CMP a décidé de mettre en place l'AWG-KP, en vertu de l'Article 3.9 du Protocole, qui donne mandat d'envisager pour les parties visées à l'Annexe I, de nouveaux engagements, au moins sept ans avant la fin de la première période d'engagement. La CdP 11 a aussi créé un processus pour l'examen d'une coopération à long-terme au titre de la Convention, à travers une série de quatre ateliers, connus sous le nom de « Dialogue de la Convention ».

En décembre 2007, la CdP 13 et la CMP 3, tenues à Bali, en Indonésie, ont abouti à un accord sur une feuille de route de Bali portant sur les enjeux à long terme. La CdP 13 a adopté le Plan d'action de Bali et a établi l'AWG-LCA chargé de se concentrer sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la technologie et une vision commune d'une action concertée à long terme. Les négociations sur les nouveaux engagements des parties à l'Annexe I, se sont poursuivies dans le cadre de l'AWG-KP. La date butoir pour la conclusion des négociations menées sur deux voies était décembre 2009 à Copenhague. Pour les préparatifs, deux AWG ont tenu plusieurs séances de négociation en 2008-2009.

COPENHAGUE: La Conférence des Nations Unies sur le climat, à Copenhague, au Danemark, a eu lieu en décembre 2009. L'événement de grande envergure a été marqué par des conflits sur la transparence et les procédures. Au cours du débat de haut niveau, des négociations non officielles ont eu lieu dans un groupe composé des grandes économies et des représentants des groupes régionaux et autres groupes de négociation. Tard dans la soirée du 18 décembre, les pourparlers ont abouti à un accord politique: « l'Accord de Copenhague » qui a été présenté à la plénière de la CdP pour adoption. Au terme de

13 heures de débats, les délégués ont finalement convenu de « prendre note » de l'Accord de Copenhague. En 2010, plus de 140 pays ont fait part de leur appui à l'Accord. Plus de 80 pays ont également fourni des informations sur leurs objectifs et mesures de réduction nationaux. Les parties ont également décidé de proroger les mandats de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, respectivement jusqu'à la CdP 16 et la RdP 6.

CANCUN: La Conférence des Nations Unies sur le climat, tenue à Cancun, au Mexique, a eu lieu en décembre 2010, date à laquelle les parties devaient finaliser les Accords de Cancun. Prise au titre de la Convention, la décision 1/CP.16 a reconnu la nécessité de réduire les émissions mondiales aux fins de limiter l'élévation de la température mondiale à 2 °C en moyenne. Les parties ont convenu de maintenir l'objectif mondial à long terme sous examen régulier et de considérer son renforcement au cours de l'examen qui en sera effectué en 2015, notamment par rapport à l'objectif proposé de 1,5 °C. Elles ont pris note des objectifs de réduction des émissions et des mesures d'atténuation appropriées prises au niveau national (NAMA), communiqués respectivement par les pays industrialisés et les pays en développement, (FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1 et FCCC/AWGLCA/2011/INF.1, publiés, tous deux, après Cancun). La Décision 1/CP.16 a également porté sur d'autres aspects de l'atténuation, tels que: la quantification, la notification et la vérification (QNV) et la REDD+.

Les Accords de Cancun ont également créé plusieurs nouvelles institutions et processus, y compris le Cadre de Cancun pour l'adaptation et le Comité de l'adaptation, et le Mécanisme de la technologie, qui comprend le Comité exécutif de la technologie et le Centre de technologie climatique et du réseau. Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé et désigné comme une nouvelle entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention dirigée par un conseil de 24 membres. Les parties ont convenu de mettre en place un Comité de transition chargé de la conception du Fonds et un comité permanent pour aider la Conférence des Parties en ce qui concerne le mécanisme de financement. Les parties ont également reconnu l'engagement pris par les pays industrialisés de fournir 30 milliards de dollars de financement de démarrage rapide en 2010-2012, et de mobiliser conjointement 100 milliards de \$ US par an d'ici 2020.

Dans le cadre du Protocole, la RdP a exhorté les parties à l'Annexe I à élever le niveau d'ambition en vue d'atteindre des réductions d'émissions globales compatibles avec la gamme identifiée dans le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et a adopté la décision 2/CMP.6 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Les mandats des deux groupes de travail spéciaux ont été prorogés d'une année encore.

DURBAN: La Conférence des Nations Unies sur le climat, tenue à Durban, en Afrique du Sud, a eu lieu du 28 novembre au 11 décembre 2011. Les résultats de Durban couvrent un large éventail de sujets dont, notamment, la création d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, une décision en faveur d'une action concertée à long terme au titre de la Convention, et un accord sur l'opérationnalisation de la FVC. Les parties ont également convenu de lancer un nouvel ADP ayant pour mandat « l'élaboration d'un protocole, un autre instrument juridique ou une conclusion concertée ayant force de loi au titre de la Convention, applicable à toutes les Parties ».

Le nouveau processus de négociation, qui a débuté en mai 2012, devrait se terminer en 2015. Le résultat devrait entrer en vigueur à partir de 2020.

CONFÉRENCE DE BONN DE 2012 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: La Conférence de Bonn sur le changement climatique a eu lieu du 14 au 25 mai 2012 à Bonn, en Allemagne. La conférence a englobé les 36^{èmes} sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Elle a compris également l'AWG-LCA 15, l'AWG-KP 17 et la première session de l'ADP. Dans le cadre de l'AWG-KP, l'accent a été mis sur les questions à finaliser pour l'adoption d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et sur le besoin, pour l'AWG-KP, de conclure ses travaux à la RdP 8. Beaucoup de questions restent en suspens dont, notamment, la durée de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et le report des unités en surplus.

Dans le cadre de l'AWG-LCA, après l'accord sur l'ordre du jour, les débats ont continué sur les questions nécessitant un examen, afin que l'AWG-LCA puisse achever ses travaux à la CdP 18. Les pays industrialisés ont parlé de « progrès significatifs » et ont mis en exergue les diverses nouvelles institutions établies à Cancun et à Durban. De nombreux pays en développement ont parlé de la nécessité de poursuivre les discussions sur les questions requises pour remplir le mandat du plan d'action de Bali.

Dans le cadre de l'ADP, les discussions ont porté sur l'ordre du jour et sur l'élection des membres du bureau. Au terme de quasiment deux semaines de discussions, la plénière a adopté l'ordre du jour de l'ADP, lançant deux axes de travail: l'un portant sur les questions liées aux paragraphes 2 à 6 de la Décision 1/CP.17 (régime post-2020) et l'autre, sur les paragraphes 7 et 8 (amélioration de l'ambition en matière d'atténuation durant la période pré-2020) et a convenu de l'élection des membres du bureau.

POURPARLERS DE BANGKOK DE 2012 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: Cette réunion non officielle a eu lieu du 30 août au 5 septembre 2012, à Bangkok, en Thaïlande. Dans le cadre de l'ADP, les parties se sont réunies dans des tables rondes pour discuter de leurs vision et aspirations pour l'ADP, des résultats souhaités et de la manière dont ces résultats peuvent être réalisés. Les parties ont également débattu de la façon d'améliorer l'ambition, du rôle des moyens de mise en œuvre et des voies et moyens de renforcer les initiatives internationales de coopération, ainsi que les éléments qui pourraient encadrer les travaux de l'ADP.

L'AWG-KP s'est concentré sur la résolution des questions en suspens aux fins de s'assurer de la réussite des travaux du groupe à Doha, en recommandant à la RdP un amendement pour adoption. Cela permettrait à une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de commencer à partir du 1^{er} janvier 2013. L'AWG-KP a produit des documents officiels présentant les éléments d'une décision de Doha adoptant des amendements au Protocole de Kyoto.

L'AWG-LCA a continué à travailler sur des solutions pratiques pour remplir les mandats particuliers issus de la CdP 17. L'accent y était mis sur les résultats nécessaires à l'achèvement des travaux du groupe à Doha, sur la manière de

rendre compte des éléments dans le résultat final de l'AWG-LCA et sur le point de savoir si des travaux supplémentaires allaient être nécessaires au-delà de la CdP 18.

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DE DOHA LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les CdP 18 et RdP 8 se sont ouvertes lundi 26 novembre 2012. La présidente de la CdP 17, Maite Nkoana-Mashabane, ministre des Relations internationales et de la coopération, Afrique du Sud, a exhorté les délégués: à adopter une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto; à compléter le travail de l'AWG-LCA; et à trouver un espace approprié pour entreprendre d'autres travaux dans le cadre de la CdP, des organes subsidiaires ou de nouvelles institutions. Elle a déclaré que ce serait un « pas en arrière pour l'ADP de devenir l'AWG-LCA sous un nouveau nom ». La secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres a souligné que la CdP 18 sera unique en marquant la fin de la première période d'engagement et en lançant la prochaine, et fera passer le Plan d'action de Bali de son stade de conception à celui de sa mise en œuvre pleine et effective. Elle a encouragé le travail sur un cadre futur qui assure l'équité et qui soit en phase avec la science, et a exhorté les délégués à trouver un terrain d'entente.

Ce compte rendu résume les débats de la CdP, de la RdP, de l'AWG-LCA, de l'AWG-KP, de l'ADP, du SBI et du SBSTA, en suivant leurs ordres du jour respectifs. Les négociations menées et les résultats obtenus dans le cadre de la CdP et de la RdP sur les questions transmises au SBI, au SBSTA, à l'AWG-KP, à l'AWG-LCA et à l'ADP sont résumés dans le contexte des négociations menées respectivement par ces organes subsidiaires.

LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Lundi 26 novembre, Abdullah bin Hamad Al-Attiah, vice-Premier ministre, Qatar, a été élu, par acclamation, président des CdP 18/RdP 8. Il a souligné le défi que pose le fait d'avoir sept organes réunis à Doha et a appelé les délégués à approuver une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, à terminer le travail commencé à Bali et à réaliser des progrès sur les travaux entrepris à Durban.

LES QUESTIONS D'ORGANISATION: Adoption de l'ordre du jour: Les parties ont convenu de travailler sur la base de l'ordre du jour provisoire (FCCC/CP/2012/1), à l'exception de l'article sur le deuxième examen de la pertinence des articles 4 (a) et (b) de la Convention, qui est resté en suspens.

Règlement intérieur: Le président de la CdP, Al-Attiah, a rappelé aux parties la pratique en vigueur depuis la CdP 1, consistant en l'application du règlement intérieur provisoire (FCCC/CP/1996/2), à l'exception de l'article 42 provisoire qui porte sur le vote. Il a informé les parties qu'aucun consensus n'a été atteint au cours des consultations menées par la présidente de la CdP 17, et que les parties ont décidé d'appliquer le règlement provisoire, à l'exception de l'article 42 provisoire. Au cours de la séance plénière de clôture, le président de la CdP, Al-Attiah, a indiqué qu'aucun consensus n'a été atteint au cours de ses consultations informelles. Le président de la CdP informera la CdP 19 de tout changement qui surviendrait d'ici là.

Election du bureau: La plénière de clôture de la CdP a élu les membres du Bureau de la CdP: Le président du SBSTA, Richard Muyungi (Tanzanie); le président du SBI, Tomasz Chruszczow (Pologne); Emmanuel Dumisani Dlamini (Swaziland); Su Wei

(Chine), Claudia Salerno Caldera (Venezuela); Delano Bart (Saint-Kitts-et-Nevis); Gary Cowan (Australie); Nicole Wilke (Allemagne); Jane J. Chigiyal (États fédérés de Micronésie); et Marina Shvangiradze (Géorgie) en tant que rapporteur.

La CdP a élu aussi le Bureau du SBI: Robert F. Van Lierop (Suriname), vice-président, et Mabafokeng F. Mahahabisa (Lesotho), rapporteur.

La CdP a également élu les membres du Conseil consultatif du CRTC. Les consultations se poursuivront sur les nominations en suspens. La liste des nominés pour le Conseil consultatif du CRTC est disponible à l'adresse: http://unfccc.int/files/bodies/election_and_membership/application/pdf/nominations_update_2012_latest.pdf

Accréditation des observateurs: La CdP a décidé d'admettre les organisations proposées à titre d'observateurs (FCCC/CP/2012/12/Rev.1 et Add.1).

PROPOSITIONS DES PARTIES AU TITRE DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION: Cette question a été examinée par la CdP, le 28 novembre. Les parties ont pris note des propositions formulées par le Japon (FCCC/CP/2009/3), Tuvalu (FCCC/CP/2009/4), les Etats-Unis (FCCC/CP/2009/7), l'Australie (FCCC/CP/2009/5), le Costa Rica (FCCC/CP/2009/6) et Grenade (FCCC/CP/2010/3). Au cours de la plénière de clôture de la CdP, samedi 8 décembre, la CdP a convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES PARTIES AU TITRE DE L'ARTICLE 15 DE LA CONVENTION:
Proposition de la Fédération de Russie: Cette question (FCCC/CP/2011/5) a été examinée par la plénière de la CdP, le 28 novembre, puis reprise dans un groupe de contact modéré par Javier Díaz (Costa Rica). Le président de la CdP a, au cours de la séance plénière de clôture, le 7 décembre, signalé que les parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord. L'examen de la question se poursuivra à la CdP 19.

Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique: Cette question (FCCC/CP/2011/4/Rev.1) a d'abord été examinée par la plénière de la CdP le 28 novembre. elle a ensuite été reprise dans des consultations informelles, mais aucun accord n'a été atteint. Le 7 décembre, la CdP a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la CdP 19. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a souligné que le « droit de vote » stipulé dans l'Article 18 de la Convention n'est pas réalisé en raison du fait que le règlement intérieur n'est pas encore adopté. Il a parlé d'un soutien « accru » à la proposition de traiter cette question, de la part des pays industrialisés et des pays en développement.

LE FINANCEMENT: Cet article de l'ordre du jour comprend quatre sous-articles: le programme de travail sur le financement à long terme; le rapport du Comité permanent, du Fonds vert pour le climat (FVC); le rapport et les directives de la CdP; et les dispositions prises entre la CdP et le FVC. Il a d'abord été abordé par la CdP, le 28 novembre, puis a été repris dans un groupe de contact et dans des consultations informelles, co-présidés par Kamel Djemouai (Algérie) et Gregory Andrews (Australie). Au cours de la deuxième semaine, des consultations ministérielles informelles ont été menées par Mariyam Shakeela (Maldives) et M. Bruno Oberle (Suisse). Les discussions y ont porté sur le financement de la période 2013-2020. De nombreux pays en développement parties ont appelé à des engagements fermes en faveur de la mobilisation des fonds ainsi qu'à une augmentation du financement.

Le programme de travail sur le financement à long terme:

Les coprésidents du programme de travail sur le financement à long terme, Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et Georg Børsting (Norvège), ont présenté le rapport de l'atelier sur le programme de travail sur le financement à long terme (FCCC/CP/2012/3).

La Barbade, au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS), a suggéré que le travail sur le financement à long terme devrait se concentrer sur l'intensification des financements, sur l'amélioration de l'accès au financement pour les pays en développement, et sur la nécessité de veiller à l'établissement d'un équilibre entre l'adaptation et d'atténuation. L'Inde a déclaré que le travail sur le financement à long terme devrait veiller à la cohérence avec le principe des responsabilités communes mais différenciées (RCMD) et avec les discussions menées dans le cadre d'autres organes de la Convention.

Le Japon a déclaré qu'il serait inapproprié de considérer le transport aérien et maritime international, une source de financement à long terme pour la lutte contre le changement climatique. Le Japon et la Chine se sont également opposés à l'établissement d'un groupe d'experts de haut niveau, comprenant le Secrétariat de la CCNUCC, l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI), pour examiner les options permettant de s'assurer que les revenus provenant du transport aérien et maritime international puissent être utilisés pour le financement de la lutte contre le changement climatique. L'Arabie saoudite a fait observer que les méthodes de taxation internationale proposées auraient un impact négatif sur les pays en développement, et a souligné l'incompatibilité des mécanismes de marché avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

L'Union européenne (UE) a fait remarquer qu'il est important de reconnaître qu'aucune source ne saurait, à elle seule, répondre aux besoins financiers de la lutte contre le changement climatique. Le délégué a appelé à la poursuite du travail technique sur une mobilisation et un déploiement plus efficaces des ressources financières, sachant que le travail sur les recettes provenant du transport aérien et maritime international en est un aspect important.

Le Kenya et l'Ouganda ont appelé à une définition claire du financement de la lutte contre le changement climatique. La Barbade, au nom de l'AOSIS, avec la Colombie, le Chili, le Pérou, le Costa Rica, le Guatemala et d'autres, a plaidé pour un processus politique couvrant l'intensification et la mobilisation des fonds destinés à la lutte contre le changement climatique, ainsi que pour travail intensifié et plus structuré dans le cadre de la Convention, en se concentrant sur les sources et les options offertes pour la mobilisation de financements à court, moyen et long termes.

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.16), la CdP décide de proroger le programme de travail sur le financement à long terme, d'une année. La CdP invite le président de la CdP à nommer, pour le programme de travail, deux co-présidents, représentant, l'un, un pays industrialisé partie, et l'autre, un pays en développement partie. Elle s'engage également à poursuivre les processus disponibles au sein de la Convention pour l'évaluation et l'examen des besoins des pays en développement parties en ressources financières, y compris la détermination des options offertes pour la mobilisation de ces ressources et leur adéquation, prévisibilité, durabilité et accessibilité.

Rapport du Comité permanent: Le président du Comité permanent Diann Black Layne (Antigua-et-Barbuda) et le vice-président Stefan Schwager (Suisse) ont présenté le rapport du Comité permanent (FCCC/CP/2012/4).

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.16) concernant le Comité permanent, la CdP:

- accueille avec satisfaction l'opérationnalisation du Comité permanent et les progrès accomplis;
- approuve le programme de travail du Comité permanent couvrant la période 2013-2015;
- se félicite du travail accompli sur le forum du Comité permanent et encourage le Comité permanent à faciliter la participation du secteur privé, des institutions financières et des universités dans le forum;
- adopte la composition et les modalités de travail révisées du Comité permanent;
- décide que le président et le vice-président du Comité permanent exercent les fonctions de coprésidents du Comité permanent à compter de la première réunion du Comité permanent en 2013;
- décide de rebaptiser le comité, Comité permanent du financement; et
- demande au comité de procéder, lors de la préparation de la première évaluation biennale et vue d'ensemble des apports financiers, à l'étude des voies et moyens de renforcer les méthodes de déclaration des états financiers de la lutte contre le changement climatique.

Rapport du Fonds vert pour le climat (FVC) et directives de la CdP: Les coprésidents du FVC, Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et Ewen McDonald (Australie), ont présenté le rapport du FVC (FCCC/CP/2012/5), au cours de la plénière d'ouverture de la CdP. Ils y ont mis en exergue la décision concernant le choix de la ville de Songdo, en République de Corée, comme ville hôte du FVC.

La Barbade, au nom de l'AOSIS, a souligné que la CdP devrait fournir au Conseil du FVC de nouvelles directives sur la façon d'accélérer l'opérationnalisation du Fonds et de lancer un processus de réapprovisionnement adéquat et rapide. Le délégué des Philippines, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine), a plaidé pour des directives sur des questions telles que ce que le Fonds devra accomplir et comment sera envisagé le financement des projets. La Colombie, au nom du Chili, du Costa Rica et du Pérou, de la Bolivie, de l'Uruguay et du Togo, a appelé à la mise à disposition de fonds pour faciliter l'opérationnalisation du FVC. La République de Corée, en tant que pays hôte du FVC, a exprimé son engagement à faciliter la mise en place du secrétariat intérimaire dans les meilleurs délais possibles.

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.17), la CdP demande au Conseil du FVC et à la République de Corée: de conclure les dispositions juridiques et administratives encadrant l'accueil du FVC; de veiller à ce qu'une personnalité juridique et une capacité légale soient conférées au FVC et que les privilèges et immunités nécessaires soient accordés au FVC et à ses fonctionnaires. La CdP décide de fournir de premières directives au FVC, à la CdP 19.

La CdP demande au Conseil du FVC de présenter à la CdP 19 un rapport sur la mise en œuvre de la décision 3/CP.17. La CdP réaffirme sa décision que les dispositions intérimaires doivent se terminer, au plus tard, à la CdP 19.

Les dispositions entre la CdP et le FVC: A propos de cette question (FCCC/CP/2012/5, FCCC/CP/2012/CRP.1 et FCCC/CP/2012/CRP.4), les parties étaient en désaccord sur le point de savoir quel organe devrait être chargé de la rédaction des accords conclus entre le FVC et la CdP.

Les Etats-Unis et le Japon ont déclaré que les principaux éléments des accords sont déjà conclus; que le FVC dispose d'une autorité judiciaire indépendante opérant sous les directives de la CdP, et qu'il est, par conséquent, en mesure de rédiger les dispositions. La Barbade, au nom de l'AOSIS, a mis en garde contre la réouverture de l'instrument régissant le FVC. Le délégué a suggéré la mise en place d'un processus visant à élaborer les dispositions, avec des représentants de la CdP et du Conseil du FVC. L'Afrique du Sud a déclaré que l'Instrument administrant le FVC comprend déjà des éléments qui permettraient de travailler sur les dispositions qui seront conclus à Doha. L'Arabie saoudite, appuyée par le Kenya et la Zambie, au nom des pays les moins avancés (PMA), s'est dite préoccupée par l'idée de voir le FVC être, lui-même, chargé de la rédaction de la part de responsabilité qui lui incombe dans sa relation avec la CdP, suggérant que c'est le Comité permanent qui devrait entreprendre cette tâche. La Colombie, parlant aussi au nom du Pérou et du Guatemala, a proposé que des représentants de la CdP, éventuellement par l'intermédiaire du Comité permanent, et le Conseil du FVC, travaillent à la rédaction des dispositions. L'UE a soutenu l'élaboration des dispositions d'une manière concertée et a proposé qu'un projet de proposition soit soumis, pour examen, aux organes pertinents, puis, pour approbation, à la CdP 19.

Décision de la CdP: Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.18), la CdP reconnaît que l'article 11.3 de la convention, la décision 3/CP.17 et l'instrument régissant le FVC forment la base des dispositions conclues entre la CdP et le FVC, qui font que le FVC est responsable devant la CdP et qu'il travaille sous ses directives au soutien des projets, programmes, politiques et autres activités menées dans les pays en développement parties. La CdP demande en outre au Comité permanent et au Conseil du FVC, d'élaborer les dispositions devant régir la relation entre la CdP et le FVC, conformément à ces instruments, pour approbation par le Conseil du FVC et accord subséquent par la CdP 19.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture de la CdP s'est tenue, une première fois, tard dans la nuit du vendredi 7 décembre. Les parties y ont alors regardé un court-métrage de la société civile, encourageant les délégués à « s'impliquer maintenant » dans l'édification d'un avenir meilleur pour tout le monde. La CdP devait, ensuite, examiner les questions ayant fait l'objet d'un accord. La plénière a été suspendue samedi matin à 0h15, en attendant le résultat des consultations menées sur les questions en suspens.

La plénière de clôture de la CdP a repris ensuite le samedi 8 décembre, à 19h00, pour adopter l'enveloppe des décisions prises dans le cadre de la passerelle climatique de Doha, sans amentement et sous réserve de l'approbation de l'ensemble des accords conclus sur: les résultats convenus conformément au Plan d'action de Bali (FCCC/CP/2012/L.4); l'avancement de la plate-forme de Durban (FCCC/CP/2012/L.13); les pertes et dommages (FCCC/CP/2012/L.4/Rev.1); le programme de travail sur le financement à long terme (FCCC/CP/2012/L.15); le rapport du Comité permanent (FCCC/CP/2012/L.16); le rapport du FVC (FCCC/CP/2012/L.17); et les dispositions entre

la CdP et le FVC (FCCC/CP/2012/L.18). Le rapport de l'ADP (FCCC/ADP/2012/L.3), et le rapport de l'AWG-LCA (FCCC/CP/2012/L.14/Rev.1) ont également été adoptés dans le cadre du paquet de la passerelle climatique de Doha.

Après l'adoption du paquet, une plénière conjointe de la CdP et de la RdP s'est tenue pour permettre aux parties de présenter leurs déclarations. Le délégué des Etats-Unis a souligné que « beaucoup de bon travail » a été accompli dans le cadre de l'AWG-LCA et a clarifié l'interprétation de sa délégation des résultats de Doha. Au sujet de la référence au principe de responsabilités communes mais différenciées dans le texte sur la vision commune, le délégué des Etats-Unis a précisé que sa délégation n'accepterait pas le texte, dans la mesure où il n'est pas lu comme étant compatible avec la CCNUCC et les Accords de Cancun. Au sujet du texte du préambule de la décision de l'ADP, qui renvoie aux principes de la Convention, le délégué des Etats-Unis a déclaré que cela ne peut pas affecter le mandat donné à l'ADP dans le cadre de la plate-forme de Durban et qu'il ne sera pas la base sur laquelle les Etats-Unis s'engageront dans les travaux de l'ADP. Au sujet des mesures commerciales unilatérales, les Etats-Unis ont précisé leur interprétation de l'expression « la préoccupée », désignant la partie soulevant le problème.

L'Algérie, au nom du G-77/Chine, a qualifié ce paquet de « jalon » franchi dans la mise en place d'un nouveau régime climatique pour la période post-2020. La représentante a déclaré que le paquet de Doha, avec ses « lacunes », doit être considéré comme un « équilibre délicat » et qu'il doit être pris dans son intégralité.

La Fédération de Russie a souligné qu'elle avait demandé la parole avant que le président de la CdP/RdP n'adjuge le paquet de la passerelle climatique de Doha, et a souligné qu'il s'attendait à ce que le président présente à la plénière la proposition avancée par la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Biélorussie concernant le résultat de la RdP. Le Président Al-Attiyah a répondu que cette préoccupation ainsi que la proposition seront reflétées dans le rapport de la réunion.

La Chine, au nom du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), a déclaré que, bien que déçus par certains aspects du paquet, les membres du groupe acceptent les décisions, et a promis l'adoption d'une « approche active » dans leur lutte contre le changement climatique, dans le futur. L'Australie a exprimé sa préoccupation que les parts excédentaires des quantités attribuées (UQA) risquaient de s'élever à sept milliards de tonnes, soulignant que cela mettait en péril l'intégrité environnementale du Protocole de Kyoto. Le délégué a précisé que l'Australie n'achètera pas d'UQA datant de la première période d'engagement, et que ces UQA ne seront pas admissibles dans le système national d'échange de quotas d'émissions. L'UE, le Liechtenstein, le Japon, Monaco et la Suisse ont également déclaré qu'ils n'achèteront pas d'UQA reportées de la première période d'engagement.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a déploré que le paquet adopté est déficient en termes d'ambition, d'atténuation et de financement, affirmant qu'il « promet seulement que quelque chose pourrait se concrétiser dans l'avenir ». Le délégué a en outre exprimé l'espoir de voir le sommet de 2014 des leaders du changement climatique, annoncé par le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, s'efforcer de combler le déficit

d'ambition. Il a déploré que le résultat « ne fournit pas grand-chose de plus qu'une passerelle donnant un long chemin qui reste à parcourir », et a averti que si les délégués « prenaient » un mauvais virage sur la route, ce processus s'effondrera et nos nations disparaîtront ».

L'UE a déclaré qu'elle entendait entreprendre immédiatement la deuxième période d'engagement, comme déjà prévu dans la législation européenne. En outre, signalant que l'Article 4 du Protocole prévoit la possibilité, pour les parties, de concrétiser leurs engagements conjointement, l'UE a expliqué que l'engagement inscrit à l'annexe B du Protocole, pour l'UE, la Croatie et l'Islande au titre de la deuxième période d'engagement, est basé sur l'entente que cet engagement sera concrétisé de manière conjointe.

L'Egypte, au nom du Groupe arabe, a déclaré que les décisions prises à Doha représentent un espoir pour l'avenir de l'action multilatérale contre le changement climatique; a souligné le succès des objectifs ambitieux et de l'ouverture de la deuxième période d'engagement; et a fait part de son attente avec intérêt de la mise en œuvre pleine et continue des décisions. Affirmant que « nous nous dirigeons vers un territoire dangereux » en manquant de tracer une voie permettant de maintenir l'élévation de la température mondiale en dessous de 1,5 °C, le Swaziland, au nom du Groupe africain, a déclaré que, malgré les inquiétudes suscitées par la situation du financement, les décisions de Doha sont dans la bonne direction pour la mise en œuvre de la convention d'ici 2020.

La Gambie, au nom des PMA, a déclaré que ces pays sont venus à Doha pour obtenir un ensemble équilibré, et a déploré qu'un certain nombre d'éléments n'aient pas été pris en compte. Il a précisé qu'en matière d'atténuation, les engagements ne sont pas suffisants pour le comblement du déficit en matière d'ambition, et s'est dit déçu par le manque de détails sur le financement de la période 2013-2020.

Le président de la CdP, Al-Attiyah, a salué « le soutien de l'initiative politique d'aller de l'avant et la souplesse des négociateurs qui « nous a aidé à trouver des solutions ». Reconnaissant que sur certains points, il n'a pas été possible de parvenir à un terrain d'entente, il a souligné que le consensus réalisé sur l'AWG-LCA renforce la conviction que les parties sont prêtes à travailler ensemble, et a mis en relief l'accord sur les ressources financières nécessaires à la période 2013-2020.

Le délégué des Philippines, au nom des pays en développement de même esprit, s'est dit préoccupé par « les libellés inégaux » et la faiblesse de l'ambition. Il a également exprimé sa « profonde déception » qu'après Doha, le financement reste une « coquille vide ». Il a signalé des lacunes importantes dans le résultat de l'AWG-LCA, notamment pour ce qui est des mesures d'atténuation des pays industrialisés, de la comparabilité des efforts, des mesures d'intervention et du financement.

L'organisation 'Climate Justice Now' a déclaré que Doha n'a ni livré un accord efficace et équitable, ni assuré le financement nécessaire à la lutte contre le changement climatique. Il a rejeté les textes de Doha et a déclaré que la « passerelle de Doha » est une passerelle vers l'injustice climatique et la mort climatique. Le Climate Action Network (CAN) a déclaré que l'attitude des parties doit changer de manière à permettre l'obtention d'un accord contraignant d'ici 2015. Le délégué des Syndicats a

appelé au démarrage de la transition dès à présent. Les Jeunes ont déclaré que la passerelle climatique de Doha a fermé la porte à l'équité.

Prenant note de la présentation soumise par le Bahreïn, l'Arabie Saoudite, le Qatar et les Emirats arabes unis (FCCC/CP/2012/MISC.2), la CdP devait ensuite adopter la décision relative à l'initiative de diversification économique (FCCC/CP/2012/L.11). Le délégué des Etats-Unis a félicité les Etats concernés, pour cette présentation, en affirmant qu'elle représente un « changement important » dans leurs positions et dans leurs efforts dans la lutte contre le changement climatique.

La CdP a également approuvé les pouvoirs des délégations (FCCC/CP/2012/7), a adopté les rapports des SBI 36 et SBI 37 (FCCC/SBI/2012/15 et Add.1 et 2, et FCCC/SBI/2012/L.27), a adopté les rapports des SBSTA 36 et 37 (FCCC/SBSTA/2012/2 et FCCC/SBSTA/2012/L.20) et a adopté le rapport de l'ADP (FCCC/ADP/2012/L.3).

La CdP a également adopté une décision concernant les sessions futures (FCCC/CP/2012/L.8). Dans la décision, la CdP: accepte l'offre de la Pologne d'accueillir la CdP 19 et la RdP 9 à Varsovie du 11 au 22 novembre 2013; précise que la CdP 20 et la RdP 10 se tiendront dans la région Amérique latine et Caraïbes, et invite les parties à se concerter sur l'organisation de ces sessions, et a pris note de l'offre de la France d'accueillir la CdP 21 et la RdP 11 en 2015.

La CdP a ensuite adopté le rapport de la réunion (FCCC/CP/2012/L.1) et une décision exprimant sa gratitude au Qatar et à la population de la ville de Doha (FCCC/CP/2012/L.3) pour l'accueil réservé à la conférence. Le président de la CdP 18, Al-Attiyah, a remercié les délégués pour leur travail acharné qu'ils ont fourni pour parvenir à un résultat positif et a clot la réunion à 21h34.

LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIEGEANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO

Ouvrant la session, le 26 novembre, le président de la RdP 8, Al-Attiyah, a souligné que l'AWG-KP devrait soumettre à la RdP une série d'amendements au Protocole de Kyoto aux fins de permettre à la deuxième période d'engagement de commencer sans tarder le 1^{er} janvier 2013. Il a exhorté toutes les parties à faire preuve de créativité et de souplesse pour s'assurer de la réalisation du résultat souhaité. La présidente de l'AWG-KP, Madeleine Diouf (Sénégal), a souligné qu'il restait encore des questions à résoudre pour permettre à la deuxième période d'engagement de commencer comme prévu. Elle a précisé que la proposition avancée par la présidente pour faciliter les négociations (FCCC/KP/AWG/2012/CRP.1) servira de plateforme pour les discussions de l'AWG-KP, et sera révisée à mesure que les travaux progresseront.

LES QUESTIONS D'ORGANISATION: L'ordre du jour et l'organisation des travaux: Le 26 novembre, la RdP a adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (FCCC/KP/CMP/2012/1).

LES PROPOSITIONS DES PARTIES POUR L'AMENDEMENT DU PROTOCOLE: Cette question a d'abord été examinée par la plénière de la RdP, le 28 novembre. Le présidente de la CdP, Al-Attiyah, a signalé que 14 propositions d'amendement au Protocole ont été soumises par les parties à la RdP (FCCC/KP/CMP/2009/2-13 et FCCC/KP/CMP/2010/3-4), et que cette année, une nouvelle proposition

a été reçue de la part de Nauru (FCCC/KP/CMP/2012/2). Les parties ont décidé de laisser la question ouverte et d'y revenir au cours de la plénière de clôture. Au cours de la plénière de clôture de reprise de la RdP, samedi 8 décembre, les parties ont convenu qu'étant donné que la RdP a adopté un amendement au Protocole de Kyoto, l'examen de ce point est terminé.

PROPOSITION DU KAZAKHSTAN D'AMENDER L'ANNEXE B DU PROTOCOLE: Cette question (FCCC/KP/CMP/2010/4) a été abordée par la plénière de la RdP, le 28 novembre. Elle a ensuite été examinée dans des consultations informelles modérées par Philip Gwage (Ouganda).

Décision de la RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2012/L.3), la RdP, notamment: accueille favorablement l'intention du Kazakhstan de participer en tant que partie à l'Annexe I, avec un engagement inscrit à l'annexe B du Protocole de Kyoto au titre de la deuxième période d'engagement.

LE MECANISME POUR UN DEVELOPPEMENT PROPRE: Cette question (FCCC/KP/CMP/2012/11) a été abordée par la plénière de la RdP, le 28 novembre. Le président du Conseil exécutif du MDP, Maosheng Duan (Chine), a présenté le rapport annuel du Conseil (FCCC/KP/CMP/2012/3).

La Zambie a appelé à l'accréditation d'entités opérationnelles désignées supplémentaires en Afrique, et a proposé de poursuivre la réforme du MDP pour y régler les questions de transparence et de reddition de comptes, et d'en simplifier les méthodes. La Bolivie a fait part de ses préoccupations concernant la contribution du MDP au transfert de technologie et au renforcement des capacités, et son caractère non complémentaire probable. La Nouvelle-Zélande a souligné que si les parties qui participent à la deuxième période d'engagement peuvent, elles seules, accéder au MDP, la demande de projets MDP risque de s'avérer insuffisante. Beaucoup de parties ont fait part de leurs inquiétudes concernant la baisse des prix des Réductions d'émissions certifiées (CER) et a avancé des suggestions quant aux voies et moyens d'y faire face. Le Venezuela a souligné que le MDP est lié au niveau d'ambition et qu'il n'est pas « juste une occasion de plus de faire des affaires ».

La question a ensuite été examinée dans un groupe de contact et dans des consultations informelles co-modérées par Kunihiko Shimada (Japon) et Giza Gaspar Martins (Angola). Au cours des discussions, les parties se sont concentrées notamment sur: l'admissibilité à participer au MDP au cours de la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto; le plan de travail du MDP pour 2013; l'annulation volontaire des URCE; les questions relatives à la répartition régionale et sous-régionale des projets relevant du MDP; et la mise en place, par les parties, de fonds de stabilisation du MDP. Les discussions étaient basées sur un projet de décision du MDP élaboré par les co-présidents. Nonobstant de longues concertations, les parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur les questions concernant: la création de fonds de stabilisation du MDP; l'annulation volontaire des URCE; les seuils de référence et l'additionnalité; l'admissibilité à participer au MDP durant la deuxième période d'engagement; et le report des unités excédentaires de la première période d'engagement.

Les libellés crochetés ont été transmis à la RdP pour examen plus approfondi. Le 8 décembre, la RdP a adopté une décision sur la question.

Décision de la RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2012/L.10), la RdP rappelle que le premier examen des modalités et procédures sera mené par la RdP 9, et demande à la SBI 39 d'élaborer des recommandations sur les éventuelles modifications devant être portées aux modalités et procédures, pour examen par la RdP 9. Elle prie, en outre, le Conseil exécutif du MDP et le Secrétariat de continuer à chercher des voies et moyens de rationaliser les processus d'enregistrement des projets et programmes d'activités relevant du MDP, et l'émission d'URCE, aux fins de s'assurer que le délai moyen entre la réception d'une demande et le début du contrôle de conformité soit inférieur à 15 jours.

La RdP invite, en outre, les parties et les institutions qui voudraient le faire, à verser des contributions volontaires au régime de prêts du MDP afin d'augmenter la capacité du système à fournir des prêts destinés à soutenir les activités des projets admissibles.

MISE EN OEUVRE CONJOINTE: Cette question a été abordée par la plénière de la RdP le 28 novembre. Wolfgang Seidel (Allemagne), président du Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe (JISC), a présenté le rapport annuel du Comité de supervision à la RdP (FCCC/KP/CMP/2012/4). Il a souligné que la MÈC est à un relais carrefour critique et qu'elle est face à un « avenir incertain », et a souligné les propositions faites par le Comité de supervision concernant la révision des directives régissant la mise en œuvre conjointe (FCCC/KP/CMP/2012/5).

Cette question a été examinée plus avant dans un groupe de contact et dans des consultations informelles co-présidées par Balisi Gopolang (Botswana) et Helmut Hojesky (Autriche). Les discussions ont porté sur les deux sous-articles inscrits à l'ordre du jour: les directives régissant la mise en œuvre conjointe (FCCC/KP/CMP/2012/4), et les principes directeurs de la mise en œuvre conjointe (FCCC/KP/CMP/2012/5, INF.1 et MISC.1).

Décision de la RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2012/L.7), la RdP, notamment, demande: au Secrétariat de compiler un rapport sur les éventuelles modifications devant être apportées aux lignes directrices, en s'appuyant sur les recommandations formulées par le Comité de supervision, les parties, les institutions intergouvernementales et les organisations observatrices admises, pour examen par la SBI 38; et à la SBI 38, d'élaborer des recommandations englobant un projet de directives révisées régissant la mise en œuvre conjointe, pour examen par la RdP 9. Elle s'engage, en outre, au sujet de la révision des principes directeurs, à adopter un ensemble d'attributs clés qui caractériseront le fonctionnement futur de la mise en œuvre conjointe, qui comprendra: une voie unique et unifiée pour les projets de mise en œuvre conjointe; des procédures d'accréditation étroitement alignés ou unifiés entre le Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe et le MDP; et un processus de recours en appel contre les décisions du Comité, sous l'autorité de, et la reddition de comptes à, la CMP.

RESPECT DES OBLIGATIONS: Rapport du comité du respect des obligations: Ce point de l'ordre du jour (FCCC/KP/CMP/2012/6) a été abordé par la plénière de la RdP le 28 novembre. Le coprésident du Comité du respect des obligations, Khalid Abuleif (Arabie Saoudite), a présenté le rapport du comité, soulignant que 2012 a été, à ce jour, l'année la plus active pour le groupe de l'application de la commission et une

« année importante » pour le groupe de la facilitation. Ilhomjon Radjabov (Tadjikistan) et Christina Voigt (Norvège) ont modéré les consultations informelles.

Décision de la RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2012/L.2), la RdP, notamment:

- reconnaît l'intérêt constant du groupe de l'application pour l'adoption des dispositions juridiques concernant les privilèges et immunités par les membres réguliers et les membres suppléants du comité de la RdP;
- constate que le comité de supervision de la mise en œuvre conjointe cherche à élaborer des modalités et des procédures pour la mise en œuvre de l'Article 6 du Protocole de Kyoto, ce qui peut avoir des répercussions sur les procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto;
- reconnaît la valeur du travail du Comité du respect des obligations visant à établir un dialogue avec les organes du respect des dispositions d'autres traités, pour l'échange d'informations sur les questions liées au respect des dispositions; et
- prend note des conclusions de la SBI 36, concernant les dépenses liées aux voyages des membres réguliers et des membres suppléants du Comité du respect des obligations, pour participer aux réunions des organes établis dans le cadre du Protocole de Kyoto.

LE FONDS POUR L'ADAPTATION: Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA): Ce point de l'ordre du jour (FCCC/KP/CMP/2012/10) a d'abord été abordé en plénière de la RdP, le 28 novembre. Il a été repris dans des discussions de groupe de contact. Le président du CFA, Luis Santos (Uruguay) a présenté le rapport du CFA (FCCC/KP/CMP/2012/7). Il a fait état d'une augmentation significative du nombre de projets d'adaptation financés et d'organismes nationaux d'exécution accrédités. Il a en outre signalé une baisse du prix des URCE, faisant remarquer que cela risquait de mettre en péril l'existence du Fonds. Il a exhorté les parties à l'Annexe I à verser des contributions financières pour éviter de compromettre la capacité du Fonds à répondre aux besoins des pays vulnérables.

La Jamaïque, soutenue par le Soudan, les Philippines, le Vanuatu et la Zambie, a demandé à la RdP de faciliter la mobilisation de fonds supplémentaires au cours de la RdP 8. Attirant l'attention sur les limites du marché du carbone, le Burkina Faso a suggéré l'exploration des voies et moyens d'institutionnaliser les sources de financement prévisibles. L'Inde a déclaré que les antécédents des pays de l'Annexe I ne laissent « aucune raison d'être optimiste » quant à leur volonté d'intensifier les contributions volontaires au Fonds d'adaptation. Le délégué a proposé d'affecter au Fonds d'adaptation, une part des recettes provenant de l'application conjointe et de l'échange de quotas d'émissions. Soulignant que les URCE sont une source importante pour le Fonds, la Nouvelle-Zélande a encouragé les parties à prendre en considération, lors des discussions sur l'admissibilité, le fait qu'une demande suffisante pour le MDP fournira des ressources financières pour le fonds.

Décision de la RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2012/L.8), la RdP souligne, avec préoccupation, des questions liées à la durabilité, à l'adéquation et à la prévisibilité des financements provenant du Fonds pour l'adaptation, en se basant sur l'incertitude actuelle concernant le prix des URCE et la continuation du Fonds pour l'adaptation pendant et après la

deuxième période d'engagement. La RdP demande au Conseil du Fonds pour l'adaptation de présenter à la SBI 38 un rapport sur l'état des ressources du fonds, l'évolution des apports de ressources et les causes identifiables de ces évolutions. La RdP décide d'examiner à la RdP 9 les voies et moyens d'améliorer la durabilité, l'adéquation et la prévisibilité de ces ressources, y compris la possibilité de diversifier les sources de revenus du Fonds pour l'adaptation. La RdP demande au Secrétariat d'élaborer un document technique fondé sur l'expérience des organes relevant de la Convention et de l'ensemble du système des Nations Unies, dans le domaine des processus de sélection des institutions d'accueil pour les entités relevant de la Convention et de l'ensemble du système des Nations Unies, pour examen par la SBI 38.

LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES: Les privilèges et immunités: Le 28 novembre, le président de la RdP a rappelé que la RdP 2 avait demandé au SBI d'examiner cette question. Il a en outre indiqué que le SBI a conclu ses discussions à la SBI 36 et a transmis les dispositions d'un projet de traité pour adoption par la RdP 8. Il a demandé à Javier Diaz (Costa Rica) de modérer des consultations informelles. La RdP a adopté un projet de conclusions le 8 décembre.

Conclusions de la RdP: Dans ses conclusions (FCCC/KP/CMP/2012/L.6), la RdP prend note des dispositions du projet de traité et prie le SBI d'examiner cette question à sa prochaine session. La RdP invite la CdP à examiner la question et décide que la RdP poursuivra son examen à la RdP 9.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture de la RdP s'est réunie une première fois le samedi 8 décembre à 12h15, pour examiner les questions sur lesquelles un accord a été atteint. La plénière de clôture de la RdP a repris à 19 heures, pour adopter les amendements au Protocole et aux décisions ayant trait à la deuxième période d'engagement, en tant que partie intégrante du paquet de décisions connues sous le nom de 'Passerelle climatique de Doha'. La RdP a approuvé le résultat des travaux de l'AWG-KP (FCCC/KP/CMP/2012/L.9) et les implications des décisions 2/CMP.7 à 5/CMP.7 (FCCC/KP/CMP/2012/L.4/Rev.1) sans amendement et sous réserve de l'approbation de l'ensemble du paquet de décisions relevant de la passerelle climatique de Doha.

La RdP a également approuvé les pouvoirs (FCCC/KP/CMP/2012/12), avec l'ajout du Burundi, a adopté les rapports de la SBSTA 36 et de la SBSTA 37 (FCCC/SBSTA/2012/2 et FCCC/SBSTA/2012/L.20), et a adopté les rapports de la SBI 36 et de la SBI 37 (FCCC/SBI/2012/15 & Add. 1-2; and FCCC/SBI/2012/L.27). La RdP a élu les membres du bureau du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), le Comité exécutif, le Conseil du Fonds pour l'adaptation, le Comité du respect des obligations, et le Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe. La vice-président de la RdP a exhorté les parties à soumettre les candidatures qui sont encore en suspens.

La RdP devait ensuite adopté le rapport de la réunion (FCCC/KP/CMP/2012/L.1) et une décision exprimant la gratitude au gouvernement du Qatar et à la population de la ville de Doha, présenté par la Pologne (FCCC/KP/CMP/2012/L.5). La plénière de la RdP a été cloturée à 21h48.

LE SEGMENT DE HAUT NIVEAU CONJOINT DE LA CDP 18 ET DE LA RDP 8

Le 4 décembre, le segment de haut niveau commun des CdP 18 et RdP 8 s'est ouvert. Le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Figueres, a souligné que Doha doit assurer: un accord sur l'amendement au Protocole de Kyoto; une voie claire sur le financement de la lutte contre le changement climatique; un réexamen efficace de l'objectif mondial à long terme; une riposte urgente à l'élargissement du fossé en matière d'émissions; et une base solide pour un cadre à long terme applicable à tous, institué de façon équitable et sensible à la science.

Le président des CdP 18/RdP 8, Al-Attiyah, a exhorté les parties à travailler ensemble à la réalisation d'une entente mutuelle et à assurer un ensemble équilibré, présentant le changement climatique comme étant l'un des défis les plus pressants de notre époque.

Vuk Jeremic, président de l'Assemblée générale des Nations Unies, a déclaré que la lutte contre le changement climatique doit devenir, pour chaque Etat membre de l'ONU, un « intérêt national essentiel ». Il a présenté les plans de la tenue d'un débat thématique de haut niveau sur le changement climatique, sur l'énergie verte et sur la durabilité de l'eau, à la session de reprise de la 67^e Assemblée générale de l'ONU.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a souligné qu'on ne devrait pas se faire d'illusion et qu'il s'agit là d'une crise mondiale. Il a exposé cinq résultats attendus de Doha: adopter une deuxième période d'engagement ratifiable au titre du Protocole de Kyoto; réaliser des progrès sur la question du financement à long terme de la lutte contre le changement climatique; travailler à équiper les institutions appuyant les mesures d'atténuation et d'adaptation entreprises par les pays en développement; maintenir les négociations autour d'un instrument juridiquement contraignant, sur la bonne voie; et faire montre d'une détermination à agir sur l'écart entre les engagements actuels pris en faveur de l'atténuation, et sur ce qui est nécessaire à faire pour atteindre l'objectif de 2°C.

S. A. Sabah IV Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir du Koweït, a souligné que l'importante participation de haut niveau à la conférence témoigne de la reconnaissance, par la communauté internationale, du caractère urgent que revêt la question du changement climatique. Il a appelé à des décisions ouvrant la voie à une coopération à long terme à travers: la garantie d'une application effective du Plan d'action de Bali et de tous ses éléments; l'adoption d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto; la non imposition de nouveaux engagements sur les pays en développement; et l'appui des mesures volontaires prises que prendront les pays en développement, par des financements et un transfert de technologies de la part des pays industrialisés.

S. A. Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, Emir du Qatar, a appelé: à une symbolisation du concept d'interdépendance; à la conclusion d'un accord pratique et efficace comportant des solutions souples; et à l'établissement d'un équilibre entre, d'une part, les besoins des pays et des communautés en matière d'énergie, et, d'autre part, l'exigence des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Le segment de haut niveau s'est poursuivi jusqu'au 7 décembre, avec les déclarations nationales et les déclarations des institutions observatrices. Une diffusion électronique de ces déclarations est disponible à l'adresse: http://unfccc.int/meetings/doha_nov_2012/meeting/6815/php/view/webcasts.php

LE GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR L'ACTION CONCERTEE À LONG TERME AU TITRE DE LA CCNUCC

La 5^e Session de reprise du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la CCNUCC (AWG-LCA 15) s'est ouverte le 27 novembre, Aysar Tayeb (Arabie Saoudite) continuant à en être le président et Mark Pallemarts (Belgique), le vice-président.

De nombreux pays en développement ont souligné la nécessité de fournir des éclaircissements sur le financement à moyen terme. Le Groupe de coordination a encouragé la transition vers la phase de pleine mise en œuvre et a souligné que l'engagement en faveur d'un financement à démarrage rapide est collectivement dépassé. L'UE a souligné l'importance de la continuation du financement pour la lutte contre le changement climatique, après 2012, et d'un travail visant à augmenter ce financement d'ici 2020. Le Pérou, parlant aussi au nom de la Colombie, du Chili, du Costa Rica et du Panama, a souligné le besoin d'avancer dans la définition des étapes à venir de la mise en œuvre et de clôturer l'axe de négociation de l'AWG-LCA. Il a soutenu la résolution des questions en suspens à la CdP 18 et, le cas échéant, la délégation de tâches spécifiques aux organes subsidiaires et autres processus. Le Swaziland, au nom du Groupe africain, a déclaré à la réunion de Doha doit aboutir à un accord: sur un cadre de comparabilité et de conformité pour les efforts d'atténuation des pays industrialisés; et sur des objectifs à moyen terme clairs pour le financement. Nauru, au nom de l'AOSIS, a suggéré de se concentrer sur le travail mandaté à Durban, y compris sur une évaluation scientifique à portée restreinte. La Gambie, au nom des PMA, a déclaré que les parties, à Doha, doivent mettre en place un organe d'experts indépendant pour l'évaluation devant alimenter l'ADP, ainsi qu'une plate-forme pour l'élaboration de règles comptables communes. La Chine, au nom du groupe BASIC, a souligné que la réussite de la clôture de l'AWG-LCA doit prendre en ligne de compte tous les éléments du Plan d'action de Bali et ne doit pas laisser sur la table de questions clés comme celles de l'accès équitable au développement durable et des droits de propriété intellectuelle (DPI). L'Egypte, au nom du Groupe des Etats arabes, a suggéré de travailler pour la réalisation d'un accord sur les questions en suspens et, si aucun accord n'est atteint, d'envisager de transférer les questions à d'autres organes de la Convention.

ÉLABORATION D'UN RESULTAT CONCERTÉ GLOBAL ET EQUILIBRE POUR LA CDP 18: Le 27 novembre, le président Tayeb a présenté l'aperçu général officieux (FCCC/AWGLCA/2012/CRP.3), expliquant qu'il est fondé sur les consultations qui ont été menées durant la période intersessions. Les vues des parties ont divergé sur le texte. La Chine, les Philippines, le Groupe arabe et d'autres ont appuyé l'idée d'utiliser le texte comme plate-forme pour la poursuite des travaux, tandis que le Groupe de coordination, le Groupe de l'intégrité environnementale (GIE), l'UE, le Canada et d'autres s'y sont opposés.

L'AWG-LCA a commencé à travailler par le biais de sous-groupes sur la REDD+, sur les mesures d'atténuation à prendre par les pays en développement, sur les mesures d'atténuation à prendre par les pays industrialisés, sur les approches sectorielles, marchandes et non marchandes, sur la vision commune et sur l'évaluation. Parallèlement à cela, le président Tayeb a mené des consultations sur les autres articles de l'ordre du jour de l'AWG-LCA, à savoir, le financement, le transfert de technologies, l'adaptation, le renforcement des capacités et les mesures d'intervention. Au cours de la deuxième semaine, l'AWG-LCA a également travaillé à travers des consultations informelles modérées par le vice-président Pallemarts, des groupes informels restreints et des concertations ministérielles.

Le lundi 3 décembre, les parties ont examiné un nouveau texte. Le président Tayeb a indiqué qu'il s'agissait « d'une compilation inédite des documents » soumis par les sous-groupes, hormis les groupes où il n'y a pas eu d'accord sur la présentation d'un texte. L'Algérie, au nom du G-77/Chine, a exprimé sa déception, précisant que le texte est « déséquilibré » et que les principaux éléments du Plan d'action de Bali n'y sont pas pris en compte. Le Nicaragua, au nom des pays en développement aux vues similaires, avec de nombreux autres pays en développement, a souligné la nécessité de libellé sur l'adaptation, le financement, la technologie et le renforcement des capacités. Le Kenya, au nom du Groupe africain, a qualifié l'intégration des principaux éléments du Plan d'action de Bali, de condition préalable à toute discussion. Les Philippines, les Émirats arabes unis et d'autres ont déploré le manque de clarté sur la question des moyens d'exécution. La Bolivie s'est opposée à la focalisation « orientée vers le marché », qui caractérise le texte. L'Afrique du Sud et d'autres ont souligné que le texte de clôture de l'AWG-LCA doit englober toutes les questions relevant du mandat de l'AWG-LCA, et que certaines questions ont besoin d'être élaborées davantage. Les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont souligné l'importance de reconnaître les progrès accomplis dans le cadre de l'AWG-LCA, et notamment les diverses nouvelles dispositions institutionnelles établies. Plusieurs pays industrialisés ont souligné que les discussions sur les questions telles que l'adaptation et le financement se poursuivront dans le cadre d'autres processus, après la clôture de l'AWG-LCA.

Les consultations informelles menées dans le cadre de l'AWG-LCA se sont poursuivies le 4 décembre et le président Tayeb a indiqué que la question du financement sera abordée dans des concertations conduites par les ministres Mariyam Shakeela (Maldives) et M. Bruno Oberle (Suisse). Le 5 décembre, le président Tayeb a présenté à la plénière informelle de bilan, un rapport sur les textes qui rendent compte de l'état d'avancement de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour de l'AWG-LCA, fournissant aux parties un aperçu général complet. Il a expliqué que l'AWG-LCA continuera, toute la soirée, à travailler à travers un groupe informel unique, en vue de progresser vers un texte plus simple, la journée suivante. Au cours de la soirée du 6 décembre, le président Tayeb a rapporté que de bons progrès ont été réalisés sur l'ensemble des éléments, tout en signalant que certains points ont encore besoin d'être simplifiés. Il a exprimé l'espoir que tous les éléments seront réunis en un seul document, « durant la soirée ».

Lors de la séance plénière de clôture de l'AWG-LCA, dans la soirée du 7 décembre, le président Tayeb a remercié les délégués pour leur « travail sans relâche » qui a abouti à un texte concernant le résultat convenu de l'AWG-LCA, conforme au Plan d'action de Bali (FCCC/AWGLCA/2012/L. 4). Il a déclaré qu'il a entendu « différentes préoccupations » suscitées par le texte, qui, a-t-il précisé, ont donné à penser que le texte représente « un certain degré d'équilibre », et qu'il constitue une bonne base pour le résultat convenu. Il a rappelé aux parties que le texte de l'AWG-LCA fait partie d'un paquet global à Doha. Cela dit, le président Tayeb a proposé, et les parties ont accepté, de transmettre le résultat de l'AWG-LCA à la CdP, pour examen et adoption.

Après de nouvelles consultations informelles tenues dans la soirée du 8 décembre, la CdP a adopté les conclusions convenues, conformément au Plan d'action de Bali (FCCC/CP/2012/L.14/Rev.1), comme partie intégrante de la passerelle climatique de Doha, et l'AWG-LCA a terminé ses travaux. Les résultats finaux de travaux de l'AWG-LCA au titre du Plan d'action de Bali sont résumés ci-dessous.

La vision commune: Cette question a été abordée par un sous-groupe modéré par Zou Ji (Chine). Ces concertations ont porté sur la mise en place: d'un processus pour explorer les chiffres d'un objectif mondial de réduction des émissions et sur le calendrier du pic des émissions mondiales, ainsi que sur les implications de ces chiffres; et d'un processus pour l'examen de l'accès équitable au développement durable.

Au cours de la plénière de clôture de l'AWG-LCA, le 7 décembre, de nombreuses parties ont fait part de leurs préoccupations par rapport au texte de la vision commune. L'UE a exprimé sa déception que les consultations n'aient donné lieu à « aucun progrès ». L'Egypte a demandé l'insertion de références aux prochaines étapes, dans le texte. Le délégué des Etats-Unis s'est opposé aux références à l'équité et au principe de responsabilités communes mais différenciées. Au cours de la plénière de clôture de la CdP, le délégué des Etats-Unis a demandé que soit mentionné, dans le rapport de la réunion, qu'il a accepté ce texte « dans la mesure où ses éléments ne sont pas interprétés de manière incompatible avec la Convention ou avec les accords de Cancun ».

Le Résultat final: La CdP décide que les parties travailleront de toute urgence en vue d'une réduction drastique des émissions de GES, réduction requise pour le maintien de la température moyenne mondiale à hauteur de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, et pour permettre que le pic des émissions mondiales de GES soit atteint dès que possible, en harmonie avec la science et avec les conclusions du Quatrième rapport d'évaluation du GIEC, précisant que le délai sera plus long pour le pic des émissions de GES dans les pays en développement. La CdP décide en outre que des efforts devraient être entrepris, de manière fondée sur l'équité, sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et sur la prise en compte des capacités respectives, et sur la fourniture d'un financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités, en faveur des pays en développement pour y soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation, et devraient prendre en ligne de compte les impératifs de l'accès équitable au développement durable, la survie des pays et la protection de l'intégrité de la Terre mère.

L'Atténuation: Les mesures d'atténuation des pays

industrialisés: Les parties ont discuté de cette question dans un sous-groupe informel, et dans des consultations non officielles ouvertes à tous, menées par le président de l'AWG-LCA. Les négociations se sont fondées sur des documents officiels et sur les soumissions des parties.

Les principaux sujets abordés ont porté sur la suppression des conditions associées aux engagements d'atténuation des pays industrialisés et sur la mise en place d'un programme de travail permettant de poursuivre les discussions sur ce thème, après la clôture de l'AWG-LCA. De nombreux pays en développement ont exhorté les pays industrialisés à passer au seuil supérieur de leurs engagements, soulignant la nécessité de présenter leurs objectifs dans un chiffre unique à partir de l'année de référence commune, 1990, exprimé en guise de budget carbone en tonnes d'équivalent du dioxyde de carbone, sur une période de temps couvrant la période allant jusqu'à 2020.

Différents groupes de pays industrialisés parties ont présenté des propositions concernant un programme de travail visant à clarifier les hypothèses qui sous-tendent les engagements pris au titre de 2013-2014, avant la mise en œuvre des obligations en matière de notification, déjà établies pour démarrer à partir de 2015. Nombre de pays en développement ont soutenu que le programme de travail vise à la suppression des conditions posées, à l'élévation de l'ambition et à l'élaboration de règles comptables communes, y compris une année de référence commune. Les parties ont finalement décidé de se référer à l'élaboration "d'éléments communs". Certaines parties ont soutenu que le programme de travail ne dure qu'une année et de livrer des résultats de manière accélérée. Les parties ont examiné le point de savoir si le programme de travail devait être placé dans le cadre du SBSTA ou celui du SBI, et ont finalement convenu que le programme de travail doit être placé dans le cadre du SBSTA.

Résultat final: La CdP:

- exhorte les pays industrialisés à accroître l'ambition de leurs objectifs chiffrés de réduction d'émissions dans tous les secteurs économiques, en vue de réduire la quantité globale de émissions anthropiques de GES à un niveau compatible avec le Rapport d'évaluation du GIEC;
- décide d'établir, dans le cadre du SBSTA, un programme de travail devant débiter en 2013 et se terminer en 2014, pour continuer à clarifier les objectifs, en vue: de déterminer les éléments communs permettant de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs; et de s'assurer de la comparabilité des efforts fournis par les pays industrialisés, en tenant compte des différences dans leurs situations nationales;
- demande aux Parties de soumettre leurs points de vue sur le programme de travail d'ici le 25 Mars 2013;
- prie le Secrétariat de mettre à jour, annuellement, un document technique sur le processus de clarification des objectifs, en se fondant sur les données fournies par les pays industrialisés parties concernant leurs objectifs; et
- demande au SBSTA de rendre compte de l'état d'avancement du programme de travail, à la CdP 19, et des résultats du programme de travail, qui sera examiné par la CdP 20.

Les mesures d'atténuation des pays en développement: Les parties ont examiné cette question dans un sous-groupe informel et dans des consultations non officielles ouvertes à tous, menées par le président de l'AWG-LCA. Les négociations se sont fondées sur des documents officiels et sur les soumissions des parties.

Les principaux sujets abordés ont porté sur la mise en place d'un programme de travail permettant de poursuivre les discussions visant à clarifier les hypothèses qui sous-tendent les engagements des pays en développement, après la clôture de l'AWG-LCA, ainsi que sur la compilation des données pertinentes concernant les engagements des pays en développement. Les parties avaient également des vues divergentes sur la tenue d'ateliers techniques régionaux consacrés à l'élaboration d'un matériel technique pour le renforcement des capacités en matière d'élaboration, de soumission et de mise en œuvre des MAAN, et sur la formulation de stratégies de développement sobres en émissions. Les parties ont finalement décidé que ces activités doivent être effectuées à la demande des pays en développement « intéressés ».

Parmi d'autres questions litigieuses abordées, il y a lieu de citer la question de savoir si et comment demander au Secrétariat d'élaborer une compilation des résultats du processus en vue d'une meilleure compréhension de la diversité des mesures d'atténuation entreprises par les pays en développement parties, certains pays soutenant l'idée que le Secrétariat élabore une compilation des données fournies, et d'autres favorisant l'idée d'un document technique synthétisant les données. Bien que certaines d'entre elles aient soutenu, au départ, l'idée que le SBSTA élabore les lignes directrices devant régir le processus de MNV du soutien fourni pour l'élaboration et la mise en œuvre des MAAN, et de la mise à disposition de l'aide à travers le Registre, les parties ont finalement décidé de supprimer la référence.

Résultat final: La CdP, entre autres:

- décide d'établir un programme de travail devant débuter en 2013 et se terminer en 2014, destiné à permettre une meilleure compréhension de la diversité des MAAN, dans le cadre du SBI, notamment pour ce qui concerne: les hypothèses et les méthodologies sous-jacentes; le besoin d'un soutien financier, technologique et de renforcement des capacités, pour l'élaboration et la mise en œuvre des MAAN; et l'appariement des MAAN avec l'aide fournie;
- demande au SBI de rendre compte de l'état d'avancement des travaux, à la CdP 19, et du résultat à la CdP 20; et
- demande au Secrétariat d'organiser, à la demande de pays en développement parties intéressées, des ateliers techniques régionaux et d'élaborer une documentation technique pour le renforcement des capacités en matière d'élaboration, soumission et mise en œuvre des MAAN, et en matière de formulation des stratégies de développement, sobres en émissions.

LA REDD+: Les parties ont examiné cette question dans un sous-groupe et dans des consultations informelles, ouvertes à tous, menées par le président de l'AWG-LCA. Les négociations étaient fondées sur des documents officiels et sur les soumissions des parties.

Un groupe de parties, contré par un certain nombre d'autres pays, a proposé la mise en place d'un Comité sur la REDD+, chargé de l'intégration de la mise en œuvre des activités de la REDD+ et du suivi de la cohérence de la mobilisation des ressources financières. Malgré l'opposition de certaines parties à la création de nouvelles institutions, les parties ont examiné également la possibilité d'établir un organe de direction, sous l'autorité de la CdP, chargé de promouvoir et de coordonner les activités de la REDD+. Les parties ont finalement décidé que la

SBI 39 et la SBSTA 39 devraient entamer un processus consacré au traitement de la question du soutien devant être fourni aux activités de REDD+.

Les pays industrialisés ont souligné la nécessité de considérer les avantages non carboniques offerts par la mise en œuvre de REDD+ et ont proposé un programme de travail pour l'examen des possibilités d'améliorer la mobilisation des financements destinés aux activités de la REDD+, en tenant compte des avantages non carboniques. Certains pays s'y sont opposés, évoquant les difficultés et le montant élevé des investissements nécessaires à l'estimation de ces avantages. Les parties ont finalement convenu de commencer à travailler sur les questions méthodologiques liées aux avantages non carboniques, pour examen par la CdP 19. Une autre question controversée a été de savoir comment se référer à la nécessité d'un soutien financier supplémentaire pour les activités de la REDD+.

Résultat final: La CdP, entre autres:

- décide d'entreprendre, en 2013, un programme de travail sur un financement axé sur les résultats, qui prendra fin à la CdP 19, et qui englobera deux ateliers, pour faire progresser l'application intégrale des activités mentionnées dans la décision 1/CP.16, paragraphe 70 (activités de la REDD+);
- décide que le but du programme de travail est de contribuer aux efforts en cours visant à intensifier et à améliorer l'efficacité des financements destinés aux activités de la REDD+, en prenant en compte une grande variété de sources; et
- demande à la SBSTA 38: d'examiner la manière dont des approches non fondées sur la loi du marché, telles que des approches conjointes d'atténuation et d'adaptation, pourraient être élaborées; et d'entreprendre des travaux sur les thèmes méthodologiques liés aux avantages non carboniques découlant des activités de la REDD+, pour présentation à la CdP 19.

La CdP, également:

- reconnaît la nécessité d'améliorer la coordination de l'aide destinée aux activités de la REDD+, et de fournir un soutien adéquat et prévisible, englobant des ressources financières et un appui technique et technologique, aux pays en développement parties, pour la mise en œuvre de ces activités;
- demande aux organes subsidiaires, à leur 39^e session, de lancer conjointement un processus visant à répondre au besoin d'améliorer la coordination de l'aide destinée aux activités de la REDD+, d'examiner les dispositions institutionnelles disponibles ou des alternatives de gouvernance potentiels, et de présenter des recommandations à la CdP 19; et
- invite les parties et les organisations observatrices à soumettre leurs points de vue d'ici le 25 mars 2013.

Les approches sectorielles: Les parties ont examiné cette question dans un sous-groupe, puis, plus tard, dans le cadre de consultations informelles ouvertes à tous, menées par le président de l'AWG-LCA.

De nombreuses parties ont souligné la nécessité d'éviter des mesures unilatérales pour le traitement des émissions provenant du transport aérien et maritime international. Certaines parties ont souligné que cette question devrait être examinée de manière multilatérale, en collaboration avec l'OACI et l'OMI. Un certain nombre de parties ont également soutenu l'idée d'inviter les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à continuer à communiquer leurs données aux sessions futures du SBSTA.

Résultat final: Aucun texte sur les approches sectorielles n'a été inclus dans la décision de la CdP concernant le résultat de l'AWG-LCA.

Les approches de marché et les approches hors marché:

Cette question a été examinée dans des consultations informelles modérées par Alexa Kleysteuber (Chili).

L'UE a mis en exergue les tâches spécifiques comprises dans le mandat de l'AWG-LCA, précisant qu'aucune décision sur les approches du marché ne viendrait signifier qu'il n'existe aucun processus pour examiner la question après Doha. Le Venezuela a signalé que le texte consacré au paragraphe 1 (b)(v) du Plan d'action de Bali (approches marchandes et non marchandes) avait été rejeté par de nombreux pays en développement durant les consultations informelles, et s'est opposé à la présentation du texte comme plate-forme pour la poursuite des négociations. La Bolivie a fait part de ses préoccupations sur les mécanismes du marché, y compris sur le double comptage et la non-additionnalité, notant que ces derniers pourraient accroître les émissions.

Au cours de la plénière de bilan de l'AWG-LCA, le 1^{er} décembre, le modérateur Kleysteuber a fait état de progrès positifs et de discussions constructives sur le cadre devant régir les diverses approches et le nouveau mécanisme de marché, soulignant qu'il reste des divergences de vue sur ces deux éléments et sur la relation entre eux.

Résultat final: La CdP reconnaît que les parties peuvent élaborer et mettre en œuvre des approches différentes en matière d'atténuation, comportant des possibilités de recourir à des dispositifs de marché et hors marché, et que ces approches doivent répondre à des normes appropriées. Elle demande en outre au SBSTA, en vue de recommander des projets de décisions de la CdP 19, de mener des programmes de travail distincts pour l'élaborer:

- un cadre pour de telles approches, en s'appuyant sur les travaux de l'AWG-LCA sur cette question;
- des approches non-fondées sur le marché;
- des modalités et procédures pour le nouveau mécanisme de marché, défini dans la décision 2/CP.17.

L'adaptation: Ce thème (FCCC/AWGLCA/2012/CRP.2) a été abordé dans un groupe informel modéré par le président de l'AWG-LCA, Tayeb. De nombreux pays en développement ont, à plusieurs reprises, identifié l'adaptation comme l'un des thèmes cruciaux qui doivent être traités. Nombre de parties ont reconnu les progrès accomplis sur les questions d'adaptation depuis l'adoption du Plan d'action de Bali, avec notamment la mise en place du Comité d'adaptation et d'un processus d'examen des plans nationaux d'adaptation, mais certains pays en développement ont signalé l'existence d'éléments encore en suspens dans le cadre du mandat de Bali, dont, notamment: des institutions de niveau national et des centres régionaux; le rattachement de l'adaptation à d'autres instruments relevant de la Convention; et les moyens de mise en œuvre.

Résultat final: La CdP, entre autres:

- décide que la CdP, ses organes subsidiaires et d'autres organes relevant de la Convention continueront de s'employer à renforcer les mesures d'adaptation;

- décide de prendre en considération les questions touchant à la cohérence de l'action des, et au soutien fournis aux, pays en développement parties, à l'engagement des centres et réseaux régionaux et à la promotion des moyens de subsistance et à la diversification économique, en vue de renforcer la résilience dans le cadre de la planification, en hiérarchisant et en mettant en œuvre les mesures d'adaptation; et
- demande au Comité d'adaptation d'envisager la création d'un forum annuel sur l'adaptation, pour améliorer la prise de conscience et l'ambition dans ce domaine.

La technologie: Les parties ont examiné cette question dans le cadre de consultations informelles ouvertes à tous, menées par le président de l'AWG-LCA.

Les discussions ont porté sur la relation entre les CRTC, le CET et le mécanisme de financement de la Convention; le rôle du CET; et la prise en compte éventuelle des questions liées aux droits de propriété intellectuelle par le CET. Certains pays en développement ont soutenu l'idée que le CET continue à travailler sur les questions touchant aux DPI, tandis que d'autres, en particulier les pays industrialisés, se sont opposés à la mention des droits de propriété intellectuelle, signalant que ces questions sont examinées dans d'autres forums pertinents.

S'agissant de la question des arrangements entre les différents organes, les parties ont commencé l'examen de la question sans parvenir à un consensus et ont convenu de poursuivre son examen à la prochaine session.

Résultat final: La CdP, entre autres:

- s'engage à commencer, à la CdP 19, l'élaboration et l'examen de la relation entre le CET et le CRTC;
- demande au CET, dans le cadre de l'élaboration de son plan de travail, d'entreprendre l'exploration des questions relatives aux environnements favorables et aux obstacles, y compris les questions mentionnées dans le document FCCC/SB/2012/2, point 35;
- recommande au Conseil consultatif du CRTC, lors de l'examen du programme de travail du CRTC, d'envisager les activités suivantes: fournir aux pays en développement parties conseil et aide dans le domaine de la réalisation d'évaluations des technologies nouvelles et émergentes; et, élaborer rôle du CRTC dans l'identification des technologies respectueuses du climat actuellement disponibles pour l'atténuation et l'adaptation, qui répondent aux principaux besoins des parties en matière de développement résilient au changement climatique et sobre en émissions carboniques; et
- s'engage à poursuivre, à la CdP 20, l'élaboration des liens entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention.

Le financement: Les parties ont examiné la question du financement dans un groupe de contact de l'AWG-LCA et aussi dans des consultations informelles, y compris des consultations ministérielles.

La discussion a porté sur la continuité du financement après 2012. Le G-77/Chine a présenté une proposition visant à combler le « déficit en matière de financement », englobant l'application d'une comptabilité précise des fonds fournis.

Le délégué des Etats-Unis a cité les compromis réalisés sur le financement à démarrage rapide et l'objectif financier de 2020, soulignant qu'aucune nouvelle décision n'est nécessaire à l'AWG-LCA pour l'achèvement de ses travaux sur cette question. Le Japon a soutenu qu'il n'y a aucune nécessité d'une décision sur la question du financement, à Doha.

La Colombie a souligné que s'agissant du financement, la fixation d'un but à atteindre d'ici 2020 est nécessaire pour aider les pays industrialisés à réaliser l'objectif de 2020. Le Guatemala a déclaré que parvenir à un résultat à Doha ne sera pas possible si une décision sur le financement ne fait pas partie du paquet. La Barbade, au nom de l'AOSIS, a souligné que la proposition du G-77/Chine entend contribuer à l'évaluation des avancées accomplies dans la marche vers l'objectif de 2020.

Résultat final: La CdP:

- encourage d'autres pays industrialisés parties à annoncer leurs engagements financiers en faveur de la lutte contre le changement climatique lorsque leur situation financière le permettra;
- rappelle qu'une part importante du nouveau financement multilatéral destiné à l'adaptation devrait passer par le FVC, et prie le Conseil du FVC d'équilibrer la répartition des ressources du FVC entre l'adaptation et l'atténuation;
- invite les pays industrialisés parties à canaliser une part importante des fonds publics vers les activités d'adaptation;
- exhorte tous les pays industrialisés parties à intensifier le financement de la lutte contre le changement climatique à partir d'une grande variété de sources, pour atteindre l'objectif commun consistant à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020;
- décide de prolonger le programme de travail sur le financement à long terme, d'une année, jusqu'à fin 2013;
- demande au Comité permanent, d'entamer la première évaluation et aperçu général biennal des apports financiers destinés à la lutte contre le changement climatique, de prendre en compte des travaux pertinents d'autres organes et entités sur le processus des MRV d'appui et sur le suivi du financement destiné à la lutte contre le changement climatique;
- demande au Conseil du FVC à mettre rapidement en œuvre son plan de travail pour 2013, en vue de rendre le FVC opérationnel dès que possible, pour permettre une reconstitution des ressources précoces et adéquates; et
- accepte d'examiner les progrès accomplis dans la mobilisation de financements à long terme, à la CdP 19, dans une séance de dialogue ministériel de haut niveau au titre de la CdP, sur les efforts déployés par les pays industrialisés parties pour intensifier la mobilisation du financement destiné à la lutte contre le changement climatique, après 2012.

Le renforcement des capacités: Les parties ont examiné cette question dans le cadre de consultations informelles ouvertes à tous, menées par le président de l'AWG-LCA.

Les parties y ont exprimé des vues divergentes sur la nécessité d'un programme de travail sur le renforcement des capacités. Certains ont indiqué que le forum sur le renforcement des capacités créé en 2011, à Durban, fournissait déjà un espace suffisant pour la résolution de la question, mais d'autres ont souligné que le travail mené dans le cadre du Forum devrait soutenir davantage les pays dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités au niveau national.

Résultat final: La CdP, entre autres:

- décide que la deuxième réunion du Forum de Durban, qui se tiendra au cours de la SBI 38, doit explorer les moyens susceptibles de renforcer la mise en œuvre du renforcement des capacités au niveau national;
- invite les parties à soumettre, d'ici le 18 février 2013: des données sur les activités de renforcement des capacités entreprises et notamment sur les besoins et les lacunes; et leurs vues sur les questions à examiner à la deuxième réunion du Forum de Durban, ainsi que sur les possibilités d'amélioration de son organisation; et
- demande au SBI d'explorer les voies et moyens susceptibles de renforcer la mise en œuvre du renforcement des capacités au niveau national, y compris par l'intermédiaire du Forum de Durban.

L'évaluation: Un groupe informel a d'abord examiné cette question le 28 novembre. Au cours des consultations informelles menées par le président sur les résultats convenus, tenues le 3 décembre, le président Tayeb a demandé au groupe informel de se concentrer sur la portée de l'évaluation, et sur les considérations concernant les contributions des experts.

Résultat final: La CdP décide, entre autres, que l'examen devrait évaluer, périodiquement, l'adéquation de l'objectif global à long terme et les avancées réalisées dans la marche vers la concrétisation de cet objectif, y compris l'examen de la mise en application des engagements pris au titre de la Convention. La CdP décide également de s'engager dans un dialogue d'experts structuré, pour appuyer les travaux du groupe de contact conjoint SBSTA/SBI, créé pour aider la CdP à procéder à l'évaluation, en vue de garantir l'intégrité scientifique de l'évaluation.

PTE: Cette question a été abordée dans un groupe informel.

Résultat final: La CdP, entre autres, décide qu'un certain degré de souplesse doit être autorisé aux Pays en transition vers une économie de marché pour ce qui concerne la fourniture de ressources financières nouvelles et supplémentaires, le transfert de technologie et le renforcement des capacités aux non-parties à l'Annexe I, aux fins de leur permettre d'améliorer leur mise en application des mesures d'atténuation et d'adaptation, et que cette souplesse reste en vigueur jusqu'en 2020. Elle invite en outre les PTE en mesure de le faire, à fournir ces ressources à titre volontaire.

Les parties dont la situation particulière est reconnue par la CdP: Cette question a été abordée dans un groupe informel.

Résultat final: La CdP, entre autres: demande aux parties à l'Annexe II, en mesure de le faire, à fournir un soutien financier, technologique, technique et de renforcement des capacités, aux parties dont la situation particulière est reconnue par la CdP, pour les aider à appliquer leurs stratégies et plans d'action nationaux dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture de l'AWG-LCA a eu lieu dans la soirée du vendredi 7 décembre.

L'Algérie, au nom du G-77/Chine, a souligné que la question du financement revêt « une importance capitale pour le succès à Doha ». La représentante a précisé que sans financement, les institutions seront vides et inefficaces, et s'est dite préoccupée par l'absence de progrès sur les questions de l'adaptation et du transfert de technologie, dans le texte.

L'UE a déclaré que beaucoup d'accomplissements donnent à être collectivement fiers de l'AWG-LCA, mais que des mesures plus urgentes sont nécessaires pour la réalisation de l'objectif de 2°C. La représentante a fait part de ses préoccupations par rapport à certains points dans le texte dont, notamment, la vision commune, les mesures d'intervention, les modalités pour le nouveau mécanisme de marché, et les diverses approches. Elle a indiqué que, pour ce qui est de la technologie, l'UE ne saurait accepter tout ce qui interfère avec le régime des DPI.

L'Égypte, au nom du Groupe arabe, a déclaré qu'il attend toujours de voir des résultats concrets sur la question du financement, en tant « qu'élément essentiel » du paquet devant être conclu à Doha. Le délégué a souligné la nécessité d'une ambition et d'une responsabilité claire pour les parties visées à l'Annexe I. Il a précisé que l'alinéa 42 (combustibles de soute) devrait être supprimé, car il n'envoie pas, à l'OACI et à l'OMI, de signal clair disant que les principes de la Convention doivent s'appliquer.

La Suisse, au nom du GIE, a appuyé l'idée de transmettre le texte à la CdP, soulignant qu'il peut être utilisé comme plate-forme pour la suite des discussions. Le délégué s'est dit confiant que les questions en suspens peuvent être résolues au sein de la CdP. Il a souligné que les éléments du texte consacrés à la vision commune, à l'atténuation, aux mesures d'intervention et à la technologie, ont besoin d'être travaillés davantage.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a déclaré que, d'une manière générale, le texte présente une « plate-forme décente » pour travailler, soulignant toutefois le manque d'ambition dans le texte, et a également appelé à davantage de références à un régime fondé sur des règles.

Le Swaziland, au nom du Groupe africain, a exprimé sa volonté de travailler sur la base du texte, bien qu'il manque d'ambition sur les questions d'atténuation et d'adaptation, ainsi que sur celle des moyens de mise en œuvre. La représentante a également signalé un manque d'ambition sur la question du financement, et en particulier, l'absence de référence à un financement à moyen terme pour la période 2013-2020.

Le délégué des Philippines, au nom des pays en développement aux vues similaires, a déclaré que le texte pourrait être amélioré dans les domaines: des moyens de mise en œuvre, du processus de MRV des financements fournis par les pays industrialisés, de l'ambition en matière d'atténuation, du transfert de technologie et du renforcement des capacités. Il a également indiqué que le paragraphe 42 devrait être supprimé.

Le Costa Rica, au nom de de l'Association des Etats Indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC), a déclaré que bien qu'il constitue une bonne plate-forme pour les travaux futurs, le texte reste imparfait. La représentante a qualifié la question du financement de question qui a besoin d'un travail supplémentaire, précisant que même si il ya des décisions unilatérales et d'autres bons signaux sur ce sujet, les dispositions relatives au financement, figurant dans le texte doivent être renforcées davantage. De nombreuses parties ont, à titre individuel, présenté des déclarations appuyant la transmission du texte à la CdP et ont cité de nombreuses questions en suspens.

L'AWG-LCA a adopté son rapport final (FCCC/AWG/LCA/2012/L.3). Dans ses remarques de clôture, le président a annoncé que le ministre Tayeb Vivian Balakrishnan (Singapour) et le ministre Peter Altmaier (Allemagne) mèneront des consultations ministérielles sur les questions en suspens de

l'AWG-LCA. Le président Tayeb a fait observer que les parties ont cité les mêmes paragraphes et les mêmes questions dans le texte, mais dans des directions opposées, et a demandé aux délégués de réfléchir davantage à tout cela. L'AWG-LCA a clôturé ses travaux à 18h11.

LE GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES DE L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

Le 27 novembre, la 17^e session de reprise de l'AWG-KP s'est ouverte avec Madeleine Diouf (Sénégal) continuant à en assurer la présidence, et Jukka Uosukainen (Finlande), la vice-présidente.

L'Algérie, au nom du G-77/Chine, a suggéré les repères suivants pour un succès à Doha: une seconde période d'engagement ambitieuse au titre du Protocole de Kyoto, à compter du 1^{er} janvier 2013; des engagements chiffrés ambitieux de limitation ou de réduction des émissions (objectifs chiffrés) de la part des parties à l'Annexe I; un accès limité aux mécanismes de souplesse pour les parties visées à l'Annexe I qui ne prennent pas d'engagements au titre de deuxième période d'engagement; et le traitement des UQA excédentaires en report.

L'UE a souligné: sa mise en œuvre immédiate de la deuxième période d'engagement, indépendamment des engagements du calendrier de ratification des autres parties; la nécessité d'une large participation aux mécanismes de souplesse, de manière fondée sur l'intégrité de l'environnement; et la nécessité de résoudre la question des UQA excédentaires en report.

L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a souligné que la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto doit être applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, pour une période de huit ans. Le délégué a déclaré craindre que « les avantages des mécanismes de souplesse du Protocole de Kyoto soient menacés, ici à Doha », et a appelé à la garantie « d'un large accès à ceux-ci ». Le Liechtenstein, au nom du GIE, a mis l'accent sur trois questions en suspens: la durée de la deuxième période d'engagement; le niveau d'ambition; et la transition vers la deuxième période d'engagement.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a souligné que la question primordiale à examiner à Doha est celle du niveau d'ambition des engagements des parties à l'annexe I, faisant observer que les objectifs chiffrés proposés proviennent d'engagements antérieurs qui sont « manifestement insuffisantes » par rapport à l'ampleur du défi.

Le Swaziland, au nom du Groupe africain, a souligné que la réunion devrait se concentrer uniquement sur les règles devant s'appliquer à la deuxième période d'engagement et sur les modifications nécessaires à y apporter, et transmettre les modifications corrélatives aux organes subsidiaires pour examen futur.

L'Arabie saoudite, au nom du Groupe des Etats arabes, a exhorté les parties à l'Annexe I à s'engager en faveur de l'élargissement des objectifs de réduction des émissions, de manière compatible avec la science et avec les rapports du GIEC.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des Nations des forêts tropicales, a exprimé leur préférence pour une deuxième période d'engagement de cinq ans, faisant part, toutefois, de sa volonté d'envisager une durée de huit ans à condition qu'elle comprenne: un mécanisme d'évaluation à mi-parcours exigeant des objectifs plus profonds, compatibles

avec le cinquième Rapport du GIEC attendu prochainement; des actions de REDD+ dans un cadre de référence de niveau national; et des systèmes nationaux de MRV pour sauvegarder l'intégrité de l'environnement dans une autre période d'engagement de quatre ans.

Le délégué des Philippines, au nom de l'Algérie, de l'Argentine, de la Bolivie, de la Chine, de Cuba, de la République démocratique du Congo, de la Dominique, de l'Equateur, de l'Egypte, du Salvador, de l'Inde, de l'Iran, de l'Irak, du Koweït, du Mali, de la Mauritanie, du Nicaragua, du Pakistan, du Paraguay, de l'Arabie Saoudite, du Sri Lanka, du Soudan et du Venezuela, a appelé les pays industrialisés parties à s'engager en faveur d'objectifs chiffrés de réduction des émissions situés, au moins, entre 40 et 50% en dessous des niveaux de 1990, d'ici 2020, et au moins entre 25 et 40%, d'ici 2017. La Chine, au nom du groupe BASIC, a exhorté les pays industrialisés à augmenter leur niveau d'ambition de manière compatible avec la science et à la hauteur de leur responsabilité historique, et a suggéré la tenue de nouvelles discussions sur l'ambition, dans le cadre de la CdP ou de la RdP.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS POUR L'ANNEXE

I: Cette question a d'abord été abordée en séance plénière le 27 novembre, puis dans un groupe de contact, présidé par la présidente de l'AWG-KP, Diouf. Les discussions ont été basées, au départ, sur la proposition de la présidente de l'AWG-KP visant à faciliter les négociations (FCCC/KP/AWG/2012/CRP.1). Elles se sont déroulées dans un sous-groupe sur les chiffres / textes, co-modéré par Sandea de Wet (Afrique du Sud) et Jürgen Lefevere (UE), puis dans les consultations informelles tenues sur les questions relatives à la deuxième période d'engagement et qui étaient modérées par le vice-président de l'AWG-KP Uosukainen. Le 3 décembre, le président de la RdP, Al-Attiah, a annoncé que Luiz Figueiredo Machado (Brésil) et Bård Vegar Solhjell (Norvège) tiendront un processus de sensibilisation ministériel informel pour aider la présidente de l'AWG-KP à mener les discussions sur l'accès des parties qui ne prennent pas d'engagements au titre de la deuxième période d'engagement, à la participation aux mécanismes de souplesse, et sur l'extension de la part des fonds destinés aux autres mécanismes de souplesse.

Au cours de la plénière de clôture de l'AWG-KP, jeudi 6 décembre, la présidente Diouf a présenté sa proposition révisée pour la facilitation des négociations de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2012/CRP.3). Elle a expliqué que les résultats de ces travaux qui visent à fournir aux ministres des options claires, ont été intégrés dans son texte sur le projet de conclusion des travaux de l'AWG-KP (FCCC/KP/AWG/2012/L.3), qu'elle a proposé de soumettre à la RdP pour adoption. L'AOSIS a demandé de placer entre crochets certaines portions du texte et, notamment, les articles contenant: L'annexe B du Protocole modifié avec les engagements d'atténuation des parties; le libellé sur l'admissibilité à participer aux mécanismes de souplesse; et le libellé sur la réalisation du mandat de l'AWG-KP et la clôture de ses travaux. Les parties ont décidé de transmettre le résultat des travaux de l'AWG-KP, tel que modifié oralement par l'AOSIS, à la RdP pour examen et finalisation.

La présidente Diouf a rappelé l'accord conclu plus tôt sur la formation d'un groupe pour procéder à un examen juridique du texte transmis à la RdP, précisant que l'examen ne réouvrira pas les débats de fond. Elle a indiqué que le groupe sera

composé de membres issus de tous les groupes régionaux et des PEID, et a expliqué qu'elle informera le président de la RdP des changements que les conclusions de l'examen juridique pourraient juger nécessaires.

S'agissant de la durée de la deuxième période d'engagement et du niveau d'ambition, les vues des parties ont été différentes, l'AOSIS, au nom du G-77/Chine, du Groupe africain et des PMA, favorisant une période d'engagement de cinq ans. Beaucoup de parties ont déploré la faible ambition des objectifs chiffrés avancés par les parties à l'annexe I, précisant qu'ils ne sont pas compatibles avec la science. Ils ont souligné la nécessité d'éviter l'immobilisation sur de faibles niveaux d'ambition.

L'UE et le Groupe de coordination ont soutenu l'idée d'avoir une deuxième période d'engagement de huit ans, l'UE mentionnant sa législation interne déjà en vigueur pour la période 2013-2020. La Coalition des Nations des forêts tropicales a réitéré la préférence du groupe pour une deuxième période d'engagement de cinq ans, faisant toutefois part de sa volonté d'envisager une durée de huit ans, à condition qu'elle comprenne un mécanisme d'évaluation à mi-parcours exigeant des objectifs plus profonds, compatibles avec le Cinquième rapport d'évaluation du GIEC, attendu prochainement. Le Groupe africain a plaidé pour l'intégration d'un mécanisme permettant d'augmenter l'ambition d'atténuation dans les deux ans qui suivront le début de la période d'engagement.

Le 4 décembre, le G-77/Chine a présenté une proposition appelant les parties de l'annexe I à adopter des objectifs chiffrés correspondant au seuil supérieur de leurs gammes annoncées et à accroître davantage l'ambition durant la deuxième période d'engagement. La proposition requiert des parties à l'annexe I de veiller à ce que les objectifs chiffrés adoptés au titre de la deuxième période d'engagement conduisent à une réduction globale des émissions située au moins à 33% en dessous des niveaux de 1990, d'ici 2017. Elle établit également, pour chaque partie, un processus pour la révision de ses objectifs chiffrés en 2014, au plus tard, en fonction du chiffre global des réductions d'émissions prévu pour les parties à l'annexe I, devant être situé, au moins, à 45% en dessous des niveaux de 1990, d'ici 2020. L'AOSIS a appuyé la proposition et l'UE a fait part de sa volonté de l'étudier.

Au sujet de l'application juridique de la deuxième période d'engagement à partir du 1^{er} janvier 2013, les pays en développement ont souligné l'urgence de la ratification et ont demandé une date butoir pour l'adoption des amendements. Les pays industrialisés y ont fait objection, mettant en exergue les délais qu'exigent les procédures législatives nationales. L'UE a souligné qu'en raison de la législation interne déjà en vigueur, elle entendait mettre en application sans délai ses engagements relatifs à la seconde période d'engagement, quel que soit le calendrier de ratification des autres parties.

Au sujet de l'admissibilité à participer aux mécanismes de souplesse, les parties ont exprimé des vues différentes sur le point de savoir si les parties à l'annexe I qui ne prennent pas d'engagements au titre de la deuxième période d'engagement, oui ou non, devraient continuer à être admissibles à participer aux mécanismes, et, si oui, dans quels mécanismes. Le G-77/Chine, le Groupe africain et les PMA ont plaidé pour une limitation de l'accès aux seules parties à l'annexe I qui adoptent des objectifs chiffrés. Le GIEC a soutenu l'idée de permettre aux parties à l'annexe I qui ne prennent pas d'objectifs chiffrés de

participer au MDP. Le Groupe de coordination a plaidé pour un large accès aux mécanismes de souplesse, soulignant ses avantages multiples.

Au sujet du report des UQA excédentaires, les pays en développement ont soutenu l'idée d'exclure le report des UQA excédentaires de la première période d'engagement à la seconde période. Le GIE a mis l'accent sur une limitation du report des UQA excédentaires. Des parties, dont la Suisse et le G-77/Chine, ont présenté plusieurs propositions sur cette question. La proposition du G-77/Chine a également abordé l'interconnexion avec l'ambition, à travers le soutien d'opportunités d'élévation de l'ambition durant la deuxième période d'engagement.

Décision de la RdP: Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2012/L.9), la RdP adopte l'amendement au Protocole de Kyoto. L'amendement, figurant à l'annexe I, contient une nouvelle Annexe B indiquant l'engagement chiffré de limitation et de réduction d'émissions (QELRC) pour chaque partie de l'annexe I au titre de la deuxième période d'engagement. La liste des gaz à effet de serre couverts dans l'annexe A du Protocole a été modifiée par l'ajout du trifluorure d'azote (NF3).

Des amendements à l'article 3.1 du Protocole ont également été adoptés, portant notamment sur l'objectif de réduction des émissions globales des gaz à effet de serre couverts, des parties à de l'annexe I, d'au moins 18% par rapport aux niveaux de 1990, durant la période d'engagement allant de 2013 à 2020. Une nouvelle disposition a été ajoutée à l'article 3.1, en vertu de laquelle une partie de l'annexe B peut proposer un ajustement par la diminution » sa QELRC inscrite à l'annexe B, et cette proposition sera considérée comme adoptée par la RdP, à moins que plus de trois quarts des parties présentes et votantes ne fasse objection à son adoption.

La décision de la RdP: reconnaît que les parties peuvent appliquer provisoirement l'amendement en attendant son entrée en vigueur, et décide que chaque partie de l'annexe I réexaminera ses objectifs chiffrés de limitation ou de réduction des émissions au titre de la deuxième période d'engagement, en 2014 au plus tard, et peut augmenter l'ambition de ces objectifs de manière compatible avec une réduction globale des émissions de GES d'au moins 25 à 40% par rapport aux niveaux de 1990, en 2020.

Au sujet de l'admissibilité à participer aux mécanismes de souplesse, la RdP précise que toutes les parties visées à l'Annexe I peuvent continuer à participer aux projets en cours et nouveaux inscrits dans le cadre du MDP, mais que seules les parties qui auront pris des engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions au titre de la deuxième période, pourront céder et acquérir des URCE durant la deuxième période d'engagement. Elle décide en outre, en ce qui concerne les critères d'admissibilité de la MœC régissant la participation à l'échange des quotas d'émissions, seules les parties qui auront pris des engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions au titre de la deuxième période d'engagement, pourront céder et acquérir des URCE, des UQA, des unités de réduction des émissions (URE) et des unités d'absorption (UAB) valides pour l'échange de quotas d'émissions durant la seconde période d'engagement.

Au sujet de la part des recettes générées, la RdP augmente la part du produit des redevances de 2% pour aider les pays en développement vulnérables à faire face aux coûts de l'adaptation à l'échange des quotas d'émissions et de la MœC. Au sujet du report des UQA excédentaires, la RdP:

- demande aux parties à l'Annexe I ayant pris des engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions au titre de la deuxième période, d'établir « les réserves excédentaires de la période précédente »;
- décide que les URCE ou les URE figurant dans le registre national d'une partie à l'annexe I, qui n'ont pas été annulées ou retirées, peuvent être reportées à la période d'engagement suivante, jusqu'à un maximum de 2,5% de la quantité attribuée à la partie, pour chaque type d'unité;
- décide que les UQA figurant dans le registre national d'une partie, qui n'ont pas été retirées ou annulées, peuvent être ajoutées à la quantité attribuée de la partie au titre de la deuxième période d'engagement et transférées à son compte des réserves excédentaires de la période précédente;
- les parties disposant d'URCE, d'URE ou d'UQA excédentaires peuvent utiliser cet excédent pour s'acquitter de son engagement, si ses émissions sont supérieures à sa quantité attribuée; et
- permet aux parties d'acquérir des unités figurant sur le compte des réserves excédentaires antérieures d'autres parties pour les placer dans leurs comptes propres, à hauteur de 2% de leurs quantités attribuées de la première période d'engagement.

L'annexe II de la décision de la RdP contient des déclarations politiques sur les UQA excédentaires, dans lesquelles l'Australie, l'UE et ses Etats membres, le Japon, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Suisse affirment qu'ils n'achèteront pas et n'utiliseront pas des UQA excédentaires reportées de la première période d'engagement.

La RdP conclut en décidant que l'AWG-KP a rempli son mandat et qu'il a clôturé ses travaux.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture de l'AWG-KP a eu lieu le 6 décembre. L'Algérie, au nom du G-77/Chine, a retracé les questions restées en suspens, dont, l'opérationnalisation d'une deuxième période d'engagement ambitieuse au titre du Protocole de Kyoto à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'engagement des parties à l'annexe I à des objectifs chiffrés ambitieux. La Gambie, au nom des PMA, a appelé à une décision limitant l'accès aux mécanismes de souplesse aux parties visées à l'Annexe I qui auront pris des engagements au titre de la deuxième période d'engagement. Les pays les moins avancés ont plaidé pour une deuxième période d'engagement ambitieuse s'étalant sur cinq ans, avec application provisoire.

Le Swaziland, au nom du Groupe africain, a exprimé l'espoir de voir les ministres être en mesure de prendre les décisions politiques nécessaires. Le délégué a indiqué que la deuxième période d'engagement devrait: exclure le report des UQA excédentaires; permettre aux seules parties qui adoptent des objectifs chiffrés au titre de la deuxième période d'engagement, à participer aux mécanismes de souplesse; et prévoir un mécanisme permettant d'accroître l'ambition dans le domaine des mesures d'atténuation, dans les deux ans qui suivent le démarrage de la période d'engagement.

L'UE a souligné que le texte que les parties ont devant elles, montre que l'AWG-KP contribuera au résultat équilibré que Doha est censé livrer. Le délégué a identifié la nécessité de garantir un accès ininterrompu aux mécanismes de marché à toutes les parties qui prendront des engagements au cours de la deuxième période d'engagement, soulignant que le texte actuel répond à cette préoccupation. Au sujet de la possibilité de voir les parties de l'Annexe B renforcer leurs objectifs chiffrés durant la deuxième période d'engagement, l'UE a indiqué qu'elle était prête à explorer le mécanisme relatif à l'ambition, proposé par le G-77/Chine. Le délégué a reconnu l'importance de la question du report des UQA excédentaires, précisant, toutefois, que la demande en sera minimale entre 2013 et 2020.

L'Australie, au nom de plusieurs membres du Groupe de coordination, a fait état d'une convergence des vues sur de nombreuses questions et a mis en relief les principaux éléments nécessitant un accord, dont, l'idée d'une deuxième période d'engagement de huit ans et l'idée d'une participation accrue dans les mécanismes du marché. Le délégué a souligné que l'AWG-KP « fait partie intégrante d'un effort commun bien plus large ».

Le délégué des Philippines a attiré l'attention sur le typhon Bopha qui frappe son pays. Il a appelé les parties à « ouvrir les yeux sur la dure réalité à laquelle nous sommes confrontés » et de faire que « cette année soit celle où nous aurons trouvé le courage de prendre en charge l'avenir que nous voulons », et a posé aux délégués les questions suivantes: « Si ce n'est pas nous qui le faisons, alors qui le fera? Si on ne le fait pas maintenant, alors quand le fera-t-on? et Si ce n'est pas ici, alors où? »

La Suisse, au nom du GIE, a déclaré que l'adoption des amendements au Protocole, à Doha, assurera une transition harmonieuse vers la deuxième période d'engagement. Le délégué a souligné la nécessité: de veiller à l'intégrité environnementale de la deuxième période d'engagement à travers la limitation du report des UQA excédentaires de la première période d'engagement; et de permettre aux parties de l'Annexe I qui ne prennent pas d'objectifs chiffrés de participer au MDP. Il a exprimé sa solidarité avec le peuple des Philippines, comme l'a fait la Bolivie, qui a déclaré que la situation actuelle dans ce pays est « une illustration de ce à quoi on peut s'attendre à voir se produire fréquemment ». La Bolivie a mis en garde contre « les promesses vides » et a qualifié le bas niveau d'ambition de « condamnation à mort » de certaines populations. Le délégué s'est opposé à l'idée d'avoir des engagements volontaires, en disant qu'étant donné que les pays industrialisés n'ont pas réussi à améliorer le niveau d'ambition en sept ans, « pourquoi devrait-on les croire maintenant. »

Sainte-Lucie, au nom de l'AOSIS, a appelé, entre autres: à une période d'engagement de cinq ans; les parties à l'Annexe I, à passer au seuil supérieur de leurs engagements et au-delà et à laisser tomber leurs conditionnalités; à l'application provisoire des amendements au Protocole devant être adoptés à Doha; et à limiter la participation aux mécanismes de souplesse aux parties à l'Annexe I qui auront pris des engagements au titre de la deuxième période d'engagement. La représentante a signalé que la proposition du G-77/Chine concernant le mécanisme relatif à l'ambition est absente du texte de l'AWG-KP, soulignant qu'à son avis, cette proposition « est encore sur la table », et que le mécanisme doit « donner ses fruits » en 2014, au plus tard.

L'AWG-KP a adopté son rapport (FCCC/KP/AWG/2012/L.2) et la présidente Diouf a levé la séance à 12h24.

LE GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LA PLATE-FORME DE DURBAN POUR UNE ACTION RENFORCEE

Ouvrant l'ADP 1 de reprise, le 27 novembre, le coprésident de l'ADP, Jayant Moreshwar Mauskar (Inde), a évoqué les progrès accomplis à Bangkok et a souligné l'importance de parvenir à un accord d'ici 2015. Il a exhorté les parties à coopérer, « dans l'esprit de Bangkok », en vue d'atteindre cet objectif. Le coprésident de l'ADP, Harald Dovland (Norvège), a présenté les objectifs de la session de l'ADP à Doha, consistant à poursuivre la planification des travaux de l'ADP pour 2013, à faire progresser les efforts visant à combler le déficit actuel dans le domaine de l'atténuation et à livrer un nouvel accord en 2015.

L'Algérie, au nom du G-77/Chine, a souligné que les discussions menées dans le cadre de l'ADP, doivent être dirigées par les parties et être pleinement inclusives et transparentes, et que le résultat doit être conforme à l'équité et au principe de responsabilités communes mais différenciées.

L'Egypte, au nom du Groupe des Etats arabes, a appelé: à un accord sur des objectifs axés sur des résultats concrets: à la conformité avec les principes de la Convention; et à l'évaluation des mesures d'atténuation et d'adaptation et des moyens de mise en œuvre. L'Australie, au nom du Groupe de coordination, a appelé l'ADP à esquisser un plan clair permettant de faire avancer les travaux nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

L'UE a souligné que, pour que Doha puisse livrer un résultat équilibré, le travail au sein de l'ADP doit aboutir à une décision englobant les étapes à venir convenues et susciter une dynamique politique en faveur de l'adoption d'un accord en 2015. La Suisse, au nom du GIE, a déclaré que l'accord futur doit être juridiquement contraignant, avoir une portée mondiale, reconnaître la différenciation et contenir des objectifs comparables et transparents.

Nauru, au nom de l'AOSIS, a déclaré que le processus lancé dans le cadre de la plate-forme de Durban devrait aboutir à un nouveau protocole à la Convention, qui renforce le régime fondé sur des règles et qui soit juridiquement contraignant. La Gambie, au nom des PMA, a déclaré que la priorité des PMA à Doha englobe l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant, une deuxième période d'engagement ratifiable au titre du Protocole de Kyoto et des engagements financiers.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la Coalition des Nations abritant des forêts ombrophiles, a exhorté les parties à adopter un plan d'action clair et un programme de travail ambitieux et intégrant la mise en œuvre de la REDD+ en tant qu'élément clé. La République démocratique du Congo, au nom de l'Inde, de la Chine, des Philippines, du Salvador, de la Dominique, de l'Egypte, de l'Arabie saoudite, de la Bolivie, de l'Argentine, du Pakistan, du Sri Lanka, du Soudan, du Venezuela, de la Malaisie, de l'Equateur, du Nicaragua, de l'Algérie et de l'Iran, et la Chine, au nom du groupe BASIC, ont souligné que l'ADP n'est pas un lieu pour « renégocier, réécrire ou réinterpréter » les principes de la Convention.

Le Chili, au nom de la Colombie, du Costa Rica, du Panama et du Pérou, a fait état de la nécessité d'une évolution des circonstances nationales, et du besoin de mesures

d'encouragement permettant aux pays en développement de passer à un modèle de croissance sobre en carbone. L'Équateur, au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), a souligné que l'avenir de la plate-forme de Durban est étroitement liée à l'adoption, à Doha, d'engagements ambitieux juridiquement contraignants au titre du Protocole de Kyoto.

Le Swaziland, au nom du Groupe africain, a souligné que le travail sur les mesures d'atténuation devant être prises durant la période pré-2020 offre des possibilités supplémentaires de combler l'écart, mais que l'ambition ne remplace pas les engagements devant être pris au titre du Protocole de Kyoto, dans le cadre de l'AWG-LCA.

L'ADP a continué à travailler dans le cadre du programme adopté à la session de mai, à Bonn (FCCC/ADP/2012/AGENDA).

MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS DE LA DECISION 1/CP.17: La plénière de l'ADP a abordé ce point de l'ordre du jour, le 27 novembre. Il a ensuite été examiné dans un groupe de contact et dans des consultations informelles conduites par les coprésidents de l'ADP. Les parties ont également organisé plusieurs tables rondes respectivement sur l'axe de travail 1 (les questions relatives aux paragraphes 2 à 6 de la décision 1/CP.17) et sur l'axe de travail 2 (les questions relatives aux paragraphes 7 et 8 de la décision 1/CP.17). Des réunions prévues de l'ADP ont été reportées ou annulées à plusieurs reprises au cours de la deuxième semaine, des pays en développement, en particulier, ayant exprimé leur préférence pour une concentration sur l'AWG-LCA. Les conclusions de l'ADP, assorties d'une décision de la CdP, ont été adoptées en tant que partie intégrante de la passerelle climatique de Doha.

Les discussions intéressant l'axe de travail 1 ont porté, entre autres, sur le rôle des principes de la Convention dans le nouvel accord juridique qui sera élaboré par l'ADP. Au sujet de l'axe de travail 2, les parties ont abordé: la question de savoir ce que signifie 'travail équilibré' de l'ADP; les mesures internationales et nationales qui sont complémentaires et supplémentaires aux promesses et initiatives de coopération internationale; et une approche thématique visant à améliorer l'ambition en matière d'atténuation. Les parties ont également examiné un plan de travail de l'ADP pour 2013.

S'agissant des principes de la Convention, le Groupe de coordination, l'UE et la Colombie ont exprimé l'avis que les principes de la Convention doivent être considérés dans un « cadre évolutif », soulignant la nécessité d'examiner davantage le principe d'équité en terme d'impartialité et de rendre compte des réalités changeantes. De nombreux pays en développement ont fait part de leur opposition à toute « réécriture ou renégociation des principes de la Convention », la Chine, contrée par les États-Unis et d'autres, suggérant que le principe de responsabilités communes mais différenciées doit guider le travail de l'ADP.

Au sujet de l'axe de travail 2, Nauru, au nom de l'AOSIS, a présenté un projet de décision sur « l'amélioration de l'ambition des mesures d'atténuation à prendre durant la période pré-2020 ». Le texte souligne l'urgence avec laquelle le déficit d'ambition actuel des mesures d'atténuation pré-2020 doit être comblé, et fournit pour 2013, un plan de travail détaillé comportant une série d'ateliers consacrés à plusieurs domaines thématiques. Plusieurs parties ont accueilli favorablement le texte de l'AOSIS, qualifié de proposition utile pour faire avancer les discussions.

Certaines parties ont proposé l'ajout de thèmes spécifiques au plan de travail, y compris les HFC, le noir de carbone et les subventions accordées aux combustibles fossiles, tandis que d'autres parties ont mis en garde que trop de détails risque de conduire à l'inefficacité.

Au sujet des mesures internationales et nationales, des initiatives de coopération internationale et de l'approche thématique, le Groupe de coordination et le Brésil ont plaidé pour une approche ascendante engageant et stimulant les diverses parties prenantes dans les domaines thématiques. L'UE a souligné le besoin de se concentrer sur les mesures d'atténuation qui doivent venir en complément de celles déjà en place et de mettre en exergue la transparence des initiatives de coopération internationales complémentaires. Le GIE, l'UE, les PMA et les îles Marshall ont souligné que les initiatives internationales de coopération ne sont pas la solution la plus efficace et ont encouragé une concentration sur les options présentant le plus fort potentiel d'atténuation.

Au sujet des éléments devant former un plan de travail clair pour 2013, les parties ont convenu que l'axe de travail 1 en est son stade conceptuel, précisant, toutefois, que cela ne doit pas freiner les travaux urgents dont il est besoin dans l'axe de travail 2. Le Groupe de coordination, le GIE, l'AOSIS, l'UE et le Costa Rica ont souligné la nécessité d'un signal politique fort que le travail de l'ADP est sur la bonne voie.

Dans la soirée du vendredi 7 décembre, les coprésidents ont présenté un projet de conclusions (FCCC/ADP/2012/L.4) et un projet de décision (FCCC/ADP/2012/L.5) à la séance plénière de clôture de l'ADP, qualifiant ces documents de produits d'un « exercice d'équilibre ». L'échange de vues plénier sur le projet de conclusions a porté sur le champ d'application de soumissions proposées et sur la fréquence et l'objectif des ateliers de l'ADP. Au sujet du projet de décision, les discussions des parties ont été axées sur une proposition de référence au document final de Rio+20. Les États-Unis, la Norvège, le Mexique et d'autres ont plaidé pour la suppression de la référence stipulant que le document de Rio+20 est un document « politique » plus large que la Plate-forme de Durban et « qu'un manque de clarté » ne serait pas bénéfique. La Chine, l'Inde, l'Égypte, pour le Groupe arabe, et la Bolivie, ont souligné que toutes les parties avaient approuvé la déclaration, y compris la stipulation sur le changement climatique, qui reconnaît le principe de responsabilités communes mais différenciées. Le coprésident Dovland a ajouté des crochets aux paragraphes n'ayant pas été approuvés et l'ADP a décidé de transmettre le projet de décision à la CdP pour finalisation.

Résultat final: Dans ses conclusions, l'ADP, notamment:

- s'engage à faire avancer immédiatement ses discussions de fond;
- décide de passer à un mode de travail plus ciblé en 2013;
- s'engage à encourager une large participation des représentants des parties et des organisations observatrices accréditées; et
- invite les participants à faire part de leurs observations sur les deux axes de travail pour ce qui est: de l'application des principes de la Convention à l'ADP; des avantages de l'atténuation et de l'adaptation; des barrières, des moyens de les surmonter et des incitations à l'action; et du financement, de la technologie et du renforcement des capacités, pour le soutien de la mise en œuvre.

Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.13), la CdP, entre autres: décide d'identifier et d'explorer, en 2013, les options pour une série d'actions pouvant combler le déficit d'ambition de la période pré-2020, en vue de déterminer, pour son plan de travail de 2014, les diverses activités assurant les efforts d'atténuation les plus élevés possibles dans le cadre de la Convention; souligne l'importance d'avoir des engagements de haut niveau; et décide que l'ADP examine les éléments d'un projet de texte de négociation, au plus tard, à la CdP 20, en vue de mettre à disposition un texte de négociation, avant mai 2015.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: La plénière de clôture s'est réunie le vendredi 7 décembre. L'ADP a adopté son rapport (FCCC/ADP/2012/L.3). Le coprésident Dovland a reconnu que la semaine écoulée a été « agitée » et a souhaité prendre part à des échanges plus « relaxes » l'année prochaine. L'ADP a clôturé ses travaux à 22h19.

L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

La SBI 37 s'est ouverte le lundi 26 novembre, Tomasz Chruszczow (Pologne) continuant à en être le président. Les parties y ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (FCCC/SBI/2012/16). La plénière de clôture du SBI a adopté ses conclusions, le dimanche 2 décembre. Cette section résume les négociations et les conclusions des CdP/RdP sur les questions confiées au SBI.

LES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISEES A L'ANNEXE I: Les cinquièmes communications nationales:

Cette question a été examinée par le SBI le 26 novembre. Le SBI a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la présentation et de l'examen des cinquièmes communications nationales (FCCC/SBI/2012/INF.11).

Les données de l'inventaire des GES pour 1990-2010: Cette question a été examinée par le SBI le 26 novembre. Le SBI a pris note du rapport (FCCC/SBI/2012/31).

Les compilation annuelle et rapport comptable présentés par les Parties au Protocole: Cette question a été examinée par le SBI le 26 novembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.28), le SBI recommande que la CdP prenne note du rapport (FCCC/KP/CMP/2012/9 et Add.1). La CdP a pris note du rapport le vendredi 7 décembre.

COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISEES A L'ANNEXE I: Le Groupe consultatif d'experts des Communications nationales (GCE) des parties non visées à l'Annexe I:

Cette question (FCCC/SBI/2012/17, 18, 25, 26, 28, 32 et INF.15) a été examinée par la plénière du SBI le 26 novembre, puis reprise dans des consultations informelles modérées par Anne Rasmussen (Samoa) et Kiyoto Tanabe (Japon). Les parties n'ont pas été en mesure d'achever l'examen des questions relevant du mandat du GCE et ont décidé de transmettre le texte, entre crochets, à la CdP. La plénière de clôture du SBI a adopté ses conclusions, le dimanche 2 décembre, et a transmis à la CdP le texte de la décision, entre crochets. La question a été examinée par la CdP à travers des consultations informelles modérées par Anne Rasmussen et Kiyoto Tanabe. Une décision de la CdP a été adoptée le 7 décembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.53/Rev.1), le SBI, entre autres:

- accueille avec satisfaction les rapports d'activité des cinq ateliers régionaux de formation pratique du GCE, organisés pour les parties non visées à l'annexe I;
- salue les efforts du GCE pour la livraison du contenu des ateliers, à distance, par voie de vidéoconférence, facilitant ainsi une participation maximale;
- prend note avec satisfaction des progrès accomplis par le GCE dans la mise en œuvre des activités planifiées, telles que le développement de l'apprentissage par voie électronique et l'établissement d'un réseau basé sur le Web pour les experts impliqués dans l'élaboration des communications nationales des parties non visées à l'annexe I;
- demande au Secrétariat de traduire dans les autres langues officielles des Nations Unies, les matériels de formation élaborés sur les inventaires nationaux de GES, la vulnérabilité, l'adaptation, l'atténuation et l'évaluation, qui sont actuellement disponibles sur le site de la CCNUCC, en anglais seulement; et
- exhorte les parties visées à l'Annexe II et d'autres parties visées à l'Annexe I, en mesure de le faire, à fournir des ressources financières pour permettre au GCE de mettre en œuvre les activités prévues, et encourage les institutions bilatérales, multilatérales et internationales à continuer de soutenir les travaux du GCE.

La décision de la CdP (FCCC/CP/2012/L.6), notamment: proroge le mandat du GCE d'une année; demande au GCE d'élaborer un programme de travail pour 2013; et transmet le texte d'un projet de décision pour examen à la SBI 38.

L'aide financière et technique: Cette question (FCCC/SBI/2012/INF.10 et FCCC/SBI/2012/MISC.15) a été abordée par la plénière d'ouverture du SBI, le 26 novembre, puis examinée dans des consultations informelles modérées par Anne Rasmussen et Kiyoto Tanabe. La plénière de clôture du SBI a adopté ses conclusions, le samedi 1^{er} décembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.52), le SBI, entre autres:

- prend note des préoccupations des parties non visées à l'annexe I concernant la disponibilité d'une aide financière et technique suffisante pour l'élaboration des mises à jour des rapports biennaux (MJRB);
- note "avec préoccupation" qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) n'a reçu que quatre demandes de soutien pour l'élaboration des MLRB, et encourage les parties non visées à l'annexe I à présenter au FEM leurs demandes d'aide pour l'élaboration de leur première MJRB;
- prend note de la soumission faite par la Colombie, partie non visée à l'annexe I, (FCCC/SBI/2012/MISC.15) sur le coût de sa communication nationale la plus récente et sur les ressources financières reçues par l'intermédiaire du FEM, et a invité les autres parties non visées à l'Annexe à soumettre leurs points de vue sur cette question;
- encourage le FEM à continuer de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient fournies pour la couverture de l'intégralité des coûts convenus, encourus par les pays en développement parties pour s'acquitter de leurs obligations de notification prévues à l'article 12.1 de la convention;

- prend note avec satisfaction du rapport du FEM sur le nouveau projet visant à fournir un soutien logistique et technique aux parties non visés à l'Annexe I pour l'élaboration de leurs communications nationales et MJRB, qui sera administré conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); et
- recommande que la CdP 18 demande au FEM de fournir des fonds pour l'assistance technique à l'élaboration des MJRB par les parties non visées à l'annexe I, en reconnaissant que les coûts de l'assistance technique ne sont pas déduites des fonds accordés pour l'élaboration de leurs MJRB, et invite le FEM à présenter un rapport à ce sujet, à la CdP 19.

LES MAANS: Prototype du Registre: Ce sujet a été abordé par la plénière d'ouverture du SBI, le 26 novembre, puis a été repris dans un groupe de contact et des consultations informelles coprésidées par Soren Jacobsen (Danemark) et Wondwossen Sintayehu (Ethiopie).

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.39), le SBI a recommandé un projet de décision de la CdP. Ce dernier a été adopté le 7 décembre. Dans la décision, la CdP, entre autres:

- prend note, avec satisfaction, des soumissions de MAAN faites au Registre, par les pays en développement parties;
- réitère son invitation aux pays industrialisés parties, ainsi qu'aux bailleurs de fonds publics et privés, qui sont en mesure de le faire, à fournir des informations sur le soutien financier, technologique et en renforcement des capacités, disponible et/ou fourni pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre des MAANS;
- invite les pays en développement parties à présenter des informations sur d'autres MAAN individuels; et
- décide de rendre opérationnel le Registre en demandant au Secrétariat de déployer la première version dynamique du Registre, basée sur le Web, au moins, deux mois avant la CdP 19.

Les experts techniques de l'OACI: Cette question (FCCC/SBI/2012/INF.9) a été abordée par le SBI le 26 novembre puis reprise dans un groupe de contact et des consultations informelles coprésidées par Soren Jacobsen et Wondwossen Sintayehu.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.50), le SBI a recommandé un projet de décision, pour examen par la CdP. La séance plénière de clôture de la CdP a transmis le texte à la SBI 38 en vue de recommander une décision à la CdP 19.

LE FINANCEMENT: Examen du mécanisme de financement: Cette question a été abordée par le SBI le 26 novembre, puis reprise dans des consultations informelles co-modérées par Ana Fornells de Frutos (Espagne) et Suzanty Sitorus (Indonésie).

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.45), le SBI a recommandé un projet de décision de la CdP. La CdP a adopté ce dernier le 7 décembre. Dans la décision, la CdP:

- décide d'entamer la cinquième évaluation du mécanisme de financement;
- demande au Comité permanent de continuer à amender les lignes directrices encadrant l'examen du mécanisme de financement, et à fournir des projets de directives

actualisées, pour examen et adoption par la CdP 19, en vue de la finalisation de la cinquième évaluation du mécanisme de financement, pour examen par la CdP 20;

- demande au Comité permanent de fournir, au SBI, des mises à jour périodiques sur l'état d'avancement de ses travaux relatifs à la cinquième évaluation du mécanisme financier; et
- invite les parties à soumettre leurs vues, avant le 1^{er} mars 2013, sur les diverses lignes directrices encadrant la cinquième évaluation du mécanisme de financement.

Rapport du FEM et directives complémentaires: Cette question (FCCC/SBI/2012/MISC.10, INF.10 et FCCC/CP/2012/6) a été abordée par le SBI le 26 novembre, puis reprise dans les consultations informelles co-modérées par Ana Fornells de Frutos et Suzanty Sitorus.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.48), le SBI a recommandé un projet de décision, que la CdP a adopté le 7 décembre. Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.7), la CdP, entre autres:

- exhorte les parties contributantes à honorer leurs engagements financiers pour la cinquième reconstitution du FEM;
- invite les parties à soumettre au Secrétariat, chaque année, leurs vues sur les éléments à prendre en compte dans l'élaboration des orientations annuelles destinées aux entités opérationnelles du mécanisme financier de la Convention; et
- demande au Comité permanent de fournir à la CdP, à chacune de ses sessions, un projet de directives à l'intention du FEM, fondé sur le rapport annuel du FEM et les vues présentées par les parties.

Première évaluation du Fonds pour l'adaptation: Cette question (FCCC/SBI/2012/INF.8/Rev.1, FCCC/SBI/2012/MISC.11 et Add.1, FCCC/KP/CMP/2012/7, FCCC/SBI/2012/INF.2, FCCC/KP/CMP/2011/MISC.1 et FCCC/KP/CMP/2011/6 et Add.1) a été abordée par le SBI le 26 novembre puis examinée dans des consultations informelles co-modérées par Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda) et Diane Barclay (Australie).

Les discussions y ont porté sur l'adéquation et la viabilité du Fonds pour l'adaptation, et sur une éventuelle prorogation du mandat de l'administrateur provisoire. S'agissant de l'adéquation et la viabilité du fonds, certains pays industrialisés ont suggéré de mener la discussion dans le cadre du point de l'ordre du jour de la RdP, consacré au rapport du Fonds pour l'adaptation ou celui du rapport du Comité permanent relevant de la CdP.

De nombreux pays en développement ont déclaré que le temps imparti serré ne devrait pas empêcher l'examen de cette question par le groupe, et ont plaidé pour le maintien des paragraphes dans le texte. Au sujet de l'éventuelle prorogation du mandat de l'administrateur provisoire, une partie a proposé l'initiation d'un processus d'appel d'offres ouvert à tous. De nombreux pays industrialisés parties, cependant, ont plaidé pour l'acceptation de la recommandation du Conseil du Fonds pour l'adaptation de maintenir les dispositions actuelle relatives à l'administrateur provisoire.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.46), le SBI a recommandé un projet de décision pour adoption par la RdP, lequel projet de décision a été adopté le 7 décembre. Dans sa décision, la RdP, notamment:

- décide que les dispositions institutionnelles provisoires relatives à l'administrateur du Fonds pour l'adaptation (la Banque mondiale) sera prorogé jusqu'au mois de juin 2015;

- décide de proroger les dispositions institutionnelles provisoires relatives au Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA) jusqu'à l'achèvement de la deuxième évaluation du Fonds pour l'adaptation, en 2014;
- encourage le CFA à continuer à travailler avec l'administrateur provisoire du Fonds d'adaptation sur le renforcement du processus de monétisation des URCE;
- demande au CFA d'examiner les voies et moyens d'améliorer davantage l'accès aux financements du Fonds, notamment à travers sa modalité d'accès direct;
- prend note avec préoccupation des problèmes liés à la durabilité, à l'adéquation et à la prévisibilité du financement du Fonds pour l'adaptation, fondés sur l'incertitude actuelle concernant les prix des URCE, et la question de la continuation du Fonds pour l'adaptation, pendant et après la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto; et
- demande à la SBI 38 d'entamer la deuxième évaluation du Fonds pour l'adaptation.

Le Fonds pour les PMA: Cette question (FCCC/SBI/2012/27, INF.13, MISC.12 et Add.1, et MISC.13 FCCC/CP/2012/6) a été abordée par le SBI, le 26 novembre, puis reprise dans des consultations informelles co-modérées par Ana Fornells de Frutos et Suzanty Sitorus. Le SBI a adopté un projet de conclusions comprenant un projet de décision de la CdP, le 1^{er} décembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.49), le SBI a recommandé un projet de décision, qui a été adopté par la CdP, le 7 décembre. Dans sa décision, la CdP, entre autres:

- demande au FEM de: continuer à soutenir toutes les activités menées dans le cadre du programme de travail des PMA; continuer à mobiliser des ressources pour la pleine mise en œuvre du programme de travail des PMA; faciliter davantage l'accès des PMA au Fonds et renforcer un processus conduit par les pays eux-mêmes pour la mise en œuvre des projets du programme d'action national d'adaptation (PANA);
- invite à des contributions volontaires au Fonds pour les PMA de la part des parties visées à l'annexe II et autres parties qui sont en mesure de le faire;
- invite les parties et les institutions pertinentes à soumettre au Secrétariat, d'ici le 1^{er} août 2014, des données concernant leurs expériences dans la mise en œuvre des divers éléments du programme de travail des PMA; et
- demande à la SBI 41 d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des divers éléments du programme de travail des PMA, y compris la mise à jour et la mise en œuvre des PANA.

LES ARTICLES 4.8 ET 4.9 DE LA CONVENTION:

Programme de travail de Buenos Aires: Ce sujet a été abordé par le SBI le 26 novembre. Le Président du SBI poursuivra ses consultations avec les parties intéressées à la SBI 38.

Questions relatives aux pays les moins avancés: Cette question (FCCC/SBI/2012/27) a été abordée par la plénière du SBI, le 27 novembre, puis reprise dans des consultations informelles animées par Collin Beck (Îles Salomon).

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.35), le SBI, entre autres:

- prie le Groupe d'experts sur les PMA (GEPMA), en collaboration avec le FEM et ses agences, d'approfondir les questions soulevées par certaines PMA parties, sur l'accès au Fonds pour les PMA;
- demande au GEPMA de présenter ses vues sur la manière dont il pourrait aider davantage les PMA dans l'élaboration de leurs plans nationaux d'adaptation;
- prie le GEPMA d'organiser une réunion consacrée aux plans nationaux d'adaptation des PMA en conjonction avec la SBI 38;
- invite les parties en mesure de le faire, à continuer de fournir des ressources pour la mise en œuvre du programme de travail du GEPMA.

RAPPORT DU COMITÉ SUR L'ADAPTATION: Cette question (FCCC/SB/2012/3) a été abordée par la plénière du SBI, le 27 novembre. Il a ensuite été examiné conjointement par le SBI et le SBSTA, dans des consultations informelles modérées par Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago).

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.33 et FCCC/SBSTA/2012/L.22), le SBI et le SBSTA ont recommandé un projet de décision, que la CdP a adopté le 7 décembre. La CdP, entre autres:

- approuve le projet de plan de travail triennal du Comité sur l'adaptation;
- approuve le projet de règlement intérieur du Comité sur l'adaptation;
- décide qu'en conséquence de la nomination tardive de membres du Comité sur l'adaptation en 2012, le mandat des membres actuellement en fonction se terminera juste avant la première réunion du Comité en 2015 pour les membres ayant un mandat de deux ans, et juste avant la première réunion du Comité en 2016 pour les membres ayant un mandat de trois ans;
- décide qu'en conséquence de l'ajustement de la durée du mandat des membres, les mandats du président et du vice-président actuellement en fonction prendront fin juste avant la première réunion du Comité sur l'adaptation en 2014; et
- encourage les parties à mettre à disposition des ressources suffisantes pour une mise en œuvre réussie et opportune du plan de travail triennal du Comité sur l'adaptation.

PLANS NATIONAUX D'ADAPTATION: Cette question (FCCC/SBI/2012/8, 27, MISC.1, MISC.2 et Add.1, MISC.3, FCCC/SB/2012/3 et FCCC/CP/2012/6) a été examinée par la plénière du SBI le 27 novembre, puis reprise dans des consultations informelles co-modérées par Richard Merzian (Australie) et Amjad Abdulla (Maldives). La CdP a examiné également la question et a adopté une décision le 7 décembre.

Résultat final: Le SBI a, au cours de la plénière de clôture adoptée, les conclusions (FCCC/SBI/2012/L.41) qui, entre autres:

- font état de la détermination, par le GEPMA, des besoins des PMA en matière d'aide pour la formulation et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation;
- expriment l'attente avec impatience de la concrétisation, au plus tard à la SBI 39, de la fourniture d'un soutien aux PMA pour les processus des plans nationaux d'adaptation, dans le cadre du Fonds pour les PMA;

- expriment l'attente avec impatience de la concrétisation de la fourniture d'un soutien aux pays qui ne sont pas des PMA pour les processus des plans nationaux d'adaptation, dans le cadre au titre du Fonds spécial pour la lutte contre le changement climatique (FSCC);
- invitent les pays industrialisés parties à contribuer au Fonds pour les PMA et au FSCC; et
- décident de recommander un projet de décision pour examen et finalisation par la CdP.
Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.2), la CdP:
- demande au FEM de: fournir des ressources du Fonds pour les PMA pour couvrir le coût intégral convenu des activités de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation par les PMA; fournir un soutien pour le processus du plan national d'adaptation; et encourager une approche souple qui permet aux PMA d'accéder au financement;
- exhorte les pays industrialisés parties à mobiliser un soutien financier pour le processus du plan national d'adaptation, pour les pays en développement parties intéressés, qui ne sont pas des PMA, notamment par le biais du FSCC;
- invite les parties et les institutions pertinentes à continuer d'aider les PMA, en s'appuyant sur les travaux du GEPMA, dans l'édification des dispositifs institutionnels nationaux et le renforcement des capacités, et de soutenir les besoins en matière de capacités scientifiques et techniques déterminés par les PMA pour l'entreprise du processus du plan national d'adaptation; et
- invite les organismes des Nations Unies pertinents et d'autres institutions, ainsi que des organismes bilatéraux et multilatéraux, à soutenir le processus du plan national d'adaptation dans les PMA.

LES PERTES ET DOMMAGES: Cette question (FCCC/SBI/2012/29, INF.14, MISC.14 et Add.1 et 2 et FCCC/TP/2012/7) a été abordée par la plénière du SBI le 26 novembre, puis reprise dans des consultations informelles co-présidées par Don Lemmen (Canada) et Lucas Di Pietro (Argentine).

La question s'est avérée sujette à controverse et a été transmise à des consultations ministérielles par Edna Molewe (Afrique du Sud) le 5 décembre. Elle a indiqué que la principale question politique concernait la mise en place d'un éventuel dispositif institutionnel, tel qu'un mécanisme. Un mécanisme institutionnel a été proposé par les pays en développement, tandis que les pays industrialisés étaient réticents à son acceptation. Au terme de la dernière nuit de négociations, un texte a été intégré, appelant à la la création, à la CdP 19, de dispositions institutionnelles, « telles qu'un mécanisme international », pour remédier aux pertes et dommages subis dans les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Le texte indique également que les fonctions et modalités d'un tel mécanisme international seront élaborées en accord avec le rôle de la Convention et qu'il comprendra: l'amélioration des connaissances sur les approches globales de gestion des risques; le renforcement du dialogue avec les acteurs concernés; et des mesures de renforcement et un soutien pour remédier aux pertes et dommages.

La décision de la CdP sur les pertes et dommages a été adoptée dans la soirée du samedi 8 décembre, dans le cadre du paquet de la passerelle climatique de Doha.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L44), le SBI:

- prend en considération les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur les pertes et dommages et souligne que toute une gamme d'approches est nécessaire pour remédier aux pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques, y compris les incidences des phénomènes météorologiques extrêmes et des événements à évolution lente; et
- décide de recommander un projet de décision, pour examen et mise au point par la CdP.

Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.4/Rev.1), la CdP, entre autres:

- accepte que le rôle de la Convention dans la promotion de la mise en œuvre des approches de traitement des pertes dommages englobe, entre autres: l'amélioration des connaissances et de la compréhension des approches globales de gestion des risques; le renforcement du dialogue entre les parties prenantes; et le renforcement de l'action et du soutien en matière de finance, de technologie et de création des capacités, pour remédier aux pertes et dommages;
- invite toutes les parties à renforcer les mesures de lutte contre les pertes et dommages découlant, entre autres: de la conception et de la mise en œuvre des stratégies et approches de gestion des risques à l'initiative des pays; de la mise en œuvre d'approches globales de gestion des risques climatiques; et de la promotion d'un environnement propice à l'encouragement de l'investissement et de la participation des parties prenantes pertinentes dans la gestion des risques climatiques;
- demande aux pays industrialisés parties de fournir aux pays en développement parties financement, technologie et renforcement des capacités;
- décide d'établir, à la CdP 19, des dispositions institutionnelles, tels qu'un mécanisme international, pour remédier aux pertes et dommages subis dans les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques; et
- demande au Secrétariat: d'organiser, avant la SBI 39, une réunion d'experts consacrée à l'examen des besoins futurs, y compris les besoins en matière de capacités associées aux approches possibles pour le traitement des événements climatiques à évolution lente; et d'élaborer des documents techniques sur les pertes non économiques et sur les lacunes dans les dispositions institutionnelles de réparation des pertes et dommages, disponibles au sein et en dehors de la Convention.

ARTICLE 3.14 DU PROTOCOLE (EFFETS DEFAVORABLES): Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées sous le point de l'ordre du jour du SBSTA, portant sur l'Article 2.3 du Protocole (voir page 27).

FORUM ET PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES MESURES D'INTERVENTION: Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées dans la rubrique consacrée au SBSTA (voir page 27).

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE: Rapport du Comité exécutif de la technologie: Ces discussions conjointes SBI/SBSTA sont résumées dans la rubrique consacrée au SBSTA (voir page 26).

Les Centre et réseau de technologie Climatique (CRTC):

Cette question (FCCC/SBI/2012/30) a été abordée par la plénière du SBI, le 27 novembre, puis reprise dans un groupe de contact et des consultations informelles co-présidées par Carlos Fuller (Belize) et Kunihiko Shimada (Japon). La question du Comité consultatif du CRTC a été, ensuite, examinée dans le cadre de la CdP, dans les consultations informelles modérées par Maria del Socorro Flores (Mexique). La CdP a adopté une décision le 7 décembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.54) adoptées le 1^{er} décembre, le SBI a pris en considération le rapport du Secrétariat concernant les discussions sur les éléments clés de l'accord potentiel relatif au siège du Centre de technologie climatique (CTC), y compris le projet de mémorandum concernant l'organisation du CTC et la constitution du Conseil consultatif du CRTC, et a recommandé un projet de décision pour examen et mise au point par la CdP.

Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.10) adoptée le 7 décembre, la CdP:

- choisit le PNUE comme institution hôte du CTC, pour une durée initiale de cinq ans, avec possibilité de renouvellement par la CdP 23;
- adopte un protocole d'accord entre la CdP et le PNUE sur l'accueil du CTC;
- établit le Conseil consultatif du CRTC;
- encourage le PNUE à prendre les dispositions nécessaires permettant un démarrage rapide des travaux du Comité consultatif après la CdP 18;
- invite les parties à désigner leurs entités nationales désignées pour la mise au point et le transfert de technologies;
- réaffirme que le CRTC est responsable devant la CdP par l'intermédiaire de son Conseil consultatif; et
- rappelle que le Conseil consultatif du CRTC mettra en place les règles et procédures à suivre et évaluera l'opportunité et la pertinence des réponses faites aux demandes du CRTC par pays en développement parties.

Programme stratégique de Poznan: Cette question (FCCC/CP/2012/6) a été abordée par la plénière du SBI le 27 novembre. Elle a ensuite été reprise dans un groupe de contact coprésidé par Carlos Fuller et Kunihiko Shimada.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.37), le SBI, entre autres:

- reconnaît l'importance du soutien apporté par le FEM pour aider les 36 parties non visées à l'annexe I dans la conduite de leurs évaluations des besoins technologiques (EBT), et a invité le FEM à rendre compte de son soutien apporté à d'autres parties non visées à l'annexe I pour la conduite ou la mise à jour de leurs évaluations des besoins technologiques;
- souligne la nécessité de la poursuite de la mise en œuvre de l'élément du programme stratégique de Poznan sur le soutien aux centres de technologie climatique et au réseau des technologies climatiques; et
- invite le FEM à concerter avec le CRTC sur l'aide que le FEM fournira pour le travail du CRTC.

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (éducation, formation et sensibilisation du public): Cette question (FCCC/SBI/2012/3, 4, 5, 19, MISC.4 et FCCC/CP/2011/7/Add.2) a été examinée par la plénière du SBI le 26 novembre puis reprise dans des consultations informelles modérées par

Tony Carrit (UE). Ces discussions ont abouti à un accord sur le programme de travail de Doha consacré à l'article 6 de la Convention.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.47), le SBI a recommandé un projet de décision, qui a été adopté par la CdP, le 7 décembre. La CdP, entre autres:

- adopte le programme de travail de Doha, de huit ans, sur l'Article 6 de la Convention (qui figure en annexe à la décision);
- décide de procéder à un examen du programme de travail, en 2020, avec un bilan intermédiaire des progrès, en 2016;
- invite les parties à soumettre des informations sur leurs efforts et les mesures prises pour la mise en œuvre du programme de travail et à partager leurs expériences dans la perspective des évaluations de 2016 et 2020;
- demande au FEM de continuer à fournir des ressources financières aux parties non visées à l'annexe I;
- demande au SBI d'organiser, chaque année, une session de dialogue sur l'Article 6 de la convention; et
- décide que la première session du dialogue annuel aura lieu à la SBI 38 et de se concentrer sur le premier domaine d'intervention.

RENFORCEMENT DES CAPACITES (CONVENTION):

Cette question (FCCC/SBI/2012/20, 21, 22 et MISC.9) a été examinée par la plénière du SBI, le 27 novembre, puis reprise dans des consultations informelles modérées par Peter Wittoeck (Belgique).

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.42), le SBI décide de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 38, en vue de recommander un projet de décision pour adoption par la CdP 19. La CdP en a pris note le 7 décembre.

RENFORCEMENT DES CAPACITES (PROTOCOLE):

Cette question (FCCC/SBI/2012/21 et MISC.9) a été examinée par la plénière du SBI le 26 novembre. Elle a ensuite été reprise dans des consultations informelles modérées par Peter Wittoeck (Belgique).

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.38), le SBI recommande un projet de décision pour adoption par la RdP. La RdP a adopté la décision le 7 décembre.

La RdP, entre autres:

- décide que le Forum de Durban pour une discussion approfondie sur le renforcement des capacités est un arrangement approprié pour le partage et l'échange d'expériences concernant la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, liées au Protocole de Kyoto, et encourage les parties à continuer à améliorer la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités; et
- invite les parties à faire part de leurs vues sur des questions thématiques spécifiques liées au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, dans les pays en développement, vues qui seront examinées au cours de la deuxième réunion du Forum de Durban, qui se tiendra à la SBI 38.

AMENDEMENT AU PROTOCOLE RELATIF A LA CONFORMITE: Cette question (FCCC/KP/CMP/2005/2) a été examinée par la plénière du SBI le 27 novembre. Par la suite, Christina Voigt (Norvège) et Ilhomjon Radjabov (Tadjikistan) ont consulté les parties, au nom du président du SBI.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.40), le SBI:

- rappelle la proposition de l'Arabie saoudite visant à modifier le Protocole de Kyoto pour ce qui concerne les procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions;
- prend note des préoccupations initiales relatives à la pertinence et à l'efficacité des procédures et mécanismes de détermination et de traitement des cas de non-respect des dispositions du Protocole de Kyoto;
- reconnaît la mise en œuvre en cours de la décision 27/ CMP.1 et le travail entrepris par les parties pour poursuivre l'élaboration du mécanisme de respect du Protocole de Kyoto; et
- conclut que la poursuite de la discussion n'est pas nécessaire et recommande que la RdP clôture l'examen de la proposition. Le 7 décembre, la RdP a décidé de clôturer l'examen de cette question.

RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MDP: Cette question (FCCC/SBI/2011/17, FCCC/SBI/2011/MISC.2 et FCCC/TP/2011/3) a été examinée par la plénière du SBI le 27 novembre. Il a ensuite été repris dans un groupe de contact co-présidé par Kunihiko Shimada (Japon) et Yaw Osafo Bediako (Ghana).

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.43), le SBI décide de poursuivre l'examen de cette question à la SBI 38, en vue de recommander un projet de décision pour adoption par la RdP 9.

RESERVE POUR LA PERIODE D'ENGAGEMENT: Cette question a d'abord été examinée par la plénière du SBI, le 27 novembre. Elle a ensuite été reprise dans un groupe de contact présidé par Karoliina Anttonen (Finlande).

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.29), le SBI, entre autres, conclut qu'aucun changement ne serait nécessaire pour la conception de la réserve pour la période d'engagement et que pour soutenir un fonctionnement efficace de l'échange de quotas d'émissions au cours de la deuxième période d'engagement, de nouvelles décisions pourront devoir être prises par la RdP.

JOURNAL DES TRANSACTIONS INTERNATIONALES: Cette question (FCCC/KP/CMP/2012/8) a été examinée par la plénière du SBI le 27 novembre. Le président du SBI, Chruszczow, a consulté les parties intéressées.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.30), le SBI prend note du rapport annuel de l'administrateur du Registre international des transactions effectuées au titre du Protocole de Kyoto, et s'engage à poursuivre l'examen de ses recommandations à la SBI 38.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES: Cette question (FCCC/SBI/2012/24 et Add.1 et 2) a été examinée par la plénière du SBI, le 27 novembre. Le président du SBI, Chruszczow, a consulté les parties intéressées.

Résultat final: Dans ses deux séries de conclusions (FCCC/SBI/2012/L.31 et L.32), le SBI recommande des projets de décision pour adoption, respectivement, par la CdP et la RdP.

Dans sa décision du 7 décembre, la CdP, entre autres: prend note des états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011 et de l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013 et prie le secrétaire exécutif de lui présenter, pour examen par la SBI 38, un budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Dans sa décision du 7 Décembre, la RdP, entre autres: prend note des états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2010-2011 et de l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013, et prie le secrétaire exécutif de lui présenter, pour examen par la SBI 38, un budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

QUESTIONS DIVERSES: Les discussions sur ce point de l'ordre du jour ont été axées sur l'équilibre hommes-femmes et sur la participation des femmes dans les instances de la CCNUCC. La question a été examinée par la plénière du SBI, le 27 novembre, et l'UE y a présenté un projet de décision sur la promotion de la parité hommes-femmes à travers l'amélioration de la participation des femmes dans les négociations de la CCNUCC, dans la représentation des parties à la Convention et dans les organes du Protocole (FCCC/SBI/2012/CRP.1). Elle a ensuite été reprise dans des consultations informelles modérées par Nozipho Mxakato-Diseko (Afrique du Sud) et Kunihiko Shimada (Japon). La CdP a adopté une décision le 7 décembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBI/2012/L.36), le SBI a recommandé, pour adoption par la CdP, un projet de décision sur la promotion de l'équilibre hommes-femmes et l'amélioration de la participation des femmes dans les négociations de la CCNUCC, dans la représentation des parties et au sein des organes établi dans le cadre de la Convention ou celui du Protocole.

La décision de la CdP, entre autres:

- reconnaît que des efforts supplémentaires doivent être fournis par toutes les parties pour améliorer la participation des femmes;
- adopte l'objectif d'établir un équilibre hommes-femmes au sein des organes établis dans le cadre de la Convention et du Protocole, en vue d'améliorer la participation des femmes et d'éclairer la lutte contre le changement climatique de politiques plus efficaces qui répondent aux besoins des femmes et des hommes de manière égale;
- invite les présidents actuels et futurs de ces organes à être guidés par l'objectif de l'équilibre hommes-femmes dans la composition des groupes informels de négociation et des mécanismes de consultation;
- invite les parties à s'engager à atteindre l'objectif de l'équilibre hommes-femmes à travers, entre autres, la nomination de femmes au sein des organes de la Convention et du Protocole, en vue d'y accroître la participation des femmes;
- invite les parties à envisager un équilibre hommes-femmes au sein de leurs délégations;
- décide d'ajouter le thème Parité hommes-femmes et changement climatique comme point permanent à l'ordre du jour des sessions de la CdP;
- demande au Secrétariat d'organiser, en conjonction avec la CdP 19, un atelier en session sur l'équilibre hommes-femmes dans le processus de la CCNUCC, en tenant compte des sexospécificités des politiques climatiques et du renforcement des capacités aux fins de favoriser une plus grande participation des femmes; et
- invite la RdP à entériner cette décision. La RdP a entériné la décision le 7 Décembre.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Dimanche 2 décembre, la SBI 37 a adopté son rapport (FCCC/SBI/2012/L.27). Des parties ont présenté de brèves déclarations de clôture et le SBI a clôturé ses travaux à 2h32 du matin.

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

La SBSTA 37 s'est ouverte le lundi 26 novembre, avec, comme président, Richard Muyungi (Tanzanie). Les Parties ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (FCCC/SBSTA/2012/3). La plénière du SBSTA a adopté des conclusions, le samedi 1^{er} décembre. Cette section résume les négociations des CdP/RdP et les résultats de l'examen des questions transmises au SBSTA.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE NAIROBI: Au cours de plénière d'ouverture du SBSTA, le président Muyungi a rendu compte de l'état d'avancement des activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi (FCCC/SBSTA/2012/INF.5) et a présenté le rapport de l'atelier technique sur l'eau et les impacts du changement climatique et les stratégies d'adaptation (FCCC/SBSTA/2012/4) ainsi qu'une compilation d'études de cas sur les processus nationaux de planification des mesures d'adaptation (FCCC/SBSTA/2012/INF.6). Il a rappelé aux parties que la CdP 17 a demandé au SBSTA de formuler des recommandations à l'intention de la CdP 19.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.26), le SBSTA a fait état de l'élaboration de nouveaux produits d'information conviviaux et des défis auxquels se trouvent confrontés les pays en développement, en particulier les PMA, à accéder à ces produits, et a parlé de la mise en place d'une nouvelle base de données des partenaires du programme de travail de Nairobi et des engagements pris en faveur de l'action. Le SBSTA a décidé de réexaminer la question à la SBSTA 38 en vue de formuler, à l'intention de la CdP 19, des recommandations sur la meilleure façon de soutenir le programme de travail de Nairobi.

LE GUIDE MÉTHODOLOGIQUE RELATIF À LA REDD+: Cette question (FCCC/SBSTA/2012/MISC.22) a d'abord été abordée par la plénière du SBSTA, le 26 novembre. Le président Muyungi a présenté l'important volume de travail accompli sur cette question et, en particulier, sur le processus de MNV et les systèmes nationaux de surveillance des forêts. Elle a également été examinée dans un groupe de contact co-présidé par Peter Graham (Canada) et Victoria Tauli-Corpus (Philippines), qui s'est réuni tout au long de la semaine.

Au cours de la plénière de clôture, le président Muyungi a fait état de l'absence d'accord sur les questions relevant de ce point de l'ordre du jour. Le Brésil, l'Argentine, l'Inde, Cuba, le Venezuela et la Chine ont exprimé leur soutien à l'idée de poursuivre les discussions à la SBSTA 38, tandis que les Etats-Unis, avec l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Russie, l'UE et la Colombie, a souhaité voir un terrain d'entente être trouvé à Doha, en particulier, sur le processus de MNV. Le président Muyungi a déclaré que, conformément à l'article 26 du règlement intérieur provisoire, la question sera reprise à la SBSTA 38.

Le 7 décembre, le président Muyungi a signalé que le SBSTA a adopté un projet de conclusions et qu'il examinerait cette question à la SBSTA 38.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.31), le SBSTA s'engage:

- à poursuivre l'examen du guide méthodologique relatif aux modalités d'un système national de surveillance des forêts, tel que mentionné dans l'alinéa 71 (c) de la décision 1/CP.16 (résultat des travaux de l'AWG-LCA), et du processus de MNV, tel que mentionné dans la décision 1/CP.16, annexe II, alinéa (c);
- à poursuivre ses travaux sur le guide méthodologique relatif aux modalités d'un système national de surveillance des forêts et du processus MRV, sur la base de l'annexe contenant les éléments d'un éventuel projet de décision sur ces questions; à achever ce travail à la SBSTA 39 et à élaborer des recommandations sur un projet de décision, pour examen et adoption à la CdP 19;
- à reprendre l'examen du calendrier et la fréquence des présentations de la synthèse des données concernant la manière dont les mesures de protection mentionnées dans la décision 1/CP.16, annexe I, sont prises en compte et respectées, et concernant la nécessité de nouvelles orientations permettant de s'assurer de la transparence, de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité dans les présentations de la synthèse des données, en vue de clôturer l'examen de cette question à la SBSTA 39;
- à poursuivre l'examen de questions relatives aux causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, en tenant compte de la décision 1/CP.16, paragraphe 72, de l'annexe II, alinéa (a) et des points de vue des parties (FCCC/SBSTA/2012/MISC. 1 et Add.1) et ceux des organisations admises; et
- à encourager les parties, les institutions internationales pertinentes et les parties prenantes à partager leurs données concernant la façon dont les pays en développement sont en train de faire face aux causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, et concernant l'expérience acquise en matière de lutte contre ces causes, dans la mise en œuvre des activités mentionnées dans la décision 1/CP.16, paragraphe 70.

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LE RAPPORT DU CET: Ce point (FCCC/SBSTA/2012/INF.7 et FCCC/SB/2012/2) a été examiné par la plénière du SBSTA, le 26 novembre. Gabriel Blanco (Argentine), président du Comité exécutif de la technologie (CET), a informé les parties de l'état d'avancement du travail du CET.

Un groupe de contact, tenu avec le SBI, coprésidé par Carlos Fuller (Belize) et Zitouni Ould-Dada (Royaume-Uni), a traité cette question tout au long de la semaine. Le 7 décembre, le président Muyungi a indiqué que les consultations informelles menées par lui-même et le président du SBI, Chruszczow, ont abouti à un projet de décision.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.32, FCCC/SBI/2012/L.51), le SBSTA accueille avec satisfaction le rapport concernant l'atelier consacré au partage d'expériences sur l'évaluation des besoins technologiques, et encourage les parties à faire appel aux résultats de l'atelier, au moment de préparer leurs MAAN, leurs plans nationaux d'adaptation, leurs stratégies de développement sobres en émissions et leurs feuilles de route et plans d'action technologiques.

Dans sa décision (FCCC/CP/2012/L.9), la CdP, entre autres:

- demande au CET de présenter un exposé sur les résultats de ses consultations avec d'autres arrangements institutionnels appropriés, dans son rapport d'activité de l'année 2013;
- constate qu'outre ses activités déjà planifiées dans son plan de travail pour 2012-2013, le CET mettra en œuvre, en 2013, des activités de suivi spécifiques portant, entre autres, sur les environnements propices et les obstacles posés à la mise au point et au transfert technologique;
- souligne la nécessité de la mise en œuvre des résultats de l'évaluation des besoins en technologie; et
- accepte que le processus d'évaluation des besoins technologiques soit intégré dans d'autres processus connexes de la Convention, y compris les MAAN, les plans nationaux d'adaptation et les stratégies de développement sobres en émissions.

LA RECHERCHE ET L'OBSERVATION

SYSTEMATIQUE: Le SBSTA a d'abord examiné cette question au cours de plénière d'ouverture, avec une mise à jour sur: les observations globales répondant aux besoins pertinents du Système mondial d'observation du climat (SMOC) (FCCC/SBSTA/2012/MISC.14); et les progrès accomplis dans l'élaboration de méthodologies, normes et protocoles liés aux observations terrestres liées au climat (FCCC/SBSTA/2012/MISC.15). Les parties ont également entendu un rapport de la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial sur la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (FCCC/SBSTA/2012/MISC.21). Des consultations informelles ont eu lieu, co-présidées par Stefan Roesner (Allemagne) et Chris Moseki (Afrique du Sud).

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.25 et Add.1), le SBSTA, entre autres:

- accueille avec satisfaction le plan du Comité directeur et du Secrétariat du SMOC concernant l'élaboration, début 2015, d'un troisième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat et, en 2016, d'un nouveau plan d'action pour le système mondial d'observation du climat;
- encourage les parties à contribuer à la détermination des besoins émergents de l'observation systémique;
- souligne l'importance de poursuivre et de maintenir les observations par satellite sur le long terme, et le rôle du Comité sur les satellites d'observation terrestre dans la promotion du plein et libre partage des données;
- demande au Secrétariat d'organiser, sous réserve de la disponibilité des ressources, à la SBSTA 39, un atelier consacré à l'examen des données concernant les aspects techniques et scientifiques des écosystèmes dotés de réservoirs à haute teneur en carbone, qui ne sont pas couverts par d'autres points de l'ordre du jour de la Convention;
- invite les parties à présenter leurs points de vue sur le contenu de cet atelier, et
- invite les parties et les programmes et organismes de recherche régionaux et internationaux à fournir des données concernant les aspects techniques et scientifiques des émissions par sources et par puits et réservoirs d'absorption, relatives à tous les GES, y compris les émissions et absorptions des écosystèmes terrestres, en vue de quantifier l'impact des activités humaines. Ces données seraient retenues comme l'un des thèmes du prochain dialogue sur la recherche, en prenant également en compte les soumissions des parties.

FORUM ET PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES MESURES D'INTERVENTION: Le SBSTA a d'abord examiné cette question au cours de sa plénière d'ouverture le 26 Novembre. Co-présidé par le Président du SBSTA, Muyungi, et président du SBI, Chruszczow, le forum s'est tenu du mardi au vendredi, pour entendre des exposés sur les points (a) et (h) du programme de travail (respectivement la communication des données, et l'apprentissage de la transition vers une société à faibles émissions de GES) et pour examiner les vues des parties sur le point (f) (aspects de la mise en œuvre de la Convention et des décisions pertinentes du Protocole) (FCCC/SB/2012/MISC.2).

Résultat final: Dans leurs conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.23 et FCCC/SBI/2012/L.34), le SBSTA/SBI, entre autres: demandent aux présidents d'élaborer des rapports sur les ateliers tenus dans le cadre du forum, sur les points (a) et (h) du programme de travail et de fournir un résumé de la discussion des parties sur le point (f), avant les 38^{èmes} sessions des organes subsidiaires.

L'ARTICLE 2.3 DU PROTOCOLE (EFFETS DEFAVORABLES DES POLITIQUES ET MESURES): Cette question a été examinée conjointement avec l'ordre du jour du SBI sur l'article 3.14 du Protocole. Elle a été brièvement présentée à la plénière d'ouverture du SBSTA et le président Muyungi a indiqué qu'il entendait mener des consultations officielles sur la façon d'aborder cette question lors des sessions à venir. Au cours de la plénière de clôture du SBSTA, le SBSTA n'a pas été en mesure de conclure ses consultations sur la façon de traiter les Articles 2.3 et 3.14 du Protocole. Le rapport de la session stipule que le SBSTA et le SBI poursuivront leurs consultations aux 38^{èmes} sessions des organes subsidiaires.

L'AGRICULTURE: Le SBSTA a d'abord abordé cette question au cours de sa séance plénière d'ouverture. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a rendu compte des activités liées au thème Agriculture et changement climatique, y compris le rapport du Groupe de haut niveau d'experts sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Plusieurs pays en développement ont soutenu la nécessité de se concentrer sur les questions d'adaptation dans le secteur agricole. La question a été examinée dans un groupe de contact co-présidé par George Wamukoya (Kenya) et Alexandra Conliffe (Canada) en concertation informelle, tout au long de la semaine.

Lors de la séance plénière de clôture, le président Muyungi a indiqué que le SBSTA n'est pas parvenu à terminer l'examen de ce point de l'ordre du jour. Le Bangladesh, le Brésil, la Gambie, l'Argentine, le Nicaragua et Cuba ont appuyé l'idée de reporter la discussion de la question à la prochaine session du SBSTA. Après d'autres interventions, le président Muyungi a indiqué qu'il présenterait à la CdP, un rapport signalant qu'aucun consensus n'a été atteint et que le SBSTA reprendrait la question de l'Agriculture à sa prochaine session.

Le président du SBSTA, Muyungi, a rapporté à la CdP, le 7 décembre, que cette question serait examinée à la SBSTA 38.

LES THEMES METHODOLOGIQUES (CONVENTION): Le SBSTA a ouvert, le 26 novembre, tous les points de l'ordre du jour inscrits dans le cadre des thèmes méthodologiques relevant de la Convention.

Le programme de travail sur le format tabulaire pour les « Directives régissant l'élaboration des rapports biennaux de la CCNUCC, pour les pays industrialisés Parties »: Cette question (FCCC/SBSTA/2012/MISC.11 & Add 1-3.) a été abordée à la

plénière d'ouverture. Le rapport concernant l'atelier consacré à la mise au point d'un format tabulaire commun pour les directives de la CCNUCC régissant l'établissement des rapports biennaux, pour les pays industrialisés parties (FCCC/SBSTA/2012/INF.13), et le rapport de synthèse sur les soumissions des vues des parties (FCCC/SBSTA/2012/INF.4) ont également été introduits. Des consultations informelles ont eu lieu, co-présidé par Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et Qiang Liu (Chine). Au cours de la plénière de clôture, le président Muyungi a signalé que les discussions n'ont pas encore abouti à un accord et qu'il a été décidé de soumettre un projet de décision de la CdP. La plénière de clôture de la CdP a adopté la décision le 7 décembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.33), le SBSTA a convenu de soumettre le projet de décision à la CdP, pour examen et finalisation. La décision de la CdP (FCCC/CP/2012/L.12), entre autres: adopte un format tabulaire commun pour les directives régissant les rapports biennaux de la CCNUCC, tels que figurant dans l'annexe à la décision, et demande aux parties d'examiner la meilleure approche pour l'élaboration des rapports futurs sur le financement privé liés à la lutte contre le changement climatique, à la prochaine révision des directives régissant l'établissement des rapports.

Programme de travail sur la révision des directives régissant l'évaluation des communications rapports biennaux nationaux, y compris l'examen des inventaires nationaux:

Cette question (FCCC/SBSTA/2012/MISC.17 et Add.1) a été abordée au cours de la plénière d'ouverture. Le Secrétariat y a également présenté un document technique sur les processus d'examen en cours et sur l'expérience du Secrétariat dans le domaine de la coordination des communications nationales et des inventaires nationaux de GES (FCCC/TP/2012/8). Le rapport de synthèse des soumissions des parties (FCCC/SBSTA/2012/INF.11) a également été présenté. Un groupe informel, co-présidé par Helen Plume et Qiang Liu, s'est tenu le 28 novembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.28), le SBSTA, entre autres, approuve un programme de travail sur la révision des directives régissant l'évaluation, comportant des échéances et des activités précises, pour les exercices 2013 et 2014. Le SBSTA souligne que la révision des directives régissant l'examen des communications nationales et rapports biennaux, sera achevée d'ici la CdP 19, mais que la révision des directives régissant l'examen des inventaires de GES ne pourrait pas être achevée d'ici la CdP 20. Le SBSTA demande également au Secrétariat d'organiser des ateliers techniques en 2013 et 2014.

Les lignes directrices générales encadrant le processus de MNV des MAAN soutenues par les pays en développement: Le SBSTA a brièvement abordé cette question lors de la séance plénière d'ouverture et a tenu des consultations informelles du 28 novembre au 1^{er} décembre, co-présidées par Helen Plume et Qiang Liu.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.24), le SBSTA reconnaît que les lignes directrices devraient: être générales, volontaires, pragmatiques, non normatives, non intrusives et à l'initiative des pays eux-mêmes; tenir compte des circonstances nationales; respecter la diversité des MAAN; s'appuyer sur les systèmes nationaux et les capacités nationales; reconnaître les systèmes existants; et promouvoir une approche efficace du point de vue coût. Le SBSTA invite les parties à soumettre leurs points de vue sur les lignes directrices

du 25 mars 2013. Le SBSTA s'engage également à poursuivre le processus de l'élaboration de lignes directrices à la SBSTA 39 en vue de transmettre un projet de directives à la CdP 19.

Les combustibles de soute: Au cours de la plénière d'ouverture du SBSTA, l'OACI et l'OMI ont présenté des rapports sur les travaux pertinents (FCCC/SBSTA/2012/MISC.20). Les premières discussions ont porté sur l'applicabilité du principe de responsabilités communes mais différenciées à cette question. Le Japon a déclaré que les réglementations mondiales devraient s'appliquer universellement, quel que soit le pays d'implantation ou d'enregistrement, tandis qu'un grand nombre de pays en développement ont souligné l'importance des responsabilités communes mais différenciées.

La plénière de clôture du SBSTA a pris note des données figurant les rapports périodiques de l'OACI et de l'OMI et a invité ces organismes à continuer de présenter des rapports sur la question.

Rapport annuel concernant l'examen technique des inventaires de GES de l'Annexe I: Au cours de la séance plénière d'ouverture, le SBSTA a pris note du rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de GES des parties visées à l'annexe I (FCCC/SBSTA/2012/INF.10). Le président Muyungi a encouragé les parties à désigner de nouveaux experts pour participer à cet examen.

LES THEMES METHODOLOGIQUES (PROTOCOLE): Le SBSTA a, le 26 novembre, ouvert tous les sous-articles portant sur les thèmes méthodologiques au titre du Protocole.

Piégeage et stockage du carbone dans le cadre du MDP: Cette question (FCCC/SBSTA/2012/MISC.12 et Add.1) a été introduite au cours de la séance plénière d'ouverture du SBSTA. Le SBSTA a entendu, également, un rapport fondé sur le document technique consacré aux activités des projets transfrontaliers de piégeage et stockage de carbone (PSC) (FCCC/TP/2012/9). Un groupe de contact, coprésidé par Ulrika Raab (Suède) et Abias Moma Huongo (Angola), s'est réuni les 28 et 29 novembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.21), le SBSTA, entre autres: décide de recommander à la RdP que les questions de l'admissibilité au MDP des projets transfrontaliers de PSC et de l'établissement d'une réserve mondiale d'URCEs pour les activités des projets de PSC seront examinées à la SBSTA 45, et convient que les projets transfrontières de PSC mériteraient de figurer au titre du MDP, mais qu'une expérience plus pratique dans ce domaine serait bénéfique.

Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2012/L.21), la CdP décide que:

- les questions de l'admissibilité au MDP des projets de PSC impliquant le transport de dioxyde de carbone entre des pays ou impliquant des sites de stockage géologique dans plus d'un pays, et de l'établissement d'une réserve mondiale d'URCEs pour le PSC dans des projets de formations géologiques, soient examinées à la SBSTA 45;
- alors que le PSC dans des projets de formations géologiques impliquant le transport de dioxyde de carbone entre des pays ou impliquant des sites de stockage géologique dans plus d'un pays mériterait d'être inclus dans le MDP, une plus grande expérience pratique dans le domaine des projets de PSC dans les formations géologiques dans le cadre du MDP serait bénéfique.

L'UTCATF au titre des articles 3.3 et 3.4 du Protocole et le cadre du MDP: Cette question (FCCC/SBSTA/2012/MISC.16, MISC.18 et Add.1 et MISC.19 et Add.1) a été introduite au cours de la séance plénière d'ouverture. Le président Muyungi a rappelé aux délégués que, précédemment, le SBSTA a décidé de transmettre, pour examen par la RdP 9, quelques questions concernant l'UTCATF, telles que la comptabilité détaillée des sources et des puits d'absorption, et les modalités et procédures applicables aux activités supplémentaires touchant à l'UTCATF. Un groupe de contact, coprésidé par Peter Iversen (Danemark) et Marcelo Rocha (Brésil), s'est réuni du 28 au 30 novembre.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.30), le SBSTA décide de poursuivre à la SBSTA 38, en vue de transmettre les projets de décision de la CMP 9, la possibilité: d'une comptabilité plus complète des émissions anthropiques de GES découlant de l'UTCATF, à travers une approche plus inclusive, fondée sur les activités ou sur les terres, et les modalités et procédures devant régir les éventuelles activités supplémentaires touchant à l'UTCATF, dans le cadre des approches relevant du MDP et d'approches alternatives de traitement du risque de non-permanence.

Implications des décisions 2/CMP.7 et 5/CMP.7 sur les décisions antérieures prises au sujet des thèmes méthodologiques: Cette question (FCCC/SBSTA/2012/MISC.13) a été introduite au cours de la séance plénière d'ouverture. Le SBSTA a également examiné le rapport de l'atelier (FCCC/SBSTA/2012/INF.12) et le document technique élaboré sur ce sujet (FCCC/TP/2012/6). Un groupe de contact, co-présidé par Nagmeldin Elhassan (Soudan) et Anke Herold (Allemagne), s'est réuni tout au long de la semaine.

Résultat final: Dans ses conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.29), le SBSTA convient de transmettre le projet de décision à la RdP pour examen et finalisation. Dans sa décision (FCCC/KP/CMP/2012/L.4/Rev.1), la RdP, notamment:

- convient que la décision 5/CMP.7 n'entraîne aucune modification aux décisions antérieures;
- décide que chaque partie visée à l'annexe I ayant un engagement inscrit à la troisième colonne de l'annexe B du Protocole, concernant la décision 1/CMP.8, doit soumettre au Secrétariat, avant le 15 avril 2015, un rapport permettant de faciliter le calcul de la quantité attribuée conformément à l'article 13, paragraphes 7 bis, 8 et 8 bis du Protocole au titre de la deuxième période d'engagement et démontrer sa capacité à rendre compte de ses émissions et de la quantité attribuée;
- décide que chaque partie ayant un objectif chiffré inscrit dans la troisième colonne de l'annexe B du Protocole de Kyoto doit soumettre son premier format électronique standard pour la notification des unités du Protocole relatives à la deuxième période d'engagement, en conjonction avec sa soumission du premier inventaire annuel pour cette période d'engagement;
- prie au SBSTA d'entreprendre l'examen de tous les tableaux figurant dans les rapports complémentaires requis dans le cadre de notification des activités touchant au secteur de l'UTCATF, en vertu de l'article 3.3 et 3.4 du Protocole, au titre de la deuxième période d'engagement; et
- prie le Secrétariat de mettre en œuvre les mesures nécessaires permettant l'application de la décision, y compris, des ateliers et les rapports de ces ateliers.

LES HCFC-22/HFC-23: Cette question a d'abord été examinée au cours de la séance plénière d'ouverture et de nouvelles consultations ont eu lieu le 27 novembre. Au cours

de la plénière de clôture, le SBSTA a convenu de poursuivre les discussions sur cette question à la SBSTA 38. Cela sera mentionné dans le rapport de la réunion.

Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de GES des parties visées à l'Annexe I et autres données fournies au titre de l'article 7.1 du protocole: Au cours de la séance plénière d'ouverture, le SBSTA a pris note du rapport annuel concernant l'examen technique des inventaires de GES des parties visées à l'Annexe I et autres renseignements fournis par les parties visées à l'Annexe I au titre de l'article 7.1 du protocole (FCCC/SBSTA/2012/INF.8).

Rapport sur la mise en œuvre de mesures nationales par les parties visées à l'Annexe I du Protocole: Au cours de la séance plénière d'ouverture, le SBSTA a pris note du rapport sur la mise en œuvre de mesures nationales par les parties visées à l'Annexe I du Protocole (FCCC/SBSTA/2012/INF.9).

QUESTIONS DIVERSES: Au sujet de ce point de l'ordre du jour, la plénière de clôture du SBSTA a, le 1^{er} décembre, examiné les activités mises en œuvre conjointement, dans le cadre de la phase pilote. Le SBSTA a décidé de transmettre un projet de décision à la CdP. La CdP a adopté la décision le 7 décembre.

Résultat final: Dans sa décision (FCCC/SBSTA/2012/L.27), la CdP a examiné les rapports sur les activités exécutées conjointement et a décidé de conclure la phase pilote des activités exécutées conjointement.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE: Dimanche 2 décembre, la SBSTA 37 a adopté son rapport (FCCC/SBSTA/2012/L.20). Les Parties ont présenté leurs déclarations finales. Le président du SBSTA, Muyungi, a remercié les participants pour leur dévouement et a clôturé la SBSTA 37 à 03h04.

BREVE ANALYSE DE LA CONFÉRENCE DE DOHA SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

« ... Si ce n'est pas nous, alors qui? Si ce n'est pas maintenant, alors quand? Si ce n'est pas ici, alors où? »

Naderev Sano - Négociateur en chef, Philippines.

Diffusé dans les réseaux sociaux et les médias les plus répandus au monde, l'un des moments marquants de la Conférence de Doha sur le changement climatique a été le plaidoyer passionné présenté par Naderev Sano, des Philippines, dans la foulée du typhon Bopha. Appelant à l'action, il a déclaré: "en ce moment même où nous sommes, ici, en train de vaciller et de tergiverser, le nombre de morts est en train d'augmenter". Ce cri a résonné dans de nombreux milieux: les manifestations du changement climatique sont de plus en plus caractérisées par la dévastation, le chaos et des tragédies humaines provoquées par des ouragans et autres catastrophes "naturelles". Malheureusement, les sessions internationales de négociation sur la lutte contre le changement climatique, ne réagissent pas toujours avec l'urgence concomitante nécessaire.

La Conférence "transitoire" de Doha sur le changement climatique en est un bon exemple. Le propos de Doha était d'avancer sur une trajectoire menant l'adoption d'un accord sur la lutte contre le changement climatique avant 2015, plutôt que d'élever immédiatement l'ambition comme demandé par beaucoup de jeunes et d'ONG. Les délégués sont venus à Doha dans le but d'adopter une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et de clore, enfin, les deux groupes de travail spéciaux: l'AWG-KP et l'AWG-LCA. Doha était également beaucoup sur le coût de la lutte contre le changement

climatique et, en particulier, sur l'avancement de la question du financement à long terme destiné au soutien de l'action des pays en développement, censé être à hauteur de 100 milliards de dollars par an, d'ici 2020, tel que convenu à Copenhague en 2009.

Ayant cela à l'esprit, cette brève analyse revient sur la contribution des deux groupes de travail spéciaux au processus du changement climatique, au cours de ces années, et examine les résultats de la réunion réputée être "la passerelle climatique de Doha", et ses implications pour l'avenir.

PASSERELLE VERS UNE SECONDE PERIODE D'ENGAGEMENT

Lorsque les parties ont établi l'AWG-KP à la RdP 1, à Montréal en 2005, pour examiner les engagements pris par les pays industrialisés pour la période post-2012, au titre du Protocole de Kyoto, elles ont demandé au Groupe de travail de présenter ses résultats « dès que possible » pour s'assurer qu'il n'y aura pas de hiatus entre les première et deuxième périodes d'engagement. A l'époque, les négociateurs ne pouvaient probablement pas imaginer que cette tâche allait prendre sept longues années de négociations - la même durée qu'il a fallu pour l'entrée en vigueur du Protocole. En fait, ces négociations marathons illustrent le caractère, aujourd'hui, de plus en plus complexe de la dynamique des négociations des Nations unies sur le changement climatique.

Il était clair, depuis un certain temps, que veiller à une "transition en douceur entre la première et la deuxième périodes d'engagement" ne va pas suffire à garantir l'adoption de réductions d'émissions ambitieuses. La première période d'engagement prévoyait des objectifs contraignants pour 37 pays industrialisés et pour l'Union européenne, pour réaliser, au cours de la période 2008-2012, des réductions d'émissions moyennes de 5% en dessous des niveaux de 1990, un chiffre qui était loin d'être ambitieux lorsqu'il a été adopté en 1997. En 2005, lorsque l'AWG-KP a été établi, beaucoup avaient déjà accepté le fait que les Etats-Unis ne ratifieraient jamais le Protocole. Cependant, ils ne s'attendaient probablement pas certaines des principales parties au Protocole de Kyoto décideraient un jour de quitter le navire, comme le font aujourd'hui le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Fédération de Russie, en refusant de prendre des engagements pour une deuxième période d'engagement. Cela, couplé avec le fait qu'au titre du Protocole de Kyoto, de grands pays en développement, tels que la Chine - actuellement le plus grand émetteur au monde - n'ont pas d'engagements, veut dire, qu'en 2012, le Protocole de Kyoto couvre uniquement environ 15% des émissions mondiales de GES.

En fin de compte, Doha a été en mesure de remplir le mandat de l'AWG-KP, les parties y ayant convenu que la deuxième période d'engagement "peut" être appliquée, à titre provisoire, à partir du 1^{er} janvier 2013. Tous le monde sait, cependant, qu'une réduction de 18% en moyenne des émissions des parties visées à l'Annexe I, par rapport à leurs niveaux de 1990, au cours de la période 2013-2020, sera loin d'être suffisante pour mettre le monde en bonne voie pour éviter d'atteindre la hausse limite de 2°C des températures. La campagne de l'AOSIS en faveur d'une période d'engagement de cinq ans, visant à éviter l'enfermement dans un faible niveau d'ambition, en matière d'atténuation, n'a pas été fructueuse. Les parties visées à l'Annexe I, tels que les pays européens ont préféré une période d'engagement plus longue, en raison du fait que leur législation nationale est déjà entrée en vigueur et du souhait d'éviter un hiatus entre la deuxième période d'engagement et le nouveau régime qui entrerait en vigueur en 2020. En guise de compromis, les parties ont convenu d'établir

un mécanisme volontaire pour la révision des objectifs chiffrés de réduction ou de limitation des émissions des parties visées à l'annexe I, et espérer ainsi voir se réaliser, dans un avenir proche, une augmentation de l'ambition des mesures d'atténuation dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Avec l'adoption d'une deuxième période d'engagement, les craintes de nombreux intéressés de voir s'effondrer les institutions, les règles comptables communes et les mécanismes de souplesse mises en place dans le cadre du Protocole de Kyoto, peuvent être apaisées. Toutefois, certaines parties visées à l'Annexe I ont été accusées de vouloir « sélectionner » certains éléments seulement du protocole de Kyoto, tels que les mécanismes de marché, qui ont donné naissance au plein essor des industries de carbone chez elles. L'entente sur les critères d'admissibilité pour participer aux mécanismes de souplesse du Protocole, y compris le Mécanisme pour un développement propre (MDP), a occupé une grande partie du temps des délégués à Doha. Les parties ont finalement convenu que seules les parties visées à l'annexe I qui prennent des engagements seront en mesure de négocier (« de céder et d'acquiescer ») des crédits carbone générés par les mécanismes de souplesse, au cours de la deuxième période d'engagement.

Sans doute, le fait le plus dramatique, à Doha, s'est déroulé sur la question de l'utilisation des unités excédentaires de la quantité attribuée (UQA), et sur le point de savoir si celles-ci allaient pouvoir être reportées à la deuxième période d'engagement. Les parties qui ont des UQA à épargner en raison du fait que leurs réductions d'émissions dépassent leurs engagements pris au titre du protocole de de Kyoto, sont autorisés à vendre leurs unités excédentaires à d'autres pays. Cependant, ces UQA excédentaires sont, pour la plupart, « du vent », et ne représentent pas des efforts d'atténuation réels, mais sont dues à la récession économique vécue, au cours de la transition vers une économie de marché, par un certain nombre de pays, comme la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Pologne.

La dernière « querelle » a eu lieu au cours de la séance plénière de clôture, samedi après-midi, entre ceux qui voulaient limiter l'utilisation des UQA excédentaires à la garantie de « l'intégrité environnementale » des engagements de réduction des émissions avancés, et ceux qui soutenaient que le « dépassement des objectifs » des engagements ne devrait pas être sanctionné par une limitation de l'utilisation des UQA. La Russie, l'Ukraine et la Biélorussie ont tenté de bloquer l'adoption du document final de l'AWG-KP, lors de la plénière de clôture de la RdP, mais l'agile président de la CdP a adjugé son adoption avant d'avoir, remarquer, semble-t-il, le fanion levé de la Russie. Une salve d'applaudissements a salué l'adoption de la décision, qui limite la quantité d'UQA excédentaires pouvant être utilisée et qui prévoit que seules les parties qui prennent des objectifs chiffrés de réduction ou de limitation des émissions au titre de la deuxième période d'engagement sont autorisées à y avoir recours. Le délégué de la Russie s'est opposé à ce qu'il a appelé 'une violation de la procédure par le président', et le président de la CdP a répondu qu'il ne pouvait rien faire de plus que mentionner son point de vue dans le rapport final. Cette action de la part du président de la CdP n'a pas été sans rappeler un événement qui a eu lieu à Cancun où des objections de la Bolivie à l'adoption de l'Accord de Cancun ont été annulées/ignorées à peu près de la même façon. Elle a également amené beaucoup à se demander si cela n'était pas en train de devenir une tendance dans les négociations sur le climat; Comme beaucoup l'ont répété, le consensus ne signifie pas droit d'une partie à bloquer le progrès.

LAISSER L'AWG-LCA DERRIÈRE

Côté Convention, l'AWG-LCA en est venu à une disparition plutôt plate, à Doha, finissant sans l'excitation et les applaudissements retentissants qui ont accompagné sa naissance, il ya cinq ans de cela, lorsque le Plan d'action de Bali (PAB) a été adopté à la CdP 13. A l'époque, les délégués fatigués mais avec un bon moral, étaient rentrés chez eux pour annoncer que la CdP 13 est une « percée » inaugurant une « nouvelle ère de multilatéralisme ». Après de longues et difficiles négociations, les délégués ont convenu d'un processus de deux ans, baptisé 'feuille de route de Bali' – un ensemble de décisions visant à finaliser le régime qui s'appliquera à l'après-2012, à Copenhague, au mois de décembre 2009. Le propos de la feuille de route de Bali consistait ostensiblement à remédier à certaines lacunes du Protocole de Kyoto, en particulier, le refus américain d'adhérer à un protocole qui n'exige pas de réductions d'émissions des principaux pays en développement émetteurs de GES. Dans le même temps, le paysage économique mondial a changé de manière très importante, les émissions de carbone en hausse de la Chine et de l'Inde faissant l'objet d'une surveillance de plus en plus minutieuse.

A sa naissance, le PAB a été jugé progressif, parce qu'il introduisant, pour la première fois, la notion de "pays industrialisés" et de "pays en développement", dans le cadre de la Convention, par opposition à "parties visées à l'annexe I" et "parties non visées à l'annexe I". Cette nouvelle catégorisation a ouvert la possibilité d'une différenciation en fonction du niveau de développement économique des pays en développement, un concept naissant, à l'époque.

Deux ans plus tard, au lieu d'adopter un nouveau protocole à la CdP 15 à Copenhague, hargneuse, la réunion s'est presque effondrée, les parties décidant à la fin de simplement "prendre note" de l'Accord de Copenhague. Le mandat de l'AWG-LCA a été prorogé d'une année, puis renouvelé à la CdP 16 et à la CdP 17, moment où les parties ont finalement accepté de mettre fin à l'AWG-LCA à la CdP 18.

Sur la route de Doha, les spéculations étaient monnaie courante, qu'il n'y aurait pas d'accord sur la clôture de l'AWG-LCA, si son travail devait ne pas être achevé de manière satisfaisante. Les négociations menées dans le cadre de l'AWG-LCA, à Doha, ont semblé désordonnées, parfois même, chaotiques, laissant de nombreux délégués perdus en conjecture sur les intentions et le modus operandi du président de l'AWG-LCA, Tayeb. L'Accord a semblé être insaisissable, en particulier, sur la question du financement et celle des pertes et dommages, encore en suspens, et avec seulement un cadre faible pour les mesures d'atténuation des pays visés à l'Annexe I. Finalement, après d'intenses consultations et d'arbitrages, l'AWG-LCA, a achevé ses travaux comme prévu.

Mais qu'a-t-on hérité de l'AWG-LCA? Était-il en mesure de tenir ses promesses ou les délégués avaient-ils été naïvement ambitieux en 2007? A Bali, même bloqués sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, les pays industrialisés et les pays en développement ont, tous deux, finalement accepté d'entreprendre des efforts d'atténuation. Dans une décision historique, les pays en développement ont accepté de prendre des "mesures d'atténuation appropriées au niveau national, cadrant avec le développement durable, soutenues par la technologie et mues par le financement et un renforcement des capacités soumis à un processus de mesure, de notification et de vérification." Les pays industrialisés ont, quant à eux, décidé de prendre, des engagements ou mesures d'atténuation appropriés au

niveau national, « mesurables, notifiables et vérifiables, englobant des objectifs chiffrés, tout en veillant à la comparabilité des efforts entre eux, et en tenant compte des différences dans leurs circonstances nationales ».

Depuis Copenhague, plus de 85 pays en développement et industrialisés ont pris des engagements de réduction des émissions, au titre de la Convention. Reste que les chiffres de ces engagements ne sont pas clairs, contenant les objectifs à atteindre assortis de conditions et de larges gammes de possibilités de réduction proposées. Comme l'a fait observer un commentateur, cinq ans plus tard, dans le cadre de l'AWG-LCA, l'atténuation est passée de manière progressive d'une "approche descendante" à "celle d'une course vers le bas", et, a-t-il ajouté "caractérisé par des promesses et un système de rapport mettant l'accent sur la communication des données concernant les mesures d'atténuation dans les rapports d'inventaire nationaux." L'Accord de Doha sur les mesures d'atténuation des pays industrialisés, "encourage" l'élévation de l'ambition de leurs objectifs chiffrés de réduction des émissions dans l'ensemble des secteurs de l'économie, aux niveaux recommandés par la science, et établit un programme de travail pour la poursuite de l'éclaircissement de ces engagements. Le programme de travail vise à déterminer les "éléments communs" permettant de s'assurer de la progression vers les objectifs de réduction des émissions et de la comparabilité des efforts.

"La décision ne fait pas référence à l'établissement de règles comptables, méthodologies et années de référence communes pour les pays industrialisés", a déploré le délégué d'un pays en développement. L'évaluation de la comparabilité des efforts d'atténuation entre les parties de l'Annexe I est la clé, et ce pour de nombreuses raisons et, notamment, pour le maintien de solides marchés de carbone internationaux. Cette décision a laissé de nombreux doutes sur l'engagement des pays industrialisés à élever le niveau d'ambition. Au sujet des mesures d'atténuation devant être prises par les pays en développement, Doha a établi également un programme de travail visant à "approfondir l'entente sur la diversité des MAAN" qui, pour beaucoup, est loin de pouvoir régler le problème des émissions démesurées de bon nombre d'économies émergentes.

Quel qu'il en soit, l'AWG-LCA a façonné un paysage institutionnel entièrement nouveau de la Convention. Doha a avalisé Sondgo, République de Corée, en tant que ville hôte du Fonds vert pour le climat (FVC). Le Comité permanent sur le financement est également bien établi. Pour ce qui est de la technologie, un mécanisme a été créé et Doha a confirmé un consortium dirigé par le PNUE comme instance hôte du Centre de technologie climatique (CTC). Un comité d'adaptation a été créé pour travailler sur les mesure d'adaptation. Lorsque le concept des pertes et dommages a été proposé pour la première fois par l'AOSIS au cours des négociations de l'AWG-LCA, il ya plusieurs années, il avait semblé inconcevable, mais les parties, à Doha, ont fini par se mettre d'accord sur l'élaboration des dispositions institutionnelles permettant de compenser les pays en développement, pour les pertes et dommages causés par des événements à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer.

La question du financement a toujours été la cheville ouvrière des négociations. L'Accord de Copenhague prévoyait un financement à démarrage rapide jusqu'en 2012, et la mobilisation de 100 milliards de dollars par an, d'ici à 2020, pour la couverture de l'adaptation et l'atténuation à la fois, mais l'accord est muet sur le financement devant couvrir la période 2012-2020. Cet

vide a, à chaque session de négociation de ces dernières années, préoccupé le cœur et l'esprit de beaucoup. L'accord conclu à Doha "encourage" les pays industrialisés à accroître les efforts, pour participer à un financement couvrant la période 2013-2015, situé à des niveaux identiques à ceux de la période du financement à démarrage rapide. Pour beaucoup, cela est très loin du processus de MNV de l'aide financière prévue dans le sillage de Bali. L'accord proroge d'une année le mandat du programme de travail sur le financement à long terme, année durant laquelle "des efforts visant à intensifier la mobilisation du financement destiné à la lutte contre le changement climatique" seront envisagés. Bien que le FVC ait été établi, sans signal concret sur sa reconstitution, beaucoup y voient une simple "coquille vide".

En fin de compte, le succès de l'AWG-LCA sera jugé à l'aune de l'efficacité avec laquelle ces nouvelles institutions pourront remplir leurs mandats et permettre aux pays en développement de relever les défis du changement climatique.

L'ADP: UNE PASSERELLE VERS UN NOUVEAU SYSTÈME DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE?

En essayant de tracer la voie d'un régime climatique plus ambitieux, les parties, à Durban en 2011, avaient décidé d'élaborer « un protocole, un autre instrument juridique ou une solution concertée ayant force de loi en vertu de la Convention, applicable à toutes les parties, » avec l'objectif d'achever le travail le plus tôt possible et au plus tard en 2015, pour qu'il puisse être mis en œuvre à partir de 2020. Ces négociations ont été confiées au Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP), créé récemment.

A Doha, beaucoup ont craint de voir l'absence d'accord au titre de l'AWG-KP et l'AWG-LCA impliquer de graves répercussions pour le travail de l'ADP, l'empêchant de livrer un nouvel accord en 2015. Depuis l'adoption de l'ordre du jour de l'ADP en juin, les parties ont procédé à un échange de vues, dans le cadre d'une table ronde consacrée à la façon de mettre en pratique son mandat. Pour certains, cependant, ces discussions ne sont pas sans rappeler des discussions et positions similaires durant les premiers jours de l'AWG-LCA. Des vues divergentes ont prévalu à Doha dans ces échanges et, en particulier, celui qui a eu lieu sur la façon dont le mandat sera "applicable à tous", et sur le point de savoir si les principes de la Convention, notamment, les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, seront au cœur du nouveau régime. Pour certains, le point central intéresse la façon d'appliquer les principes et non de savoir s'il faut les appliquer. Comme la décision adoptant l'ADP n'englobe pas de références explicites aux principes de la Convention, pour les Etats-Unis, il s'agit plutôt de veiller à ne pas "réécrire le mandat de l'ADP".

Au sein de l'ADP, les pays industrialisés envisagent de plus en plus un cadre évolutif et dynamique qui reflète l'état actuel des réalités socio-économiques et qui démantèle définitivement le "pare-feu" entre les mesures d'atténuation des pays industrialisés et des pays en développement. En sa qualité de Commissaire européen pour la lutte contre le changement climatique, Connie Hedegaard a déclaré: "Nous sommes en train de traverser une passerelle entre l'ancien système climatique ancien vers un nouveau système. Nous sommes désormais sur la voie d'un accord mondiale en 2015".

La dynamique évolutive des négociations annonce peut-être un nouvel ordre mondial à un niveau différent. Les pays en développement ont commencé à regarder l'avenir dans une perspective différente. Une coalition, qui avait émergé à Bonn,

comprenant la Colombie, le Pérou, le Costa Rica, le Chili, le Guatemala et le Panama, a parlé à Doha en tant qu'alliance officielle (AILAC Association of Independent Amérique latine et des Caraïbes). Selon ses membres, l'AILAC est "fondée sur une conviction collective qu'une Convention forte et solide est le moyen le plus efficace d'atteindre l'objectif d'un monde où l'élévation des température de la planète sera inférieure à 2 degrés". Dans l'intervalle, un autre groupe, surnommé "Groupe aux vues similaires", composé principalement de membres du Groupe des Etats arabes, de certains pays d'Amérique latine, dont l'Argentine, le Venezuela, la Bolivie et l'Equateur, ainsi que l'Inde et la Chine, semble solidement établie, depuis la réunion de Bonn au mois de juin dernier. Leur but est de défendre les principes de responsabilités communes mais différenciées et d'équité, ainsi que la responsabilité historique des pays industrialisés dans le phénomène du changement climatique.

Le relais ayant été passé à l'ADP, beaucoup se posent maintenant la question de savoir comment faire pour que l'ADP livre un régime plus efficace, dans un délai aussi serré, et beaucoup d'opinions ont été formulées sur la façon de le faire. Le succès de l'ADP dépendra, peut être, en partie, de la manière dont les négociateurs parviendront à prendre leur appui sur les expériences vécues et les enseignements tirés d'autres processus au sein et en dehors de la Convention. A leur départ de Doha, de nombreux délégués semblaient satisfaits de l'Entente conclue sur un "calendrier ferme pour l'adoption d'un accord sur la lutte contre le changement climatique d'ici 2015", et sur la voie permettant d'élever l'ambition dans le cadre des discussions sur l'augmentation de l'ambition pour la période pré-2020, relevant de l'axe de travail 2 de l'ADP. Beaucoup ont également salué l'annonce, par le Secrétaire général Ban Ki-moon, de son intention de réunir les dirigeants mondiaux, en 2014, dans ce que beaucoup perçoivent comme étant "une tentative de maintenir la lutte contre le changement climatique comme une priorité absolue de l'agenda des dirigeants mondiaux."

Le président de la CdP 18, Abdullah bin Hamad Al-Attiah, a dit en substance, "Doha a jeté une nouvelle passerelle vers plus d'ambition et des mesures plus importantes." Ajoutant: "Désormais, les gouvernements doivent traverser rapidement à travers la passerelle climatique de Doha pour aller de l'avant avec les solutions au problème du changement climatique".

« SI CE N'EST PAS NOUS, ALORS QUI? »

Clôturant la réunion, le président de la CdP, Al-Attiah, a déclaré: « Je ne dis pas que ce que nous avons en magasin est un ensemble parfait. La perfection est juste un concept. Si les grands esprits comme Platon et Socrate étaient à la présidence de la CdP, je vous assure que même eux, n'auraient pas été en mesure de fournir un paquet parfait de la CdP 18... » Il a reconnu les sentiments de beaucoup que Doha est parvenue à une entente, mais qu'en même temps elle n'a pas été à la hauteur des attentes. Comme l'a souligné un représentant de la société civile « notre réussite ne doit pas se mesurer par le point de savoir jusqu'à quel point on a sauvé le processus », mais par la prise de mesures concrètes de lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, par exemple, les attentes des parties non visées à l'annexe I étaient en 2005 loin d'être réalisées, mais comme l'a dit un initié "Doha restera dans les mémoires un pas en avant très modeste dans la sauvegarde de l'unique système disponible, juridiquement contraignant, descendant et fondé sur des règles".

Le monde est en pleine mutation et il promet de changer tout autant, voire plus, d'ici 2020, d'autant plus que l'économie de certains pays "en développement" et même les émissions par habitant dépassent celles des pays industrialisés, et que les impacts du changement climatique deviennent plus fréquents et plus destructeurs. Tous les yeux regardent désormais vers l'avenir pour voir ce que le régime universel futur de lutte contre le changement climatique peut offrir et si cette fois-ci, l'urgence et la volonté politique nécessaires y seront de mise pour s'assurer que les changements climatiques dangereux puissent être évités. L'histoire seule dira, comme l'a formulé un négociateur des Philippines: "si nous avons bien ouvert les yeux sur les dures réalités auxquelles nous sommes confrontés".

REUNIONS A VENIR

19^e réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation: Le Conseil du Fonds pour l'adaptation supervise et gère le Fonds d'adaptation sous l'autorité et la direction des pays qui sont parties au Protocole de Kyoto. **dates:** 13-14 décembre 2012 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Jeannette Jin Yu Lee **téléphone:** +1-202-473-7499 **télécopie:** +1-202-522-2720 **courriel:** jlee21@thegef.org **www:** <http://www.adaptation-fund.org/page/calendar>

Troisième Assemblée générale de l'AIER: La troisième session de de l'Assemblée générale de l'Agence internationale des énergies renouvelables (AIER), organe suprême de l'AIER, aura lieu en janvier 2013, pour finaliser les questions touchant au renforcement des institutions, qui reste à résoudre, présenter son rapport d'activité aux Etats membres et renouveler son mandat consistant à encourager l'adoption des énergies renouvelables à l'échelle mondiale. **dates:** 13-14 janvier 2013 **lieu:** Abu Dhabi, Emirats arabes unies **contact:** Secréariat de l'AIER **téléphone:** +971-2-4179000 **courriel:** secretariat@irena.org **www:** <http://www.irena.org/>

Conférence Internationale sur l'énergie renouvelable d'Abu Dhabi (ADIREC): La Conférence Internationale sur l'énergie renouvelable d'Abu Dhabi (ADIREC) rassemblera des représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile pour discuter de l'état d'avancement de l'énergie renouvelable. Les objectifs de la conférence sont: analyser et mettre en valeur les réalisations de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU 'Energie durable pour tous' (SE4All), et discuter de la contribution des énergies renouvelables dans le développement économique, la sécurité énergétique et l'atténuation du changement climatique. La conférence devrait offrir une plate-forme stratégique pour examiner l'impact de la CdP 18 de la CCNUCC. **dates:** 15-17 janvier 2013 **lieu:** Abu Dhabi, Emirats arabes unis **contact:** Jonathan Skeen **téléphone:** +33-1-44-37-50-98 **courriel:** jonathan.skeen@ren21.net **www:** <http://ren21.net/>

Treizème session du Dialogue sur les forêts, la gouvernance et le changement climatique: Sous-titré « Harmonisation des régimes fonciers et des politiques régissant l'utilisation des ressources dans les paysages en évolution de l'Afrique centrale et occidentale », le Dialogue engagera les décideurs et les spécialistes du développement dans un débat sur l'impact social, économique et environnemental des transactions et des concessions foncières en Afrique. **dates:** 23-25 Janvier 2013 **lieu:** Yaounde, Cameroun **contact:** Boubacar Diarra **téléphone:** +223-76-45-55-45 **courriel:** bdiarra@rightsandresources.org **www:** <http://www.rightsandresources.org/events.php?id=687>

27^e session du Conseil d'administration du PNUE/ Forum ministériel mondial: La 27^e session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (CA 27/FMME) se réunira en février. La session du Conseil d'administration constitue le Forum annuel mondial sur l'environnement, au niveau ministériel, dans lequel les participants se réunissent pour examiner les questions importantes et les thèmes émergents touchant à la politique environnementale. **dates:** 18-22 février 2013 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Secréariat du Conseil d'administration du PNUE **téléphone:** +254-20-7623431 **télécopie:** +254-20-7623929 **courriel:** sgc.sgb@unep.org **www:** <http://www.unep.org/resources/gov/overview.asp> du PNUE

Réunion du groupe restreint des projets pilotes sur les changements climatiques, de la région CEE: Cette réunion abordera les projets pilotes d'adaptation dans le domaine de l'eau lancés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention des cours d'eau) et le groupe de travail sur l'eau et le climat. **dates:** 20-21 février 2013 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Cammille Marcelo **téléphone:** +41-22-917-1606 **télécopie:** +41-22-917-0621 **courriel:** cammille.marcelo@unece.org **www:** http://www.unece.org/env/water/core_group_pilot_projects_climate_change_2013.html

Edition 2013 du Forum des pays d'Amérique latine sur le Carbone: Le Septième Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le carbone examinera les perspectives pour les projets carbone en Amérique latine. Le Forum est co-organisé par la Banque interaméricaine de développement, la Banque interaméricaine latine de développement, la Banque mondiale, l'International Emissions Trading Association, l'Organisation latino-américaine de l'énergie, le Risø Centre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la CCNUCC. **dates:** 25-27 mars 2013 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Miriam Hinostroza, Risø Centre **téléphone:** +45-4677-5180 **courriel:** mihl@dtu.dk **www:** <http://www.latinarbon.com>

Edition 2013 de la Semaine de formation sur l'énergie: L'Agence internationale de l'énergie organisera une semaine de formation dans le domaine de l'énergie, ciblant notamment les économies émergentes et les pays en développement, et se concentrant sur les dernières évolutions et les derniers développements survenus dans divers secteurs énergétiques. Les cours qui seront couverts par la formation: Données essentielles concernant l'énergie, à l'usage des décideurs; les marchés de l'énergie et de la sécurité; les politiques et mesures d'efficacité énergétique; les technologies énergétiques renouvelables et à faible émission de carbone; l'analyse et la modélisation de l'énergie; et l'énergie durable. **dates:** 8-12 avril 2013 **lieu:** Paris, France **contact:** Agence internationale de l'énergie **téléphone:** +33-1-40-57-65-00 **télécopie:** +33-1-40-57-65-09 **courriel:** training.programme@iea.org **www:** <http://www.iea.org/training/etw2013/#d.en.15745>

Quatrième conférence ministérielle sur l'énergie propre: La CEM4 réunira les ministres de plus de 20 pays participants, sous le thème "Technology and Business Innovation". Les sujets qui seront abordés: les progrès réalisés par les 13 initiatives d'énergie propre du CEM; le renforcement de la coopération entre les gouvernements et le CEM; et le développement de partenariats public-privé pour soutenir le développement

de l'énergie propre. **dates:** 17-18 avril 2013 **lieu:** New Delhi, Inde **contact:** CEM Secretariat **www:** <http://www.cleanenergyministerial.org/events/cem4/index.html>

Forum sur le financement de l'énergie propre pour l'Amérique centrale et les Caraïbes: Cette réunion est parrainée par la Climate Technology Initiative (CTI), une initiative multilatérale opérant comme un accord d'application relevant de l'Agence internationale de l'énergie, et le réseau consultatif de la CTI sur le financement privé, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et le Centre international pour le transfert des technologies environnementales. **date:** 26 avril 2013 **lieu:** San Pedro Sula, Honduras **contact:** Fernando Alvarado **courriel:** fernando.alvarado@flexenergygroup.com **www:** http://cti-pfan.net/events_detail.php?eventsid=43

Carbon Expo: Foire et conférence internationales des marchés du carbone: Cette réunion est parrainée par Fira, Barcelone, l'International Emissions Trading Association et la Banque mondiale. **dates:** 29-31 mai 2013 **lieu:** Barcelone, Espagne **contact:** Lisa Spafford, IETA **téléphone:** +41-22-737-0502 **courriel:** spafford@ieta.org **www:** <http://www.carbonexpo.com/>

Organes subsidiaires de la CCNUCC: La prochaine session des organes subsidiaires de la CCNUCC se tiendra en juin 2013. **dates:** 3-14 juin 2013 **lieu:** Bonn, Allemagne (provisoire) **contact:** UNFCCC Secretariat **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://unfccc.int>

44^{ème} Réunion du Conseil du FEM: Le Conseil du FEM se réunit deux fois par an pour approuver de nouveaux projets présentant des avantages environnementaux mondiaux dans les domaines d'intervention du FEM, et pour fournir des orientations au Secrétariat et aux agences du FEM. **dates:** 18-20 June 2013 **lieu:** Washington, DC, USA **contact:** GEF Secretariat **téléphone:** +1-202-473-0508 **télécopie:** +1-202-522-3240 **courriel:** secretariat@thegef.org **www:** <http://www.thegef.org/gef/events/gef-44th-council-meeting>

Session du GTI du GIEC et GIEC-36: Cette session plénière du GTI du GIEC pour l'approbation du RE5 aura lieu en septembre 2013. Par la suite, la GIEC-36 se réunira pour approuver la contribution du GTI au RE5. **dates:** 23-26 September 2013 **lieu:** Stockholm, Sweden **contact:** IPCC Secretariat **téléphone:** +41-22-730-8208 **télécopie:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** <http://www.ipcc.ch/>

GIEC-37: La 37^e session du GIEC approuvera deux rapports méthodologie: le « Supplément 2013 aux Directives de 2006 du GIEC régissant les inventaires nationaux de gaz à effet de serre: les zones humides »; et le guide des bonnes pratiques dans le domaine de l'estimation des émissions de gaz à effet de serre et de l'absorption par le secteur de l'UTCATF, au titre du Protocole de Kyoto. **dates:** 14-18 octobre 2013 **lieu:** Georgie (à confirmer) **contact:** IPCC Secretariat **téléphone:** +41-22-730-8208 **télécopie:** +41-22-730-8025 **courriel:** IPCC-Sec@wmo.int **www:** <http://www.ipcc.ch/>

19^e Conférence des Parties à la CCNUCC: La CdP 19 et la RdP 9 de la CCNUCC et les organes subsidiaires se réuniront à Varsovie, en Pologne. **dates:** 11-22 novembre 2013 **lieu:** Varsovie, Pologne **contact:** UNFCCC Secretariat **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://www.unfccc.int>

GLOSSAIRE

UQA	Unités de quantité attribuées
ADP	Groupe de travail special sur la Plate-forme de Durban pour des mesures renforcées
CFA	Conseil du Fonds pour l'Adaptation
AILAC	Association des Etats indépendents d'Amérique latine et des Caraïbes
AOSIS	Alliance des Petits Etats Insulaires
AWG-KP	Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto
AWG-LCA	Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention
BASIC	Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine
RCMD	responsabilités communes mais différenciées
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
URCEs	Réductions d'émission certifiées
RdP	Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole de Kyoto
CdP	Conférence des parties
CTC	Centre de technologie climatique
CRTC	Centre et Réseau de technologie climatique
GIE	Groupe de l'intégrité environnementale
PTEM	Pays en transition vers une économie de marché
FVC	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GES	Gaz à effet de serre
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMI	Organisation maritime internationale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
DPI	Droits de propriété intellectuelle
MŒC	Mise en œuvre conjointe
PMA	Les pays les moins avancés
GEPMA	Groupe d'experts sur les PMA
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation et foresterie
MNV	Mesure, notification et vérification
MANA	mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale
QELRCs	Engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions
QELROs	Objectifs chiffrés de limitation ou de réduction des émissions
REDD+	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, y compris la préservation
SB	Organe subsidiaire
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
CET	Comité exécutif de technologie
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques